



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

DOSSIER TERRITORIAL

De

L'ALSACE

18 Avril 2011

Préalable

Le dossier territorial établi pour la région s'appuie sur des séries d'indicateurs utiles pour mesurer le poids national de l'Alsace, son classement régional, ou l'évolution de ses performances afin d'établir ses forces et faiblesses. Ce dossier repose sur un ensemble de statistiques issues principalement de l'Insee, d'Eurostat, des services statistiques ministériels et de l'observatoire des territoires de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à l'Attractivité Régionale (DATAR), de l'Observatoire régional emploi-formation (OREF) ainsi que sur des analyses de la Banque de France, de la Direction Régionale des Finances Publiques et du SGARE. Il prend en compte les analyses récentes élaborées au niveau régional ou départemental par les services déconcentrés et les collectivités.

Ce diagnostic est réalisé par le service des études et de l'évaluation du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes et mis à jour périodiquement.

Conception et réalisation : Philippe ROESCH (SGARE adjoint)
Jean-Patrick JOUHAUD (Directeur d'études)

Table des matières

Préalable _____	1
APPROCHE TERRITORIALE _____	4
L'Alsace évolue dans un environnement européen et rhénan moins favorable _____	4
Le territoire est organisé autour de grands pôles urbains _____	5
DEMOGRAPHIE _____	7
Le dynamisme démographique reste un atout, mais aussi le premier défi de l'Alsace. _____	7
Les perspectives démographiques 2015-2040 sont favorables au développement économique _____	8
ÉCONOMIE _____	10
L'Alsace est confrontée à l'affaiblissement de ses facteurs de compétitivité économique _____	10
Des pôles de compétitivité et des structures favorisent l'innovation _____	15
L'environnement économique des entreprises est une priorité des politiques publiques _____	18
Les bons bilans de l'activité touristique _____	20
EMPLOI _____	22
L'Alsace doit utiliser au mieux ses ressources humaines _____	22
Le marché du travail est sujet à des tensions _____	25
FORMATION - RECHERCHE _____	29
La formation initiale est un facteur fondamental de l'avenir alsacien _____	29
La politique des langues en Alsace _____	31
L'enseignement supérieur représente un grand potentiel pour l'Alsace _____	32
La qualité et le potentiel de la recherche publique masque la faiblesse relative de la recherche en entreprise _____	35
COHESION SOCIALE _____	38
Le revenu moyen progresse moins rapidement que dans les autres régions françaises _____	38
Un quart des salariés contrat court ou à temps partiel _____	39
La montée du chômage n'épargne aucune population _____	40
La pauvreté est maintenant plus fréquente _____	41
La concentration territoriale du logement social _____	43
CULTURE _____	45
Une offre culturelle riche et diversifiée _____	45
L'emploi culturel _____	48
LA PRATIQUE SPORTIVE _____	50
LOGEMENT _____	51
AGRICULTURE ET FORÊT _____	52
L'agriculture a un rôle essentiel pour le territoire _____	52
Le patrimoine forestier constitue un atout pour la montagne vosgienne _____	52

PAC d'aujourd'hui et PAC de demain _____	53
ENVIRONNEMENT _____	54
La territorialisation du Grenelle de l'environnement _____	54
Le climat alsacien a la réputation d'être rude _____	54
La région est un petit territoire avec des ressources à préserver _____	55
La production énergétique diversifiée doit s'accompagner de la maîtrise de la consommation _____	60
Les déplacements et les conflits d'usage des sols se multiplient _____	63
L'Alsace est sujette à de nombreux risques environnementaux _____	64
SANTÉ _____	67
La santé des Alsaciens se caractérise par des pathologies liées aux modes de vie _____	67
Une offre de professionnels de la santé plutôt favorable _____	68
Les équipements médico-sociaux _____	69
UN REGARD PARTICULIER SUR L'ÉTAT EN RÉGION _____	70
Le poids financier de l'État en région _____	70
Les grandes politiques contractuelles interministérielles de l'État _____	71

APPROCHE TERRITORIALE

L'Alsace évolue dans un environnement européen et rhénan moins favorable

Située au cœur de l'Europe, dans un bassin rhénan transfrontalier, l'Alsace présente un ensemble de caractéristiques qui ont longtemps conduit à la considérer comme une région prospère, sans difficulté majeure. Cette image s'est forgée à travers l'ancrage géographique qui place l'Alsace à proximité des grandes villes riches de la dorsale européenne. La structuration de cet espace et ses dynamiques confortent la bonne position de l'Alsace selon les indicateurs démographiques, économiques et sociaux : forte densité de population, importante croissance de la population, Produit Intérieur Brut et richesse élevée des habitants, nombreuses implantations d'entreprises étrangères ou encore caractère urbain affirmé.

Au début des années 2000, une conjoncture économique moins favorable dans le Rhin Supérieur¹ a plongé l'Alsace dans une crise profonde.

Ainsi, au cours de la période 2000 – 2005, la croissance économique dans le Rhin Supérieur² a-t-elle été diminuée d'un quart à un tiers par rapport à la seconde moitié des années 90. L'augmentation de la productivité s'est accompagnée de restructurations industrielles importantes contribuant à la progression du chômage tant dans le Bade-Wurtemberg (de 5,5% en 2001 à 7% en 2005), que dans la Suisse du Nord-Ouest (de 1,5% à 4,1%), entraînant une forte diminution du nombre de travailleurs frontaliers employés. De 2001 à 2005, les Produits Intérieurs Bruts progressaient respectivement en valeur de 5 à 6% (Palatinat du Sud), 8 à 9% (Bade-Wurtemberg et Allemagne), 11 à 12% (Suisse et Alsace) lorsque la France ou l'Union européenne affichaient 20%.

Ce contexte a entraîné une indéniable dégradation de la situation économique de l'Alsace, qui a révélé les fragilités régionales. En particulier, la forte et précoce internationalisation de l'appareil de production de la région au profit d'investisseurs internationaux extérieurs à la région, mais également de proximités européenne et nationale, qui avaient contribué à la réussite de l'Alsace, se révèle souvent un handicap. Cette internationalisation a en effet entraîné une intégration fonctionnelle de l'économie régionale au monde germanique, concrétisée par le taux exceptionnel d'investissements allemands et suisses, le travail frontalier ou la dépendance du commerce et du tourisme à l'égard de la clientèle d'Outre-Rhin. Or, la mutation économique allemande, liée notamment à sa nécessité de rééquilibrer son développement vers l'Est (ex-RDA), ainsi que la concurrence des pays à moindres coûts de main-d'œuvre, y compris les nouveaux pays de l'Union Européenne, ont confronté l'Alsace aux dures réalités de la globalisation de l'économie.

Le chômage, par exemple, connaît une croissance beaucoup plus accentuée qu'au niveau national, en particulier dans la Haute-Alsace autour de Mulhouse. Cette progression du chômage entraîne un renforcement de la précarité, dont les évolutions sont aussi plus fortes qu'en moyenne nationale.

¹ Le territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur regroupe l'Alsace, le Sud du Palatinat, une partie badoise du Bade-Wurtemberg et cinq cantons de la Suisse du Nord-ouest.

² Une démarche actuelle vise à constituer une région métropolitaine trinationale sur ce périmètre afin d'améliorer la gouvernance et d'optimiser les réseaux des acteurs économiques, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la société civile pour dynamiser cet espace transfrontalier.

Au cours de la période 2005 – 2007, les territoires frontaliers ont connu une conjoncture plus favorable qui s'est traduite par un essor de la croissance et a engendré un fléchissement significatif du taux de chômage dans ces territoires et en Alsace.

Le début de l'année 2009 a été le témoin dans la plupart des pays européens de la prolongation de la plus forte crise économique, apparue en 2008, depuis l'après-guerre. L'Allemagne, comme la Suisse ont connu une baisse du produit intérieur brut avec cependant un impact limité sur l'emploi ; ce qui n'a pas été le cas en Alsace comme dans l'ensemble des régions fortement industrialisées de la France métropolitaine. Ainsi, la baisse continue de l'emploi en 2008, qui s'était accélérée en fin d'année, s'est amplifiée en 2009. Sur cette seule année, l'Alsace a perdu 2,6% de ses effectifs salariés (-2,1% en métropole).

À l'échelle nationale, l'originalité du « modèle alsacien » des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix semble bien éloignée. La région est rentrée dans le « rang » : son solde migratoire est devenu déficitaire avec les autres régions françaises comme tous les territoires du Nord-Est. Elle occupe le 4^e rang régional depuis 2005 pour le PIB par habitant. Depuis 2000, la richesse créée dans la région progresse de 3,9% en volume, mais cette croissance est inférieure de 6,7 points à celle de la métropole. Cette moindre création de richesse explique la croissance plus rapide de son taux de chômage qui rejoint la moyenne métropolitaine.

L'Alsace est aussi confrontée à des fragilités et des menaces liées à sa localisation dans le fossé rhénan. Celui-ci constitue un ensemble géographique et écologique plutôt fermé affectant la vulnérabilité du climat, les ressources en eau, la végétation et la pollution de l'air. Depuis des décennies, cet espace est l'une des principales artères commerciales de l'Europe où se concentrent les zones urbaines, les voies de communication et des activités industrielles produisant des nuisances environnementales multiples. Cette vallée rhénane est également exposée à des risques naturels comme le risque d'inondation accru par la pression de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols, et le risque sismique.

Le territoire est organisé autour de grands pôles urbains

L'Alsace ne présente pas de déséquilibres majeurs. Le développement métropolitain est organisé autour de cinq grands pôles (Strasbourg, Mulhouse, Bâle, Karlsruhe et Colmar). Ces pôles ont un effet d'entraînement sur leurs aires d'influence dont l'intensité touche marginalement des espaces périphériques où prédominent souvent des activités de mono-industrie.

La tertiarisation de l'activité a pour conséquence d'accroître considérablement la population à proximité des grands pôles urbains de la région, qui ont engrangé l'essentiel de la croissance des emplois de services ces dix dernières années. Cette tertiarisation de l'économie alsacienne et sa concentration rendent d'autant plus fragile le relatif équilibre qui avait pu être maintenu par une offre d'emploi industriel bien irriguée sur le territoire. Les quatre unités urbaines de plus de 50 000 habitants en Alsace (Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Haguenau-Bischwiller) concentrent 46% de la population alsacienne et 65% des emplois du tertiaire hors commerce.

Les fermetures d'établissements, dans les zones à l'écart des grands centres urbains, sont rarement remplacées par de nouvelles activités. Soumis aux stratégies des grands groupes (délocalisations, rachats, fusions), les territoires se font concurrence à toutes les échelles, comme l'illustre la multiplication des zones d'activité.

Les espaces en « situation favorable », outre Strasbourg et sa périphérie, dans lesquels l'emploi progresse nettement, comprennent trois groupes de communes où se concentrent les populations et les activités, en particulier dans les services :

- un ensemble composé de l'Outre Forêt et de la bande rhénane-Nord, qui bénéficie d'une économie de rente transfrontalière dans l'orbite de Karlsruhe-Rastatt ;
- une zone articulée entre Haguenau au nord, Molsheim et Obernai à l'ouest, et Erstein au sud, qui s'inscrit dans la dynamique métropolitaine strasbourgeoise et qui profite en plus de délocalisations d'établissements industriels de la métropole alsacienne ;
- une agglomération colmarienne, où la fonction administrative prédomine, qui prolonge son développement en direction de l'Allemagne avec une attractivité croissante de l'agglomération fribourgeoise.

Le Sud-Alsace, organisé autour de la bipolarité de Bâle-Mulhouse, subit les mutations et l'adaptation des tissus économiques, partagées avec le Nord de la Franche-Comté autour de la filière automobile, des transports terrestres, et de la chimie-pharmacie. L'emploi salarié dans les services progresse faiblement dans la zone de Mulhouse, alors qu'il constitue le moteur de la croissance de l'emploi dans les autres villes françaises de taille comparable. L'orientation très industrielle de la zone d'emploi de Mulhouse et les difficultés de son secteur des services, qui représente à peine plus de 50% de l'emploi du secteur marchand de la zone, pénalisent doublement cet espace, malgré la réalisation de grands projets (ZAC de la Fonderie...).

L'agglomération bâloise concentre d'importants complexes chimiques et pharmaceutiques qui en font l'une des premières places au monde dans ce domaine (Novartis, Hoffmann-La Roche, ...). Ces entreprises contribuent également au développement des biotechnologies faisant de Bâle le centre de BioValley et emploient une grande part des 30 000 frontaliers alsaciens travaillant dans la Suisse du Nord-Ouest. Ces entreprises s'appuient également sur un tissu très performant de banques et d'assurances dont l'UBS avec un siège social à Bâle et un 2^e siège à Zürich.

Par contraste, les territoires les plus fragiles au niveau de l'emploi se localisent, outre certains quartiers des deux grandes agglomérations, dans des zones qui sont toujours touchées par les déclinés et les restructurations industrielles (Piémont des Vosges du Nord, Bischwiller, vallées vosgiennes, Alsace bossue...).

Données de cadrage dans l'espace de la Conférence du Rhin Supérieur en 2008

	Rhin Supérieur	Alsace	Suisse du Nord-Ouest	Sud-Palatinat	Pays de Bade
Population (2008)	5 961 598	1 837 500	1 383 083	302 474	2 438 541
Densité (2006)	277	222	385	200	299
Projection de population 2030	6 326 000	2 065 000	1 613 000	268 000	2 380 000
Population active (2008)*	3 150 000	907 000	710 000	144 000	1 389 000
Taux d'activité (2008)*	76,7%	73,5%	79,2%	77,2%	77,5%
Emploi total (2008)	2 902 000	774 000	731 000	125 000	1 272 000
Taux de chômage (2008)	4,7%	6,9%	2,4%	4,8%	4,3%
PIB par habitant (2008)	34 167	28 288	47 148	25 360	32 344

Source : Rhin Supérieur : faits et chiffres 2010.

* Données du recensement 2000 pour la Suisse du Nord-Ouest.

DEMOGRAPHIE

Le dynamisme démographique reste un atout, mais aussi le premier défi de l'Alsace.

L'essor démographique est un facteur durable de la croissance alsacienne

En janvier 2009, l'Alsace est peuplée de 1 847 000 habitants. L'Alsace est pleinement intégrée dans l'espace du Rhin supérieur, qui compte 5,9 millions d'habitants. La population du Bas-Rhin atteint aujourd'hui 1,1 million d'habitants, et celle du Haut-Rhin, 746 500 habitants³.

La région représente 3% de la population métropolitaine et 0,4% de la population de l'Union Européenne. Elle se situe au 13^e rang métropolitain. Sa densité atteint 223 habitants au km², deux fois supérieure à celle de la France (113 hab/km²), mais notablement inférieure à celles des régions voisines de l'Allemagne et de la Suisse. Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin ont respectivement des densités de 227 et 210 habitants au kilomètre carré.

La région gagne 114 412 habitants sur la période 1999-2009, soit 11 441 personnes par an. Son rythme de croissance est légèrement inférieur à celui de la métropole (0,6% l'an pour 0,7%). Plus de 80% de cette croissance est due au solde naturel. Son dynamisme démographique la différencie considérablement des régions voisines françaises, allemandes et suisses⁴. Pour la période 1999/2008, les départements alsaciens ont des évolutions très proches. Mais, ils se différencient par rapport à la période intercensitaire précédente. La croissance moyenne annuelle du Bas-Rhin s'abaisse de 0,82% à 0,7%, tandis que celle du Haut-Rhin se stabilise à 0,6%. Ces évolutions contrastées résultent de la composante migratoire : affaiblissement des arrivées dans le Bas-Rhin et légère augmentation dans le Haut-Rhin.

Ainsi l'attractivité de la région s'effrite au fil des années et des difficultés économiques et le solde migratoire interrégional devient négatif entre 2000 et 2006. C'est un retournement de tendance, comparé à la décennie précédente, même si l'Alsace reste attractive pour les jeunes de 18 à 25 ans (attractivité universitaire et professionnelle). Toutefois, le solde migratoire total reste positif par suite d'une immigration nette de 7 300 personnes en moyenne annuelle depuis 2000 venant de pays étrangers, dont 20% provenant de l'Allemagne.

Avec 7,6% de population étrangère en 2007, l'Alsace se place derrière la Corse (8%) et l'Île-de-France (12,4%). Elle rassemble ainsi près de 4% des étrangers de la France métropolitaine. Concernant les populations immigrées, la région occupe le 2^e rang en 2006 avec 10% de la population totale après l'Île-de-France (16,7%)⁵.

Malgré le vieillissement de la population, la proportion des moins de 20 ans est supérieure à celle des personnes de 60 ans et plus (24,7% contre 19,8% en 2007). La région figure toujours

³ Les estimations de population au 1^{er} janvier 2009 se limitent aux régions. Les estimations départementales sont datées du 1^{er} janvier 2008.

⁴ Le taux d'évolution annuel moyen de la Franche-Comté s'élève à 0,4% l'an, celui de la Lorraine à 0,1%. Le taux des territoires du Bade-Wurtemberg, du Sud-Palatinat et de la Suisse du Nord-Ouest membres de l'espace de coopération du Rhin Supérieur s'élèvent respectivement à 0,5%, 0,25% et 0,6%.

⁵ Un étranger est une personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité française, mais qui peut être née en France. Un immigré est une personne résidant en France, née étrangère dans un pays étranger, mais qui a pu acquérir la nationalité française.

parmi les territoires les plus jeunes de France. Elle est également plus jeune que les régions frontalières voisines. Les jeunes résident surtout dans les zones d'emploi de Strasbourg, de Sélestat, de Mulhouse et de Saint-Louis.

La deuxième région française pour l'activité

La population active est estimée à 892 250 personnes en 2007. Depuis 1999, sa croissance de 8,6% est inférieure à celle de la France. L'augmentation de la population active alsacienne est due à la progression de l'activité des femmes, équivalente à celle du niveau national.

Avec un taux d'activité des 15 à 64 ans de 73,3%, l'Alsace se classe au 2^e rang des régions françaises derrière l'Île-de-France (74,9%), la métropole étant à 71,6%. La région se place également au 2^e rang pour les taux d'activité des hommes (77,8%), après l'Île-de-France (78,3%), et occupe le 1^{er} rang des jeunes hommes actifs avec la Picardie (51,1% des 15 à 24 ans sont actifs).

Malgré la dégradation du marché du travail observée depuis 2001, l'Alsace maintient un niveau d'activité élevé. En effet, 65,7% de la population alsacienne âgée de 15 à 64 ans occupe un emploi (66,8% en Île-de-France, 66,4% en Pays de la Loire et 63,7% en moyenne nationale). Les jeunes actifs de moins de 25 ans ayant un emploi (37,7%) placent l'Alsace en 2^e position des régions (38,2% en Pays de la Loire et 33,6% en France). Cet écart est principalement dû à un cursus d'étude plus court lié aux possibilités d'emploi notamment dans les régions frontalières des pays voisins. Toutefois, cet avantage dû à sa localisation géographique est aujourd'hui remise en cause, surtout dans les secteurs d'activité les plus exposés à la concurrence mondiale, et par à la fois les nouvelles pratiques de recrutement des régions frontalières allemandes et suisses et la perte de la spécificité linguistique de l'Alsace.

À contrario, la part des seniors âgés de 50 à 64 ans ne représente que 21% des actifs en Alsace ; ils sont 22% en France métropolitaine. Cette différence s'explique par une plus faible part de cette génération dans la population et par un taux d'activité plus élevé des moins de 25 ans. L'Alsace est la 2^e région française, après le Nord-Pas-de-Calais, où la part des seniors actifs est la plus basse. Le taux d'activité des personnes âgées de 50 à 64 ans en Alsace (57,4%) est proche de la moyenne nationale, alors que le taux d'emploi (53,2%) est supérieur de 0,8% au taux national. En revanche, ces taux diminuent fortement pour les populations âgées de 55 à 64 ans. L'Alsace présente un taux d'actif (40,1%) et un taux d'emploi (36,9%) des personnes âgées de 55 à 64 ans en deçà de la moyenne nationale (respectivement 41,2% et 37,7%), et occupe le 5^e rang des régions françaises dans le 1^{er} cas et le 4^e dans le 2^e cas en 2007.

Les perspectives démographiques 2015-2040 sont favorables au développement économique

Les projections démographiques laissent envisager une croissance de la population à l'horizon de 2040. Quelles que soient les hypothèses retenues (faible ou fort mouvement migratoire ; fécondité en baisse ou en croissance), les migrations auraient pour effet d'augmenter l'excédent naturel. La tendance centrale projetée une population alsacienne dépassant 2 millions d'habitants, soit une augmentation de 196 000 personnes par rapport à 2007 (+ 150 000 pour le Bas-Rhin et + 46 000 pour le Haut-Rhin).

Quel que soit le scénario retenu, les populations âgées de 60 ans et plus représenteraient au moins 30% de la population régionale pour 20% en 2007. Ce vieillissement serait égal sinon supérieur à celui observé en France métropolitaine.

L'essor de la population active devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2015, c'est-à-dire bien au-delà de la croissance prévue pour la France métropolitaine (2007-2008). Le déclin de la population active de l'Alsace est différé en raison de la proportion importante de jeunes.

Évolution de la population

Territoire	Population au RP 1999 (en milliers)	Population au 1 ^{er} janvier 2009 (en milliers)	Variation relative annuelle 1999-2009 (en %)	Due au solde naturel (en %)	Due au solde migratoire (en %)
Alsace	1 734	1 847	0,6	0,5	0,1
Métropole	58 519	62 469	0,7	0,4	0,3

Source : Insee, estimations de population.

Population âgée de 15 à 64 ans

Type de population	15-64 ans Alsace en 2007			Évolution 1999-2007 - Alsace			Métropole
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble
Ensemble	609 278	607 936	1 217 215	3,8	5,0	4,4	5,4
Actifs	473 736	418 512	892 248	3,9	12,8	8,6	8,8
Actifs ayant un emploi	430 334	369 836	800 170	2,6	11,2	6,4	11,5
Chômeurs	43 402	48 677	92 078	27,9	14,1	27,0	-6,9
Retraités	50 805	42 263	93 067	5,6	9,2	7,2	17,1
Élèves, étudiants	57 852	64 759	122 611	-5,2	-2,5	-3,8	-9,7
Inactifs	26 886	82 403	109 289	22,5	-19,2	-12,1	-7,4
Taux d'activité	77,8	68,8	73,3	0,1	4,8	2,4	2,3
Taux d'emploi	70,6	60,8	65,7	-0,8	3,4	1,2	3,5

Source : Insee, recensement.

* En raison d'un changement de conception de la définition de population active entre 1999 et 2006, les taux d'activité ne sont pas tout à fait comparables.

Évolution de la population entre 2007 et 2040 selon le scénario retenu

Territoire	Population 2040 (milliers) Scénario central	Évolution 2007-2040 selon différentes variantes en %						
		Scénario central	Fécondité é haute	Fécondité é basse	Espérance de vie haute	Espérance de vie basse	Migration haute	Migration basse
Alsace	2 023	10,7	13,6	8	12,3	9,3	14,5	7
Métropole	70 734	14,5	17,3	11,7	16,0	12,9	17,5	11,4

Source : Insee, modèle OMPHALE

ECONOMIE

L'Alsace est confrontée à l'affaiblissement de ses facteurs de compétitivité économique

Le produit intérieur brut progresse moins vite dans les régions industrielles du Grand Est⁶

En 2009, l'évolution du PIB sur un an est négative en France (-2,6%) comme dans la plupart des pays de l'Union européenne (-4,2%), mais également en Suisse (-1,9%), en Norvège (-1,4%), en Islande (-6,8%), aux USA (-2,6%) et au Japon (-5,2%), excepté en Pologne (+1,7%). En France, hormis la Corse qui conserve le même volume de PIB sur un an, aucune région n'est épargnée par les effets de la crise économique. Le volume du PIB diminue de -3,4% en Alsace, c'est-à-dire plus fortement que la moyenne nationale.

Le produit intérieur brut de l'Alsace est estimé à près de 51 milliards d'euros en 2009, soit 2,7% du PIB métropolitain. Ce volume maintient l'Alsace au 12^e rang des régions françaises. Quatrième région pour le PIB par habitant et 5^e région pour le PIB par emploi, l'Alsace maintient sa position parmi les régions les plus riches de France malgré l'affaiblissement relatif de son économie.

La richesse créée par l'Alsace a progressé de 3,9% en volume par rapport à 2000, ce qui la situe au 18^e rang devant la Champagne-Ardenne la Picardie, la Lorraine et la Franche-Comté. Entre 1990 et 2000, la croissance du PIB en volume plaçait l'Alsace au 6^e rang des régions métropolitaines⁷.

Évolution du produit intérieur brut (PIB) 2000-2009

		France	Province	Alsace	Rang de l'Alsace
PIB en volume	En 2009 (en milliards d'euros)	1 871,5	1 319,5	50,7	12
PIB en volume	Évolution 2000-2009 en %	+10,6%	+9,5%	+3,9%	18
PIB par habitant	En 2009 (en euros)	29 897	25 949	27 322	4
	Évolution 2000-2009 en volume (en %)	+4,3%	+3,4%	-1,9%	21
PIB par emploi	En 2009 (en euros)	75 251	68 253	69 661	5
	Évolution 2000-2009 en volume (en %)	+5,2	+4,0%	+1,6%	20

Source : Insee 2010

Depuis 2000, l'Alsace occupe l'avant-dernière place des régions métropolitaines pour l'augmentation du PIB par habitant et du PIB par emploi. Ce ralentissement de l'économie

⁶ Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-comté et Lorraine.

⁷ PIB en volume, par habitant et par emploi : les effets de la hausse des prix sont enlevés. Le PIB mesure la création de richesse par les établissements situés en Alsace, ainsi que la création de valeur par les autres secteurs institutionnels.

alsacienne s'observe également à l'échelle des régions européennes. Ainsi, entre 2000 et 2006, la région est passée du 77^e au 114^e rang des régions NUTS 2 pour le PIB par habitant⁸. Les régions allemandes du Rhin Supérieur connaissent également des évolutions ralenties de leur PIB, contrastant pour cette époque avec celles de la France, de l'UE et même de la Lorraine et de la Franche-Comté.

L'Alsace connaît de profondes mutations économiques

L'Alsace, fortement exportatrice et tributaire des investissements étrangers, connaît un net ralentissement de sa conjoncture. La moindre évolution de l'emploi salarié et l'augmentation considérable du taux de chômage de 2001 à 2005 sont les conséquences directes visibles de l'adaptation nécessaire du tissu économique. Toutefois, entre le 1^{er} semestre 2006 et le 3^e trimestre 2008, le chômage a diminué en Alsace au même rythme que la moyenne nationale. Fin 2008, le taux de chômage augmente à nouveau sous les effets de la crise économique mondiale et la région connaît l'une des plus forte croissance française des DEFM de catégorie A entre septembre 2008 et janvier 2011.

La spécialisation industrielle fragilise l'Alsace

L'industrie produit 19,4% de la valeur ajoutée régionale, soit considérablement plus qu'à l'échelle nationale (12,5%). Sur l'ensemble de la période 2000-2009, sa croissance diminue à un rythme de -1% l'an, inférieur à celui de la France (-0,8%).

La diversification de son appareil productif a longtemps permis à l'Alsace d'amortir les phases de restructuration. Cependant, l'essentiel de ses grandes activités se situe dans des secteurs aux logiques de croissance intensive, avec réductions d'emploi (automobile, mécanique, chimie, banque), voire de déclin (textile-habillement, bois-meuble). Dans ce contexte, seules les activités de l'industrie agro-alimentaire maintiennent un effectif stable de salariés au cours de cette période. La région se caractérise aussi par sa forte dépendance à l'égard de centres de décisions extérieurs à l'Alsace : 7 emplois sur 10 sont dans les groupes sous contrôle, soit français (aéronautique, ferroviaire, automobile), soit étranger (chimie, pharmacie, parfumerie).

La taille moyenne des établissements est supérieure à celle des autres régions. Les établissements alsaciens sont souvent spécialisés dans des activités productives de sous-traitance, avec de faibles capacités en recherche et développement (R&D) ou force de vente, ce qui accentue la dépendance à des donneurs d'ordre extérieurs. L'industrie régionale intègre donc peu d'emplois de recherche et de haute technologie.

Les industries agro-alimentaires, un des trois principaux secteurs industriels régionaux, ont globalement bien résisté à la crise.

Le secteur des services ne parvient pas à prendre la relève

En 2009, le secteur tertiaire produit 74,2% de la valeur ajoutée régionale pour 79,3% au niveau national. Au cours de la période 2000-2009, son rythme de croissance (+ 3,5% l'an) est inférieur à celui de métropole (+4%), essentiellement dans le secteur marchand.

L'externalisation de fonctions industrielles et la croissance de la population expliquent en grande partie l'essor des services aux entreprises et aux particuliers. Mais à l'exception du commerce, toutes les fonctions tertiaires pèsent moins dans la valeur ajoutée qu'à l'échelle nationale.

À l'intérieur du secteur des services, l'économie sociale et solidaire est composée, au 1^{er} janvier 2009, de près de 5 470 établissements employeurs implantés en Alsace comptant un

⁸ Exprimé en standard de pouvoir d'achat ; NUTS 2 signifie niveau unitaire territorial statistique ; il correspond à un échelon territorial de rang deux défini par l'Institut européen EUROSTAT 2007 est l'année disponible la plus récente pour les informations du PIB des régions européennes.

total de 67 600 salariés. Ces emplois représentent 10,2% de l'emploi salarié pour 9,9% au plan national.

L'emploi salarié dans l'économie sociale et solidaire a augmenté de 9,5% entre 2006 et 2009 et de moins de 4% dans l'ensemble du secteur tertiaire. Les plus importantes créations d'emploi sont observées dans les associations.

Le secteur agricole se concentre et se spécialise

L'agriculture, 1,7% de la valeur ajoutée régionale, touchée par de fortes baisses de prix, ne parvient pas à maintenir une croissance positive (-1,7%) sur la période 2000-2009, mais moins qu'en métropole (-2,2%). Les productions, très diversifiées, permettent de dégager un revenu à l'hectare important : céréales, maïs pour l'alimentation humaine, vigne, tabac, houblon, choux à choucroute, betteraves. L'agriculture de montagne, dont l'activité est nécessaire à l'entretien des paysages et de la biodiversité, et plus largement à la vitalité de ces zones rurales est orientée vers des productions de qualité, valorisées souvent en circuits courts et bénéficient d'aides publiques importantes.

Le secteur industriel « forêt-bois-papier » assure la bonne mise en valeur de la richesse de la forêt alsacienne. Avec 2% de la superficie de la forêt française en 2007, l'Alsace fournit 4,7% des volumes récoltés à l'échelle nationale et produit 9,3% des sciages français. Cette forêt est fortement productive. L'Alsace rassemble 55 entreprises de récolte et de sciage du bois (2,7% du poids national), dont les deux plus grandes de France : SIAT-BRAUN à Urmatt et SCHILLIGER à Vogelsheim. Le volume de sciage moyen par entreprise s'élève à 17 200 m³ (5 000 m³ en moyenne nationale), ce qui place l'Alsace au 1^{er} rang des régions françaises devant l'Aquitaine (7 800 m³).

La filière-bois alsacienne regroupe 2 620 entreprises représentant 19 500 emplois de la forêt aux industries de 1^e et 2^e transformation.

La démographie a soutenu la construction jusqu'en 2007

Le secteur de la construction (6,5% de la valeur ajoutée régionale) a bénéficié de la forte augmentation de la population et de la réalisation de grands chantiers (tramway, tram-train, hôpital régional, Zénith ...), pour évoluer plus favorablement, que les autres secteurs d'activité de la région. Toutefois, la progression de la valeur ajoutée est inférieure à celle de la métropole entre 2000 et 2009 (écart qui se mesure également dans les évolutions récentes de l'emploi).

Poids des valeurs ajoutées par secteurs d'activité en 2009 (en %)

	Agriculture	Industrie	Construction	Services Marchands	Services non marchands	Tertiaire	Total
Alsace	1,7	17,5	6,5	50,7	23,5	74,2	100,0
Métropole	1,7	12,5	6,4	56,9	22,4	79,3	100,0

Source : Insee 2010

Variation annuelle moyenne de la valeur ajoutée entre 2000 et 2009 (en %)

	Agriculture	Industrie	Construction	Services Marchands	Services non marchands	Tertiaire	Total
Alsace 2009/2000	-1,4	-1,3	4,0	3,1	4,3	3,5	2,4
Métropole 2009/2000	-2,2	-0,8	5,8	4,0	4,0	4,0	3,2

Source : Insee 2010

L'Alsace peine pour assurer le renouvellement de son tissu économique

Dans un contexte où se cumulent mondialisation et crise de l'économie, la région perd de son attractivité. Les bons chiffres du commerce extérieur ne peuvent masquer un recul des activités d'exportation et d'importation et les créations d'entreprises, hors régime d'auto-entrepreneurs peu créateur d'emploi, sont en forte baisse. Ces tendances se traduisent par la poursuite du recul de l'emploi salarié marchand et la forte croissance du chômage en 2009. Toutefois en 2010, l'emploi salarié marchand semble se stabiliser.

Des créations d'entreprises fragiles et peu porteuses d'emploi

Au cours de la période 1996-2005, 5 800 entreprises sont créées chaque année en Alsace. Après un net fléchissement en 2005, les créations d'entreprises à siège alsacien augmentent. De 2005 à 2009, 8 700 entreprises ont été créées en moyenne chaque année, soit 2,5% des créations métropolitaines. Au cours de l'année 2009, 14 100 entreprises ont été créées en Alsace. En 2010, le nombre de créations s'élève à 15 000, soit une progression de 6,5% par rapport à 2009. Cette progression, en Alsace comme dans le reste du pays, s'explique par le volume des auto-entrepreneurs. La création d'entreprises, hors statut auto-entrepreneurs est négative en Alsace comme dans l'ensemble des régions entre 2008 et 2010. Ces créations ont un effet limité dans l'évolution de l'emploi. Moins de 20% d'entre elles (1 800 unités) comptent au moins un salarié au démarrage.

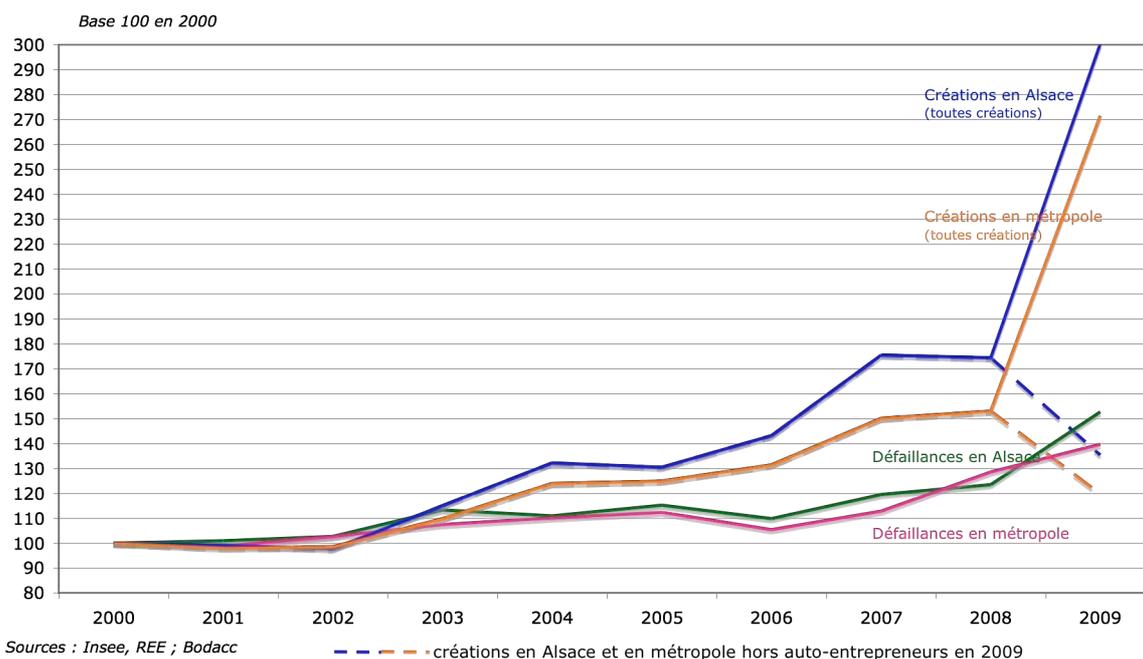
Depuis 2004, le nombre de défaillances d'entreprises s'accroît. Plus de 1 500 procédures ont été enregistrées en 2009. La hausse des défaillances en Alsace reste supérieure à celle de la Métropole. Cette hausse, en partie liée à l'accroissement et à la création d'entreprises, masque des différences importantes entre les départements, le Haut-Rhin étant plus durement touché, et selon les secteurs d'activité où le commerce et les services concentrent l'essentiel des dépôts de bilan.

Sur les trois premiers trimestres de l'année 2010, les créations d'entreprises augmentent de 13% comparativement à la période équivalente en 2009 (+11,6% en métropole). Ce bilan positif est dû aux bons résultats du 1^{er} trimestre 2010, car depuis, en Alsace comme en métropole, le nombre de créations est en recul d'un trimestre à l'autre.

En 2009, l'Alsace fait partie des trois régions françaises connaissant la plus forte évolution des défaillances. En glissement annuel, les défaillances s'accroissent de 23,7% dans la région (8,6% En France). Ce niveau n'avait jamais été atteint au cours de ces vingt dernières années. Le Haut-Rhin a été particulièrement touché avec une augmentation de 44% du nombre des défaillances. Dans le Bas-Rhin, la hausse s'établit à 12%. La moitié des défaillances concerne des entreprises créées depuis 2005.

Au terme du 1^{er} semestre 2010, les défaillances d'entreprises reculent de 12,5% par rapport au 1^{er} semestre de l'année 2009 (-3% en métropole). Cette tendance également mesurée par la Coface témoigne d'une amélioration sensible de l'activité des entreprises en 2010.

Créations et défaillances d'entreprises entre 2000 et 2009



La région perd de son attractivité

La compétitivité et l'attractivité de l'Alsace à l'échelle internationale, longtemps qualifiées d'excellentes, s'appréhendent par la variété des pays d'origine des principaux investisseurs étrangers en Alsace : l'Allemagne (52 % des établissements et 39 % des emplois des entreprises à capitaux étrangers), la Suisse (17 % et 15 %), les États-Unis et le Canada (8 % et 24 %) ou encore le Japon (1 % et 3 %). Le développement exogène a bénéficié de l'action importante des comités d'expansion alsaciens.

Mais, avec l'extension de l'Union Européenne et le développement de la mondialisation, l'attractivité de l'Alsace se dégrade de manière sensible depuis 5 ans. En outre, la région est peu attractive pour les entreprises françaises (20^e rang métropolitain).

Les principaux investisseurs étrangers s'orientent maintenant davantage vers les nouveaux adhérents à l'Union Européenne. En outre, les investissements opérés depuis 2000 par les pays du Benelux et la Grande-Bretagne se fondent sur des stratégies d'achat-acquisition d'entreprises existantes. Les capitaux étrangers restent cependant très présents dans le secteur industriel (31% des emplois, au lieu de 18,2% au niveau national), mais les investisseurs s'engagent dans des projets de plus petite taille. Le montant annuel de leurs investissements ralentit depuis 5 ans.

L'Alsace, longtemps placée parmi les 5 régions françaises les plus attractives, se situe en 2009 au 10^e rang des régions françaises pour les emplois créés ou maintenus grâce aux investissements étrangers⁹. Sur les 31 815 postes créés ou maintenus par des investisseurs étrangers en France, l'Alsace en compte 3% pour 4% en 2008. Cela représente 860 emplois (30 projets), alors que pendant la période 2000 – 2008, les capitaux étrangers ont créé ou

⁹ Rapport 2010 sur les investissements étrangers en France, Agence française pour les investissements internationaux (AFII).

maintenu 1 384 postes par an. L'essentiel des investissements s'effectue dans le secteur manufacturier, alors que les services marquent le pas.

Les filiales étrangères regroupent 22% des emplois et la part de leurs investissements dans la région représente 34% du chiffre d'affaires de l'économie régionale, et 59% du chiffre d'affaires à l'exportation réalisé par l'Alsace.

Poids des groupes étrangers dans l'emploi du secteur en 2008 (%)

Territoire	Industrie*	Commerce	Services	Ensemble
Alsace	31,3	24,3	10,0	22,2
Métropole	18,2	17,1	11,1	14,8

Source : Insee, LIFI, CLAP 2008 – selon la nouvelle nomenclature NAF 2008

* y compris la construction

Une tradition de solde commercial excédentaire marquée par la conjoncture

Durant une dizaine d'années, l'Alsace était la 4^e région exportatrice française en valeur, derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais et la 1^{ère} en volume par habitant. Depuis 2009, elle a reculé au 5^e rang, précédée par Midi-Pyrénées, et elle a perdu son 1^{er} rang en volume par habitant en 2010, précédée par la Haute-Normandie.

Tout en maintenant ses positions pour l'année 2010 avec 6,9% des exportations françaises et un volume de 14 250€ par habitant (5 800€ en France), l'Alsace présente un solde commercial déficitaire de 1 865 millions d'euros, alors que celui-ci était positif en 2009 (581 millions d'euros).

Ce bilan résulte toutefois d'une année encore impactée par la crise en Alsace comme dans le reste du territoire national malgré des volumes à l'export comme à l'import en hausse. Le chiffre d'affaires des exportations de la région s'élève à 26,4 milliards d'euros, en augmentation de 11,7% en un an (13,6% en France).

Avec un volume de 28 milliards d'euros, l'Alsace regroupe 6,3% des importations nationales, soit une augmentation de 22% sur un an (13,7% en France). Ces évolutions expliquent le déficit commercial de la région, tandis que celui de la France se stabilise à près de 55 milliards d'euros en 2010 comme en 2009.

Près de 40% des exportations et des importations se concentrent dans cinq secteurs d'activité : produits pharmaceutiques, de la construction automobile, des machines et équipements d'usage général, de la chimie-plasturgie, et du matériel électrique.

L'Allemagne demeure le premier partenaire commercial de l'Alsace : premier client avec 29% des exportations, devant les Pays-Bas (11,6%) et l'Italie (7,4%), et premier fournisseur de produits avec 27% des importations, précédant la Suisse (13,3%) et les Etats-Unis (8,9%).

Des pôles de compétitivité et des structures favorisent l'innovation

S'appuyant sur une recherche performante, l'Alsace développe ses pôles de compétitivité

Fin 2008, trois pôles de compétitivité étaient labellisés en Alsace : Alsace BioValley (santé), Fibres Grand est (textile-bois-papier) et Véhicule du Futur (automobile). Près de 150 établissements sont membres d'au moins un de ces trois pôles et emploient 20 100 salariés dont 2 000 cadres ou professions intellectuelles. Ils représentent 3% de l'emploi salarié total,

13,2% de l'emploi industriel dans la région et 9% des emplois de la sphère productive (industrie et services aux entreprises).

Les résultats de la mission d'évaluation sur les pôles de compétitivité publiés le 18 juin 2008 ont permis de tirer les enseignements des expériences diversifiées qui se sont développées depuis la création des pôles en 2004. Suite à cette évaluation, le Président de la République a annoncé le 26 juin 2008 la poursuite du soutien aux pôles, pour les années 2009 à 2011.

Appartenant aux 9 pôles de compétitivité à vocation mondiale, le pôle Alsace Biovalley fédère l'ensemble des acteurs privés et publics de la filière Sciences de la vie et santé en Alsace. Les thématiques principales sont l'innovation diagnostique et thérapeutique dans le domaine du médicament, les nouvelles technologies de l'imagerie, de la robotique et des télécommunications appliquées au médical.

Les trois principaux secteurs des entreprises du pôle sont la recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles, la recherche-développement en biotechnologie et la fabrication d'instrumentation scientifique et technique.

Entre 2005 et 2008, 1 600 emplois directs et indirects ont été créés, pour un objectif de 5 000 en dix ans. Sur la même période, les collaborations de recherche public-privé ont crû de 60 %, pour un objectif de doublement en dix ans.

Quarante et un projets collaboratifs de recherche et développement ont été labellisés, pour un montant global de près de 100 millions d'euros, dont un tiers seulement de financements publics. Trente et une entreprises ont été créées pour un objectif de quatre-vingt-dix en dix ans et cinq nouveaux cursus universitaires ont été montés avec l'Université de Strasbourg.

Les projets de R&D du pôle impliquent 62 chercheurs publics et 65 chercheurs privés pour un budget total de 21,5 millions d'euros. Alsace BioValley a l'ambition de devenir l'un des noeuds principaux d'un réseau européen et mondial d'excellence rassemblant les meilleurs bioclusters. D'un point de vue scientifique, les deux thématiques prioritaires retenues pour la période 2009-2011 sont le développement de nouveaux outils pour la recherche translationnelle et l'administration de molécules actives et dispositifs médico-chirurgicaux.

Le pôle de compétitivité Véhicule du futur est un pôle interrégional Alsace – Franche- Comté. Lors de sa mise en place en 2005, l'ensemble de la filière des transports terrestres rassemble plus de 450 entreprises employant près de 90 000 salariés dans les deux régions, notamment grâce au secteur automobile (PSA, General Motors, Delphi, Faurecia...) et à l'industrie ferroviaire (Alstom Transport, Lohr Industrie...).

Le pôle regroupe des entreprises et organismes des filières de l'automobile, des transports et des mobilités. Les thématiques principales du pôle sont le véhicule propre, le lien entre véhicule et réseaux intelligents et l'excellence de la filière automobile.

Les trois principaux secteurs des entreprises du pôle sont la construction de véhicules automobiles, les télécommunications filaires et la fabrication d'autres équipements automobiles.

Dans un souci d'inventer une nouvelle mobilité plus respectueuse de l'environnement, le pôle Véhicule du Futur a pour ambition de se focaliser sur l'innovation en matière de véhicule du futur, plus propre et plus intelligent. C'est pourquoi, et ce afin d'anticiper les exigences des marchés futurs et de répondre aux attentes des marchés actuels, le pôle a choisi de positionner son activité sur deux dimensions complémentaires : le véhicule urbain ou périurbain, l'organisation des mobilités. Le pôle regroupe 144 établissements totalisant 35 000 salariés en 2008.

Le pôle Fibres Grand Est concerne les régions Alsace et Lorraine. Il ambitionne d'accompagner la mutation économique de trois secteurs industriels travaillant la fibre naturelle : le papier-carton qui représente le quart de la production nationale, le textile à base de coton, 80% de la production nationale, et le bois, 38% du territoire régional est boisé. Ce pôle est situé à Epinal, mais une demi-douzaine d'entreprises alsaciennes sont désormais impliquées dans ses projets. Il compte 206 établissements membres, dont un tiers situé en Alsace. Ces établissements emploient 19 500 salariés dont 6 160 en Alsace.

Suite à l'appel à projets lancé en 2009 par le gouvernement pour désigner de nouveaux pôles de compétitivité dans le domaine des écotechnologies, les deux candidatures concernant l'Alsace ont été labellisées lors du CIADT du 11 mai 2010. Il s'agit du pôle transrégional Lorraine – Alsace intitulé « Hydreos »¹⁰ et du pôle « Alsace Energivie » autour de la thématique « efficacité énergétique dans le bâtiment ». Ce dernier s'appuie sur un cluster de 50 entreprises qui représentent 13 000 emplois dans la région, et mobilise près de 500 chercheurs et enseignants-chercheurs.

Dans le cadre de l'appel à projet ouvert le 29 octobre 2009 par la DATAR visant à apporter un appui aux initiatives exemplaires de grappes d'entreprises, deux dossiers de candidatures ont été sélectionnés : Pôle Aménagement de la maison, et Iconoval.

Le Pôle aménagement de la maison regroupe 146 entreprises établies en Alsace et exerçant une activité dans les secteurs de la conception et des assemblages d'équipements pour le logement.

Iconoval rassemble 67 entreprises de l'économie numérique couvrant l'espace de la Conférence du Rhin supérieur.

Une deuxième vague d'appel à projet a été ouverte le 29 juin 2010. Trois des six dossiers présentés en Alsace ont été labellisés le 21 janvier 2011 : ARIA Alsace (industries de l'agroalimentaire à Schiltigheim), Pôle Textile Alsace à Mulhouse et Rhenatic (économie numérique à Mulhouse).

La DATAR consacre 24 millions d'euros en 2010 et 2011 aux 196 grappes sélectionnées dans les deux appels.

Les structures et la diffusion de l'innovation se développent

Au-delà des activités de transfert de technologies et de valorisation propres à chaque établissement d'enseignement supérieur et de recherche, diverses structures permettent en Alsace d'accompagner les entreprises et les réseaux en matière d'innovation : les CCI et CEEI, l'ARI (Agence Régionale d'Innovation), les partenaires du réseau de diffusion technologie RTA (Réseau Technologique Alsace), le réseau CONECTUS¹¹. Sur le plan technologique, l'Alsace dispose de 6 centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), d'un institut technique pour le textile et de quatre plates-formes technologiques. En nombre de structures de type CRITT, l'Alsace est en 16^e position au niveau national.

De nombreux dispositifs locaux de financement existent, en matière de capital-risque (SODIV, FCPR Airfi, Alsace Amorçage, Alsace Création) et en matière d'incubation (SEMIA). À ces structures généralistes s'ajoutent des réseaux plus spécialisés sur un secteur ou une technologie comme Alsace Biovalley, Iconoval, Rhénaphotonics.

¹⁰ Initialement « gestion des eaux continentales ».

¹¹ Ce réseau a pour vocation de promouvoir la recherche effectuée au sein des laboratoires publics et de favoriser le développement de partenariats entre eux et les entreprises.

Par ailleurs, l'Alsace bénéficie de l'implantation à Strasbourg du Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle et de l'Institut Européen Entreprise et Propriété Industrielle. Ces organismes, outils d'un pôle de compétence en matière de propriété intellectuelle, constituent un atout pour toute politique de valorisation de l'innovation.

Répondant à une demande de la Commission Européenne dans le cadre de la mise en œuvre des programmes opérationnels FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional), l'État et le Conseil Régional d'Alsace ont défini une Stratégie Régionale de l'Innovation. Cette stratégie fixe trois convergences thématiques : économie verte, santé et bien-être, humanisme et question de société.

Fin 2007, le nombre d'établissements dans les secteurs potentiellement innovants (industrie et services) s'élève à 2 240 en Alsace employant 25 500 salariés. Le secteur « conseils et assistance » regroupe 62% des établissements et 23% des salariés des secteurs innovants.

L'environnement économique des entreprises est une priorité des politiques publiques

La fiscalité modérée constitue un atout

La densité de la population alsacienne et du tissu économique permet aux collectivités territoriales de bénéficier d'une assiette fiscale très favorable. La petite taille de la région et sa structure urbaine contribuent à l'efficacité des dépenses publiques. Les taux de taxe professionnelle sont dans l'ensemble inférieurs à la moyenne nationale. Les évolutions des taux des différentes taxes, pratiquées par les collectivités territoriales alsaciennes, sont modérées comparativement aux moyennes nationales.

Des efforts considérables ont été engagés pour les transports et les infrastructures

Le tissu économique alsacien génère des échanges importants dont une majeure partie s'effectue sur des courtes distances par la route.

Les aéroports internationaux sont fragilisés par la concurrence

En 2010, les aéroports de Bâle-Mulhouse (4,1 millions de passagers) et de Strasbourg-Entzheim (1,1 millions) assurent une desserte aérienne de qualité pour certaines villes de province. La desserte de Strasbourg reste toutefois insuffisante par rapport à ses fonctions européennes malgré l'existence de lignes sous obligation de services publics. Il s'agit des liaisons avec Amsterdam, Copenhague, Prague et Madrid aidées financièrement dans le cadre du contrat triennal 2009 – 2011.

La mise en service de la LGV Est (juin 2007) et celles à venir du 1^{er} tronçon de la LGV Rhin-Rhône (2011) et de la 2^e phase de la LGV Est fin 2015, la plateforme de Karlsruhe/Baden-Baden à Söllingen (1,2 millions de passagers en 2010) en plein essor du côté badois ne seront pas sans conséquence pour l'aéroport de Strasbourg-Entzheim et à un degré moindre pour celui de Bâle-Mulhouse.

En 2009, près de 12 millions de passagers (+1,8% par rapport à 2008) ont emprunté le TGV-Est entraînant une diminution du trafic de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim de 19,2% sur les aéroports de Paris. Au bilan annuel, Strasbourg a perdu 16,6% de son trafic passager en un an, alors que celui de l'EuroAirport est resté stable.

L'ensemble du trafic aérien à l'échelle mondiale se stabilise en 2010. Les trafics passagers augmentent : +8,3% pour Karlsruhe/Baden-Baden, +7% pour Bâle-Mulhouse. Le trafic de l'aéroport de Strasbourg diminue de 4,4%, mais se maintient au-dessus du seuil de 1 millions de voyageurs)

L'arrivée des TGV constitue une opportunité à valoriser

Si l'Alsace reste actuellement mal reliée aux métropoles européennes par le rail, l'arrivée du TGV Est en 2007, qui a mis Strasbourg à 2h20 de Paris, puis de la LGV Rhin-Rhône en décembre 2011, renforceront l'attractivité de ses villes et par la même de la région. L'interconnexion difficile avec le réseau à grande vitesse allemand pénalise l'accès à l'aéroport de Francfort. La réalisation de la seconde phase du TGV Est évitera la saturation et diminuera le temps de parcours sur Paris à 2h00. La LGV Rhin-Rhône permettra de relier Mulhouse à Lyon en 2h50 et à Paris en 2h40 en première phase, mettant fin au temps de liaison actuel inadapté (4 heures). Strasbourg et Lyon seront reliées en 3h40 au lieu de 4h55 (3h15 pour le meilleur temps de parcours empruntant le raccordement court de Mulhouse). La mise en place d'une liaison Mulhouse-Fribourg contribuera à accroître l'accessibilité de cette agglomération haut-rhinoise.

Les modes de transport alternatifs se développent

Le renchérissement du prix de l'essence et les difficultés de circulation sur les routes à l'abord des grandes villes, ont renforcé l'attractivité du train en Alsace. Le TER connaît un succès croissant en Alsace (+110% de voyageurs entre 1997 et 2009).

En 2009, le trafic TER s'est accru de 2,7% en moyenne sur l'ensemble du réseau par rapport à 2008, pour atteindre près de 65 000 voyageurs par jour.

L'offre a été recomposée pour mieux répondre aux besoins des usagers et s'adapter aux contraintes liées à la circulation des TGV : depuis décembre 2009, 685 trains circulent chaque jour en semaine contre 330 en 1997.

Avec le renforcement des infrastructures, la rénovation des 162 gares d'Alsace qui sont en cours, et l'arrivée de nouveaux matériels roulants, l'offre TER va encore s'étendre. À l'horizon 2015 il est prévu que la capacité dans les TER passe à 38 000 places (26 000 en 2009).

L'activité des ports et le transport fluvial offrent des capacités à consolider

Le Rhin constitue une artère de communication vitale (22 millions de tonnes transportées annuellement au passage de Gambenheim, dont la moitié pour les ports alsaciens) comparable à l'axe routier nord-sud alsacien. Il représente 14% du trafic total de marchandises de l'Alsace. Strasbourg possède ainsi le second port fluvial français.

Le développement du port de Lauterbourg est le grand projet actuel de développement du port de Strasbourg. Il est soutenu dans le cadre du CPER 2007 – 2013.

L'acheminement des marchandises par voie fluviale jusqu'aux ports d'Anvers et Rotterdam présente un intérêt majeur pour les débouchés internationaux des entreprises de la région.

Les perspectives de développement du mode fluvial restent contrariées par la situation en impasse du Rhin vers le Sud. Toutefois, les ports du sud de l'Alsace sont en discussion avec les ports de Bâle et de Weil-am-Rhein pour un développement plus structuré et plus ambitieux.

Le développement du transport fluvial constitue une problématique importante dans la région, à la croisée d'enjeux forts et hétérogènes (contribution au développement durable, mise en

œuvre de la politique de décentralisation, mise en valeur d'une tradition et d'un patrimoine fluviaux riches).

Le bon réseau d'infrastructures des technologies de l'information et de la communication reste à exploiter

Pour la couverture en téléphonie mobile et les possibilités d'accéder à un réseau internet à haut débit, l'Alsace se situe au 3^e rang national, avec respectivement des taux de couverture de 99,9% et 99,1% de la population en 2008. Sept ménages alsaciens sur dix sont connectés à Internet en 2008.

La région dispose de réseaux concurrents pour le haut débit : France Télécom, Alsace Connexia, Electricité de Strasbourg, Haut-Rhin Télécom, Net 67, régies de réseaux câblés. En 2002, Strasbourg est classée comme 2^e ville française et 15^e ville européenne pour la présence d'opérateurs de télécommunications.

L'Alsace développe aussi des compétences dans les différents secteurs de l'image (audiovisuel, imagerie médicale, multimédia et prestations techniques), et la région compte deux grands diffuseurs (ARTE et France 3).

Elle est la 1^{ère} région française à avoir basculé en diffusion TNT (télévision numérique terrestre) le 2 février 2010. Elle bénéficie ainsi d'une meilleure couverture territoriale qu'avec la télévision analogique, malgré quelques zones présentant des difficultés dans les Vosges et à proximité de la frontière du Nord de l'Alsace.

En décembre 2010, l'État, la Région et les Départements ont adopté une stratégie de cohérence régionale sur l'aménagement numérique du territoire alsacien dans le cadre du plan France Numérique lancé en 2008 par le gouvernement pour permettre de déployer l'accès au très haut débit dans le pays. Cette stratégie doit contribuer au cours de l'année 2011 à la définition d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

Les bons bilans de l'activité touristique

La mise en service du TGV a suscité l'attrait de nombreux touristes français au cours du second semestre 2007 permettant une progression annuelle du nombre de nuitées hôtelières de 4%, créant ainsi un contraste avec les quatre dernières années. Cette progression est particulièrement sensible à Strasbourg, Colmar (+9% pour les nuitées urbaines et +12% pour les visiteurs des lieux touristiques par rapport à 2006), et dans le vignoble alsacien. En 2008, l'effet TGV se poursuit jusqu'en mai dans la hausse des nuitées françaises en Alsace. À partir de l'été, l'impact du TGV est moins marqué et le ralentissement économique affecte l'activité hôtelière. Les hôtels alsaciens homologués ont accueilli 5,8 millions de touristes en 2009, soit comme en 2008, plaçant l'Alsace au 11^e rang des régions françaises.

Région frontalière avec l'Allemagne et la Suisse, l'Alsace attire une part importante de nuitées étrangères (38% des nuitées hôtelières), soit un peu moins que PACA (1^{er} rang des régions françaises avec 38,5% de nuitée hôtelières), mais autant que Midi-Pyrénées. L'Allemagne fournit 26% des clients devant la Belgique (19%), les visiteurs suisses, anglais et italiens représentant chacun entre 7% et 9% des nuitées étrangères.

Strasbourg concentre 37% des nuitées et le vignoble alsacien traversé par la route du vin en regroupe une sur cinq. Les meilleurs mois de l'année sont septembre (loisirs, affaires) et décembre (marchés de Noël dans toute la région, dont celui de Strasbourg avec près de 2 millions de visiteurs en 2010). Viennent ensuite août, puis juin-juillet.

La clientèle française est essentiellement de proximité : Alsace, Lorraine et Franche-Comté totalisent 24% de la clientèle. Au niveau des régions, l'Île-de-France est la première région émettrice (19%) devant la Lorraine (10,7%) puis Rhône-Alpes (9,5%).

Français ou étrangers, touristes ou excursionnistes, 60% des visiteurs déclarent être motivés par toute la tradition alsacienne dans leurs déplacements (villes, villages, gastronomie, visite de cave, route des Vins, ...). Le tourisme culturel et le tourisme de nature sont également souvent cités dans les enquêtes.

En comptant les activités de l'hôtellerie, de la restauration et d'autres formes d'hébergement, le tourisme génère près de 28 000 emplois au 3^e trimestre 2009, soit 5,4% de l'emploi marchand (3,5% de l'ensemble des emplois salariés). Les activités touristiques permettent de maintenir et de développer des emplois dans des secteurs géographiques faiblement dotés dans d'autres activités économiques, en particulier dans le Massif Vosgien. Entre 2000 et 2008, les emplois du secteur ont augmenté de 7% (+1% pour l'ensemble des secteurs économiques). Les créations d'emplois depuis 2000 concernent la restauration rapide (58%), la restauration traditionnelle (+15%), les parcs d'attraction et les casinos (+31%). En revanche, d'autres secteurs ont perdu des emplois comme les agences de voyage (-15%) ou les aéroports (-16% par rapport à 2006).

L'offre touristique est bien développée dans le Massif Vosgien (tourisme vert et d'hiver), auquel contribue l'activité dynamique des parcs naturels régionaux des Vosges du Nord et des ballons des Vosges. Cette vitalité des activités touristiques et culturelles se concrétise par un maintien des populations, dans le massif vosgien alsacien.

Elles bénéficient de l'appui de la Convention de Massif du Contrat de Projet État-Région 2007-2013 et d'un encouragement significatif des collectivités locales.

Nuitées dans les hôtels et les campings en 2009

	Hôtels				Campings		
	Nuitées			Part des nuitées d'affaires (en %)	Nuitées sur emplacements de passage totaux		
	Total	Français	Étrangers		Total	Français	Étrangers
Alsace	5 779 679	3 647 507	2 132 172	47,8	956 604	405 813	550 791
Métropole	187 972 275	124 769 227	63 203 048	41,6	102 945 891	68 079 614	36 866 277
Poids de l'Alsace (%)	3,1	2,9	3,4		0,9	0,6	1,6

Source : Insee, direction du Tourisme, partenaires régionaux

EMPLOI

L'Alsace doit utiliser au mieux ses ressources humaines

L'emploi alsacien¹² se caractérise par une structure différente de celle du pays avec notamment une plus faible proportion d'effectifs dans l'agriculture et une part de l'industrie encore très élevée. Au cours de la période 2001/2009, la faible progression des emplois s'explique par une moindre évolution de l'emploi salarié que ne compense pas une augmentation des emplois non-salariés bien supérieure à celle du pays. Cette évolution des effectifs non salariés est particulièrement élevée dans le secteur de la construction (incluant les travaux publics), du commerce et des services (professions libérales, de la santé, ...).

Les évolutions récentes de l'emploi salarié dans le secteur marchand confirment la faible croissance de l'emploi entre décembre 2006 et décembre 2008. Depuis le deuxième semestre 2008, la contraction de l'activité économique entraîne une diminution de l'emploi privé en Alsace comme en France.

La création d'emplois n'est pas suffisante

774 000 emplois (salariés et non-salariés) sont recensés sur le territoire alsacien, soit 3% de l'emploi métropolitain. L'Alsace a créé 14 500 emplois entre le 1^{er} janvier 2001 et le 1^{er} janvier 2009. À la forte hausse de l'emploi des années 90, succède, depuis 2001, une moindre évolution +1,9%, la moyenne française se situant à +4,9%.

Seules neuf régions connaissent une évolution de l'emploi inférieure à celle de l'Alsace. C'est le cas des quatre autres régions du Grand Est, de la Picardie et de la Basse-Normandie où, comme en Alsace, la diminution importante de l'emploi industriel n'est pas totalement compensée par la hausse de l'emploi tertiaire.

La croissance de l'emploi non-salarié (+16,4%) est plus importante qu'en métropole (+4,7%), l'Alsace occupe le 2^e rang après la Corse. Cependant, avec 53 000 emplois, il ne représente que 6,8% de l'emploi total pour 9% au niveau national.

L'évolution de ces emplois est différente selon les secteurs d'activité¹³. Entre 2001 et fin 2007, seuls les effectifs de l'agriculture baissent (-10%), mais dans une proportion moindre qu'en France (-16%). Cependant la part des chefs d'exploitations agricoles est moins élevée en Alsace (14% pour 21% en France). Tous les autres secteurs sont en augmentation, mais de façon contrastée par rapport aux tendances nationales. La progression des chefs d'entreprises du secteur de la construction augmente de façon significative (+37%), plus qu'en métropole (27%). Les valeurs départementales sont quasiment identiques à celle de la région. Les commerçants (+19,5%), et les professions des services (+18,3%) s'accroissent également dans des proportions supérieures à celles du pays (respectivement +4,5% et +11%).

¹² Les estimations d'emploi permettent d'analyser et de localiser les évolutions de l'emploi total (salarié, non salarié, marchand et non marchand). Les estimations d'emploi des secteurs marchands (hors agriculture) sont éditées par trimestre, les dernières étant du 31/12/2009. Les données les plus actualisées sont diffusées par l'Urssaf au 30/03/2010 (source Acooss). Le nombre d'emploi de l'Urssaf à la même date est supérieur à celui de l'Insee, les champs couverts dans les secteurs concurrentiels n'étant pas totalement identiques : La source Acooss intègre les emplois de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale marchands, ainsi que l'emploi par les ménages de salariés à domicile ; ces emplois ne sont pas comptabilisés dans les estimations d'emploi marchands de l'Insee.

¹³ La méthode d'estimation d'emplois mise en œuvre par l'Insee depuis 2009 ne permet pas actuellement de disposer de données rétro-polées au niveau des secteurs d'activité.

Au 1^{er} janvier 2009, l'emploi salarié rassemble 720 600 postes, et représente donc la majeure partie de l'emploi en Alsace. Sur la période 2001-2009, il évolue cependant faiblement (+1%) alors qu'il progresse de +4,9% en métropole.

- L'activité agricole, confrontée à la concentration des exploitations et au recul de la main d'œuvre nécessaire, représente moins de 1% des emplois salariés de la région.
- L'industrie compte 147 400 emplois, soit 20,5% des effectifs (14,4% en métropole). Le poids régional des emplois industriels situe l'Alsace au 2^e rang des régions derrière la Franche-Comté (24,3%).
- La part de la construction dans l'emploi régional (46 200 emplois salariés) est équivalente à celle de la métropole.
- Les activités tertiaires sont encore moins représentées en Alsace, qu'il s'agisse des secteurs marchands ou non marchands.

Emploi salarié et non-salarié

	Emploi au 01/01/2009					Évolution 2001/2009	
	Alsace	Métropole	Part dans l'emploi Alsace (%)	Part dans l'emploi Métropole (%)	Poids national de l'Alsace (%)	Alsace	Métropole
Salariés	720 600	23 854 200	100	100,0	3,0	1,0	4,9
Agriculture	4 600	227 100	0,6	1,0	2,0	nd	nd
Industrie	147 400	3 511 800	20,5	14,7	4,2	nd	nd
Construction	46 200	1 480 000	6,4	6,2	3,1	nd	nd
Tertiaire marchand	309 300	11 178 200	42,9	46,9	2,8	nd	nd
Tertiaire non marchand	213 100	7 457 100	29,6	31,3	2,9	nd	nd
Non salariés	53 100	2 371 300	100	100,0	2,2	16,4	4,7
Agriculture	7 100	445 400	13,4	18,8	1,6	nd	nd
Industrie	3 100	129 100	5,8	5,4	2,4	nd	nd
Construction	5 600	287 000	10,5	12,1	2,0	nd	nd
Tertiaire marchand	28 200	1 141 800	53,1	48,2	2,5	nd	nd
Tertiaire non marchand	9 200	368 000	17,3	15,5	2,5	nd	nd
Total	773 700	26 225 500	100	100,0	3,0	1,9	4,9
Agriculture	11 700	672 500	1,5	2,6	1,7	nd	nd
Industrie	150 500	3 640 900	19,5	13,9	4,1	nd	nd
Construction	51 800	1 767 000	6,7	6,7	2,9	nd	nd
Tertiaire marchand	337 500	12 320 000	43,6	47,0	2,7	nd	nd
Tertiaire non marchand	222 300	7 825 100	28,7	29,8	2,8	nd	nd

Source : Insee – Estimations d'emploi en données brutes

Recul de l'emploi salarié des secteurs concurrentiels

L'Alsace regroupe 502 900 postes de travail dans les secteurs d'activité concurrentiels, soit 70% des emplois salariés (66% en métropole).

Entre décembre 2001 et décembre 2010, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels diminue de -6,5% en Alsace qu'il reste quasiment stable en métropole (+0,6%). Dans ce bilan négatif, l'Alsace n'est précédée que par trois régions du quart Nord-Est du pays : Lorraine (-7,6%), Champagne-Ardenne (-8,3%) et Franche-Comté (-8,6%). Cette dégradation de l'emploi est due à la contraction des activités industrielles engendrée par la mondialisation de l'économie et renforcée par la crise financière en 2008 qui se traduit par des réductions de postes de travail, des fermetures et des délocalisations d'activités industrielles. L'emploi industriel de la

région a ainsi reculé de 23% en 9 ans (-41 500 postes), ce qui représente 5,5% des emplois supprimés dans l'industrie en métropole sur cette période.

La création d'emplois dans les secteurs de la construction, du commerce et des services, plus faible qu'en métropole ne compense pas ces pertes d'emplois.

Entre décembre 2008 et décembre 2009, la région a perdu près de 15 200 postes de travail, soit 4,5% des destructions d'emplois de la métropole. L'emploi recule de 3% en Alsace (de 2,1% en métropole) et dans tous les secteurs d'activité. Les destructions d'emploi sont plus élevées dans la région pour ce qui concerne l'industrie qui perd 8 000 emplois, soit 4,7% des emplois industriels supprimés en France, et dans la construction.

L'orientation de l'activité est moins défavorable à compter du 4^e trimestre 2009. L'emploi salarié du secteur marchand reste stable grâce à la création de postes dans les services. La progression de l'emploi intérimaire, amorcée depuis la mi-2009, s'accélère avec une hausse de moitié du nombre d'intérimaires et contribue à la stabilité du nombre de salariés. Ce retournement de situation caractérise un contexte global moins dégradé, mais pour répondre à un accroissement d'activité, les entreprises recourent d'abord à l'intérim et aux heures supplémentaires avant de renforcer leurs effectifs par des postes contractuels.

Emploi salarié du secteur privé

	Emploi au 31/09/2010			Glissement annuel		Évolution 2001/2010	
	Alsace	Métropole	Poids national de l'Alsace (%)	Alsace	Métropole	Alsace	Métropole
Total	488 200	15 936 900	3,1	0	0,4	-6,5	0,6
Industrie	137 400	3 285 200	4,2	-2,4	-2,6	-23,2	-19,2
Construction	44 400	1 432 300	3,1	-1,5	-1	0,3	12,6
Commerce	97 200	2 970 800	3,3	-0,7	0,2	0	2
Services	209 200	8 248 600	2,5	2,4	2,1	3,9	8,7

Source : Insee – estimations d'emploi des secteurs marchands (hors agriculture).

En octobre 2010, depuis le début de la crise économique, le recul de l'emploi atteint 24 000 postes en Alsace, soit une baisse de 4,7% (3% en métropole).

Moins d'emplois dans la fonction publique en Alsace

La fonction publique emploie près de 150 000 agents soit un salarié sur cinq en Alsace comme en métropole. Mais la région partage avec les Pays de Loire, la Picardie et Rhône-Alpes les taux d'emploi publics et d'administration les plus faibles de la métropole.

Structure de l'emploi public au 01/01/2008 (en %)

	Collectivités	État (hors éducation et défense)	Éducation	Sphère hospitalière	Défense
Alsace	29,7	13,8	25,2	24,9	6,4
France	35,1	12,8	24,5	21,1	6,5

Source : Insee – CLAP 2008 et DGAFP pour la Défense

Au cours des cinq dernières années, l'emploi dans la fonction publique d'État diminue en Alsace. À l'opposé, il poursuit sa croissance dans la fonction publique hospitalière et dans celle des collectivités territoriales, notamment par les transferts de personnels accompagnant la décentralisation de la gestion des politiques publiques.

Le travail frontalier subit les restructurations des économies voisines

Le nombre de travailleurs frontaliers, 65 000 en 2010, recule de 7,5% depuis 1999 (-16% pour les emplois frontaliers allemands). Ainsi, l'emploi frontalier, qui occupe 8,6% de la population active ayant un emploi en Alsace, ne joue plus son rôle d'absorption d'une part de l'augmentation de la population active comme dans les trois décennies précédentes. Au contraire, sa réduction contribue à l'augmentation du chômage. La pyramide des âges des travailleurs frontaliers vieillit et le renouvellement de cet emploi se fait plus difficilement et sur des emplois de plus courte durée.

L'Alsace compte 20% de résidents en France métropolitaine traversant la frontière pour travailler dans un pays limitrophe en 2007. À l'échelle nationale, la région regroupe 5 des seize zones d'emplois, dont plus de 10% des actifs travaillent à l'étranger, celle de Saint-Louis détenant la 1^{ère} place (45,9%) devant Longwy, Menton et le Genevois français.

Emploi frontalier en 2007

Zone d'emploi	Nombre d'actifs transfrontaliers	Part dans la population active (%)	Distance (en km)	Pays principal de destination	Pays secondaire de destination	Commune principale de destination
Saint-Louis	12 037	45,9	8,8	Suisse		Basel
Wissembourg	8 165	31,9	22,1	Allemagne		Karlsruhe
Altkirch	7 896	26,6	23,7	Suisse		Basel
Mulhouse	13 366	11,2	31,8	Suisse	Allemagne	Bâle
Haguenau-Niederbronn	7 333	11,1	26,6	Allemagne		Rastatt
Guebwiller	1 335	4,8	46,0	Suisse		Basel
Thann-Cernay	1 309	4,5	46,7	Suisse		Basel
Colmar-Neuf-Brisach	3 201	4,2	23,1	Allemagne		Freiburg im Breisgau
Saverne-Sarre-Union	1 413	3,1	41,5	Allemagne		Saarbrücken
Strasbourg	5 820	2,4	19,3	Allemagne		Kehl

Source : Insee, recensement de la population 2007.

Le marché du travail est sujet à des tensions

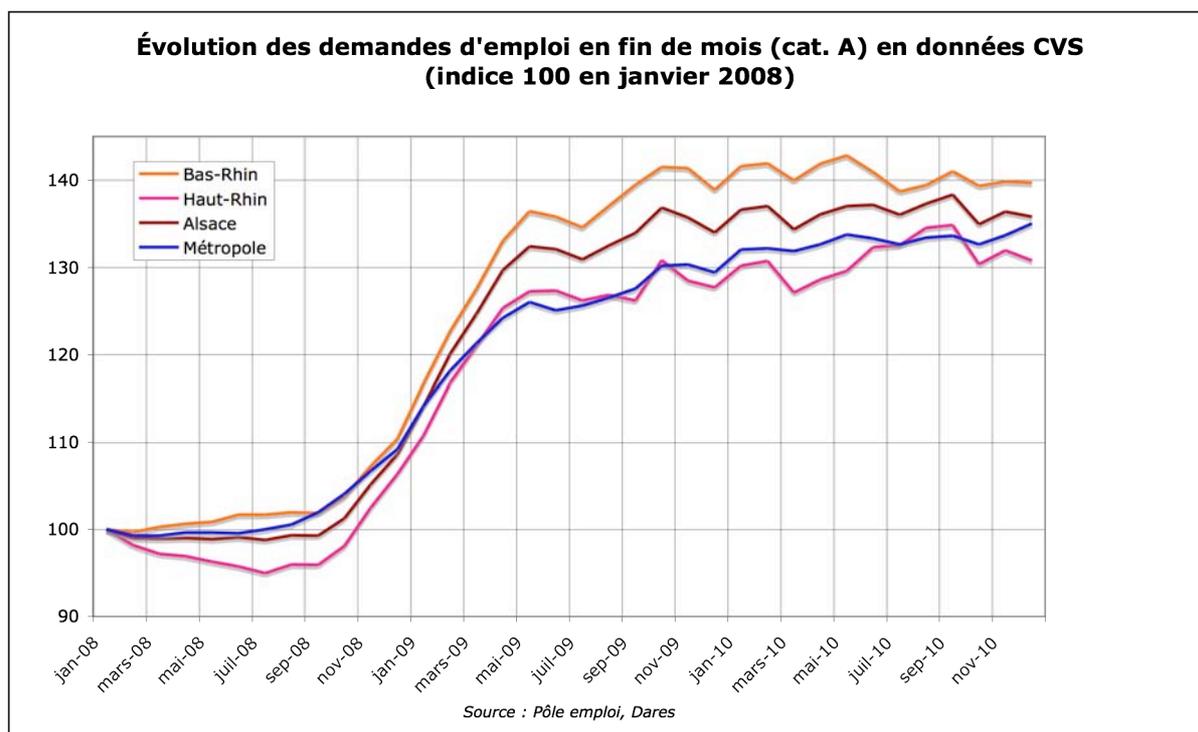
L'importante croissance du chômage jusqu'en 2006 s'atténue avec le développement des besoins en main-d'œuvre jusqu'au début 2008, mais dans des conditions statutaires souvent fragiles (nombreux CDD de très courte durée). Depuis, le recul de l'emploi salarié est lié aux restructurations et disparitions d'entreprises souvent suite aux effets de la crise économique mondiale.

Les effets de la crise économique sur le chômage

Le taux de chômage du 3^e trimestre 2010 traduit l'ampleur cette crise. Même si l'Alsace reste en position plutôt favorable par rapport à la plupart des régions françaises (8^{ème} rang), elle rejoint progressivement la moyenne du chômage national. En décembre 2010, la région regroupe 76 635 demandeurs d'emploi de catégorie A¹⁴ en données CSV. Entre septembre 2008 et décembre 2010, les DEFM augmentent de 36% (+31% en métropole). Cette croissance des effectifs de DEFM situe l'Alsace au 2^e rang des régions françaises après la

¹⁴ Catégorie A : acte positif de recherche d'emploi, sans emploi).

Corse, mais devant les régions voisines de la Franche-Comté ou la Lorraine (en données brutes).



La remontée du taux de chômage entre le 3^e trimestre 2008 et le 3^e trimestre 2010 concerne toutes les régions métropolitaines

La diminution entamée en juin 2006 fait place à une envolée du taux de chômage depuis le 1^{er} trimestre 2008. L'augmentation du taux de chômage traduit les effets de la crise économique avec une progression de 2,1 points en Alsace (1,9 points en métropole).

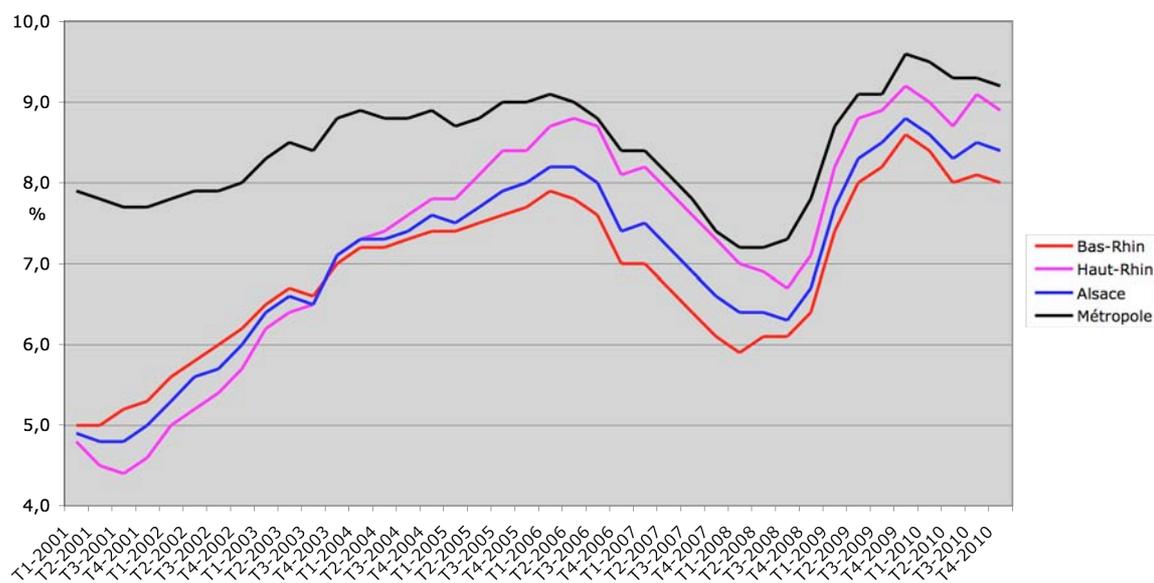
Le taux de chômage alsacien, qui est passé de 4,9% en 2001 à 8,5% au 3^e trimestre 2010, maintient l'Alsace au 2^e rang des hausses régionales derrière la Franche-Comté au cours de cette période avec une progression de +3,6 points (+1,4 point pour la France). Le taux de chômage régional demeure toutefois inférieur au taux national qui atteint 9,3% au 3^e trimestre 2010.

Globalement, en Alsace comme dans les autres régions françaises, le taux de chômage a effectivement baissé entre le 4^e trimestre 2009 et le 3^e trimestre 2010, mais cette baisse n'efface que le sixième de la montée du chômage due à la crise.

Depuis 2001, la croissance est plus prononcée dans le Haut-Rhin (4,6 points) que dans le Bas-Rhin (+3,1 points). Le Haut-Rhin affiche un taux de chômage de 9,1% au 3^e trimestre 2010.

Le chômage reste concentré dans les trois grandes agglomérations alsaciennes : le taux de chômage est le plus élevé dans les zones d'emploi de Mulhouse (11,5%) et de Strasbourg (9,5%). Entre le 3^e trimestre 2009 et le 3^e trimestre 2010, le taux de chômage baisse dans les zones frontalières du nord et du sud de l'Alsace, mais augmente encore sensiblement à Mulhouse (+0,4 point), Thann-Cernay (+0,3 point) ou Sélestat (+0,3 point).

Évolution du taux de chômage entre 2001 et 2010



Source : INSEE

***Remarque :** Le **taux de chômage** au sens du BIT est une moyenne trimestrielle. Il est diffusé au début du 3^e mois suivant la fin du trimestre auquel il correspond. Le taux de chômage du 1^{er} trimestre 2011 sera publié au 2^e trimestre 2011.

Les **effectifs de demandeurs d'emploi en fin de mois** (DEFM) sont diffusés mensuellement avec un décalage d'un mois.

Des besoins en main d'œuvre contrastés

L'accélération des départs en retraite peut modifier les besoins

L'arrivée à l'âge de la retraite des générations du « baby-boom », à partir de 2006, accélère le renouvellement de la main-d'œuvre (11 000 actifs ayant un emploi avaient 60 ans en 2005, ils sont 21 000 en 2010). Plus de 30% des actifs alsaciens cesseraient leur activité à l'horizon 2020, et les créations et disparitions de métiers entraîneraient un besoin de renouvellement de main d'œuvre voisin de 40% à ce même horizon.

Ces départs généreront des besoins supplémentaires de main-d'œuvre dans les secteurs des services et notamment de la santé. Dans le bâtiment, plus du tiers des actifs atteindra 60 ans au cours de cette période alors que ce secteur d'activités est confronté à des difficultés de recrutement pour certains métiers.

Malgré la crise, les employeurs sont encore parfois confrontés à des difficultés de recrutement dans des métiers peu attractifs pour des raisons de pénibilité, de niveau de salaire, de localisation ou d'image de marque, mais aussi de manque de candidat qualifié (hôtellerie, santé, BTP, ...). Le remplacement des professions indépendantes et des chefs d'entreprises artisanales, encore plus âgés (1 sur 2 atteindra 60 ans d'ici 2015), commence également à soulever des difficultés dans la transmission des entreprises.

Les offres d'emplois durables restent proportionnellement élevées

Pôle Emploi a enregistré 85 000 offres d'emploi en 2010, soit 18,6% de plus qu'en 2009, année particulièrement marquée par la crise. Cette hausse est plus importante qu'au niveau national (+10,7% entre 2009 et 2010). La progression du recueil des offres est plus élevée

dans le Haut-Rhin (+21,5%) que dans le Bas-Rhin (+16,7%) mais 63% de ces offres sont bas-rhinoises¹⁵.

En lien avec l'amélioration de la conjoncture économique, les offres d'emplois durables progressent de 21,9% en Alsace (+10,1% en métropole). Les emplois durables¹⁶ proposés correspondent à 46,8% de l'offre totale en 2010. La situation de l'Alsace reste meilleure pour ce type d'emploi qu'au niveau national, à la fois sous l'angle de l'évolution, car le recul depuis 2000 y est plus limité, et sous l'aspect de la proportion, les offres d'emplois durables y étant plus développés (42,5% des offres en France).

La spécificité de l'artisanat en Alsace : un employeur et un formateur important

L'Alsace est une des régions françaises où l'artisanat est le plus développé. En 2009, 23 863 entreprises sont inscrites à la Chambre des Métiers d'Alsace. Elles occupent près de 130 000 personnes (113 300 salariés)¹⁷.

Les entreprises artisanales alsaciennes sont relativement moins nombreuses que dans le reste de la France, mais de plus grande taille. Ainsi parmi les 860 000 entreprises relevant de l'artisanat en France, 2,8% sont localisées en Alsace. Les entreprises alsaciennes représentent 4,3% de l'emploi artisanal national et 21,3% de l'emploi salarié des secteurs concurrentiels de la région (15% en France), en y incluant l'ensemble des salariés des établissements ayant une activité artisanale, si minime soit-elle.

Les entreprises artisanales participent activement à la formation des jeunes. Elles forment 5 715 apprentis en janvier 2009 (dont un quart de jeunes femmes), soit la moitié des effectifs de l'ensemble du secteur marchand.

¹⁵ Le poids démographique du Bas-Rhin à l'échelon régional est de 59%.

¹⁶ Contrat à durée indéterminée et contrat à durée déterminée supérieurs à 6 mois.

¹⁷ Une part de ces entreprises est également inscrite dans les chambres de commerce et d'industrie. Ainsi, le périmètre des 113 000 salariés en compte près de 7000 qui exercent une activité artisanale par exemple dans hypermarchés ou dans de grandes surfaces.

FORMATION - RECHERCHE

La formation initiale est un facteur fondamental de l'avenir alsacien

Les élèves, apprentis et étudiants, environ 406 000 jeunes, représentent 22% de la population alsacienne.

Le niveau moyen de formation progresse en Alsace

Le faible taux de chômage jusqu'au début des années 2000, l'existence de nombreux emplois frontaliers peu qualifiés, mais bien rémunérés, expliquent un niveau moyen de formation des Alsaciens moins élevé qu'en France.

Environ 58% d'une classe d'âge alsacienne atteignait le baccalauréat général, technique ou professionnel en 2001, soit 3,6 points de moins qu'au niveau national. Entre 2001 et 2009, la région rattrape progressivement son retard, et ce sont près de 64,3% des élèves d'une classe d'âge qui sont désormais bacheliers, l'écart avec la moyenne nationale se réduisant à 1,3 points. L'élévation du niveau général de qualification est une priorité académique comme en témoigne la progression du taux de passage en seconde (59% en 2010 pour 58,3% en 2009).

Par ailleurs, le taux de jeunes sortant de formation sans qualification (n'ayant pas atteint une classe de terminale professionnelle) diminue (5,4% en 2008 ; 3,6% en 2009).

Les formations professionnelles représentent une part importante de la formation initiale des jeunes en Alsace.

La rénovation de la voie professionnelle, qui répond à l'impératif d'élever le niveau de qualification et d'améliorer les perspectives d'insertion professionnelle, a été mise en œuvre à la rentrée 2009. Elle permettra d'augmenter le flux des sortants au niveau 4 dès la session 2012 du baccalauréat.

L'apprentissage représente un poids important dans les filières professionnelles en Alsace (41% au niveau CAP/BEP et 31% au niveau baccalauréat). Il s'agit là d'une particularité forte de la région.

Les contrats en alternance constituent un autre mode d'accès important à la qualification. L'offre de formation supérieure est aussi très orientée vers les filières professionnelles courtes.

Enfin le développement des licences professionnelles contribuera à se rapprocher de la cible de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur.

L'insertion professionnelle des jeunes lycéens se stabilise en 2010

Pendant la période 2009-2010, 48,7% des lycéens technologiques ou professionnels ont trouvé un emploi sept mois après leur sortie du système scolaire.

Après la nette dégradation du taux d'emploi en 2009, l'insertion professionnelle des lycéens sortis du système éducatif reste stable (48,8% en 2009). Cette situation est fortement liée à la situation économique dans l'industrie et le bâtiment en Alsace au courant de l'année 2009.

En 2010, la part des lycéens de niveaux BAC et plus en emploi reste inchangée (61% contre 62% en 2009). Concernant les niveaux CAP-BEP, le taux d'insertion s'établit à 35% en 2010 comme en 2009 et pour les jeunes sans qualification, il passe de 14% en 2009 à 15% en 2010.

Les taux d'emploi des jeunes sortants des formations de baccalauréat technologique sont légèrement supérieurs à ceux issus des terminales professionnelles (respectivement 56% et 54%). Les sortants de BTS et plus ont les meilleurs taux d'emploi (76% contre 72% en 2009).

Les formations du secteur des services permettent une meilleure insertion que celles liées au secteur de la production (51% contre 45%) pour tous les diplômés hormis celui du baccalauréat technologique.

Comme en 2009, les filles sont plus souvent en emploi que les garçons (49,7% contre 47,6%).¹⁸.

La formation en apprentissage progresse dans les niveaux supérieurs

Au 31 décembre 2009, 14 918 apprentis sont accueillis dans les 34 Centres de Formation d'Apprentis (dont 2 CFA agricoles) de l'académie de Strasbourg, soit 3,6 % des effectifs de la métropole. Les 19 CFA publics accueillent près de 55 % du total des apprentis. Les effectifs sont néanmoins en légère baisse comparée à 2008 (-1,5%).

L'apprentissage a toujours constitué un atout important pour l'insertion dans le milieu professionnel en Alsace. Son poids sur l'ensemble du second cycle professionnel est supérieur à la moyenne nationale, de près de 10 points au niveau V, d'environ 5 points au niveau IV. La demande des entreprises locales s'oriente de plus en plus vers un niveau d'apprentissage post-bac.

Le pourcentage des apprentis préparant des diplômes de niveau V reste majoritaire (51%), mais il est en diminution régulière depuis le début des années 2000, où il était supérieur à 70%. Il se rapproche de la moyenne nationale (49%).

Par rapport à 2008, les effectifs des formations du supérieur ont augmenté de 7%. La part des effectifs des formations de niveau I (masters ou diplômes d'ingénieur) enregistre une hausse de 1 point ; elle est de 0,3 point pour le niveau II (licence professionnelle) et de 0,5 point concernant le niveau III (Bac+2). Ces formations se développent de plus en plus par la voie de l'apprentissage pour répondre à la demande des entreprises locales.

Les apprentis se répartissent à 60% dans les domaines de formation liés à l'industrie et à 40% dans les domaines du tertiaire. Les effectifs des principaux domaines de formation restent stables. Ainsi, le commerce et la vente ainsi que de l'agro-alimentaire, regroupent à eux seuls 27,5 % des jeunes.

Les offres d'apprentissages des entreprises se répartissent principalement entre les secteurs de l'industrie (22%), la construction (20%), le commerce (20%) et l'hébergement restauration (9,5%).

Effectifs des centres de formation d'apprentis par niveau de formation au 31/12/2009

	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total
Alsace	7 600	3 958	2 221	627	512	14 918
Métropole	205 188	110 267	58 683	17 251	26 127	417 516
Poids national de l'Alsace (%)	3,7	3,6	3,8	3,6	2,0	3,6

Source : MEN-DEPP-Rectorat de Strasbourg 2009

Niveau V : préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

Niveau IV : préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

Niveau III : préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I : préparation d'un diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire, ou d'un diplôme de grande école.

¹⁸ Champ : 7 250 lycéens sortant de formation technologique ou professionnelle au cours ou à la fin de l'année scolaire 2008-2009 et interrogés au 1er février 2010

Source : Enquête annuelle IVA 2010/DEPP/Rectorat de Strasbourg

Le ralentissement de l'insertion professionnelle des apprentis se poursuit en 2010, mais de façon moins accentuée qu'en 2009

Au 1^{er} février 2010, soit 7 mois après la fin de leur formation, 62% des sortants d'apprentissage occupent un emploi contre 65% en 2009 et 73,4% en 2008. Ce fait est directement lié à la conjoncture économique en Alsace, qui enregistre un repli de l'activité et une dégradation du marché du travail durant cette période. Les garçons s'insèrent toujours mieux que les filles : 63% sont en emploi contre 61% pour les filles, l'écart entre les taux d'emploi se réduit.

Même si la baisse du taux d'emploi affecte les sortants de quasiment tous les niveaux de formation, le diplôme reste toujours le meilleur atout pour l'insertion¹⁹. Ainsi, la part des jeunes sortants en emploi de niveaux II (bac plus 4) atteint 79%, mais baisse de 6 points en un an (85% en 2009). 76% des apprentis de niveau III (bac plus 2) sont en emploi contre 84% en 2009. Seuls les apprentis de niveau IV (équivalent au bac) connaissent une stabilité en matière d'emploi par rapport à l'an passé (78%). Le taux d'emploi des apprentis sortant de niveau V (CAP ou BEP) enregistre une baisse de 5 points : 53% en 2010 (58% en 2009). Quant aux jeunes sans qualification (niveau Vbis), leur taux d'insertion diminue de plus de 3 points en un an (26% en 2010 contre 29% en 2009 et 37% en 2008)

À l'issue de l'apprentissage, les conditions d'accès à l'emploi sont plus favorables après un CAP ou un BEP de la production que du tertiaire avec respectivement 54% et 49%.

Le taux d'emploi des apprentis issus des domaines de formation "des technologies industrielles de commande" est de 72%. Il avoisine les 70% après une formation de la "mécanique générale", "moteurs et mécanique auto", "chimie" et de "l'électricité". En ce qui concerne les domaines de formation liés au tertiaire, les formations du domaine de la "santé" débouchent pour 88% d'entre eux sur un emploi. L'accès à l'emploi est fréquent après une formation de "travail sanitaire et social" (72%), "Transport, finances, comptabilité" (69%) et de "communication" (68%) ; 64% des apprentis issus de "l'hôtellerie tourisme" et 57% du "commerce" sont embauchés²⁰.

La politique des langues en Alsace

En 2010, dans l'académie de Strasbourg, 714 classes réparties dans 297 écoles publiques du 1er degré accueillent 17 382 élèves en enseignement bilingue. Par rapport à 2009, le nombre d'élèves a augmenté de 8% (soit environ + 1300 élèves) et 75 nouvelles classes ont été ouvertes.

Dans les collèges (secteurs public et privé sous contrat), 3 440 élèves suivent leur scolarité en section bilingue en 2010, soit 4 % des élèves. Il est à noter que la quasi totalité des élèves des sections bilingues suit également un cursus bilingue (97,2% en 2010) au collège. Ce dispositif permet aux élèves de commencer l'apprentissage d'une nouvelle langue (l'anglais) dès l'entrée en 6^e tout en poursuivant l'apprentissage de la langue régionale commencée dans le premier degré. La proportion d'élèves choisissant le cursus bilingue a progressé de 3 points depuis l'an passé, ce qui confirme l'association presque systématique des deux cursus (enseignement de l'allemand bilingue paritaire et apprentissage d'une autre langue vivante dès la 6^e). Les élèves peuvent également choisir d'intégrer une section européenne au collège, qui consiste en un renforcement linguistique de deux heures par semaine, préparant l'élève à

¹⁹ Les niveaux de formation sont détaillés sous le tableau de la page suivante.

²⁰ Champ : 5 900 apprentis sortant de Centre de Formation d'Apprentis au cours ou à la fin de l'année scolaire 2008-2009 et interrogés au 1er février 2010

Source : Rectorat de Strasbourg-DEPP- Enquête annuelle IPA 2010

l'enseignement d'une discipline non-linguistique (l'histoire-géographie enseignée en allemand par exemple) en seconde.

Au lycée, la continuité de l'enseignement bilingue est assurée dans le cadre des établissements « Abibac » qui préparent simultanément les élèves au Baccalauréat et à l'Abitur. Ils sont 1 086 à avoir choisi cette option en 2010, soit 133 élèves de plus que l'an passé.

Nombre d'élèves dans l'enseignement bilingue – 1^{er} degré – secteur public

	Année 2009	Année 2010
Maternelles	8 336	9 136
Elémentaires	7 733	8 246
Ensemble	16 069	17 382

Source : Inspections Académiques du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Les élèves qui ne préparent pas l'Abibac, ou qui résident dans des secteurs où il n'y a pas d'établissements proposant l'Abibac, peuvent être scolarisés dans les sections européennes, proposant d'autres enseignements que l'histoire –géographie et la littérature-civilisation en langue allemande, notamment des disciplines scientifiques, mais dans un volume horaire moins important.

Enfin, dans la voie professionnelle, en plus de l'existence de plusieurs sections européennes, l'horaire d'allemand est renforcé pour aboutir à la reconnaissance de la compétence linguistique dans les divers champs professionnels et conduire à l'obtention de la « Mention Régionale – Connaissance de l'allemand en milieu professionnel ».

Nombre d'élèves en sections bilingues allemand en collèges

	Année 2009	Année 2010
Nombre d'élèves des sections bilingues	3 246	3 440
dont % de bilingue bilangue	94,2	97,2
% par rapport au nombre total d'élèves en collège	3,9	4,0

Source : Depp-Rectorat de Strasbourg - secteur public et privé sous contrat

Effectifs des sections ABIBAC

Secteur	Année 2009	Année 2010
Privé sous contrat	70	66
Public	883	1 020
Ensemble	953	1 086

Source : Depp-Rectorat de Strasbourg

L'enseignement supérieur représente un grand potentiel pour l'Alsace

Les universités concentrent la plus grande part des étudiants et des formations

Le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur en Alsace dépasse 67 600 à la rentrée 2009, soit 2,8 % de la France entière.

Les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) regroupent 3,4% des effectifs métropolitains, traduisant le poids relatif plus important de cette filière en Alsace. La part des effectifs des Sections de Techniciens Supérieurs (STS) alsaciennes se stabilise à 2,7% en 2009 (contre 2,6% en 2008). Les filières des écoles d'ingénieurs représentent 2,6% des effectifs nationaux. Mais celles qui sont rattachées à l'Université de Strasbourg (UDS) et à

L'Université de Haute Alsace (UHA) représentent avec 7,3 % une part importante dans les effectifs nationaux équivalents. Le développement des formations d'ingénieurs en Alsace est d'ailleurs une priorité régionale, comme en témoigne l'adoption en 2007 du pacte pour les formations d'ingénieurs. Il s'est concrétisé par l'ouverture d'une antenne délocalisée de l'école nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE Strasbourg) ainsi que de l'école catholique des arts et métiers (ECAM Strasbourg-Europe), dans le cadre de conventions avec l'Université de Strasbourg.

L'Alsace dispose par ailleurs d'une Ecole de Management, l'EM Strasbourg intégrée à l'Université de Strasbourg. Cette école bénéficie d'un statut universitaire unique dans le paysage des écoles de commerce françaises et sait tirer profit de cette originalité : elle améliore chaque année ses performances et se hisse aux meilleurs niveaux dans les classements nationaux et internationaux.

Enfin, l'Alsace accueille également les deux plus prestigieuses écoles de formation de la fonction publique du pays, l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et l'Institut National des Etudes Territoriales (INET). Elle construit également un pôle d'administration publique regroupant l'IHEE (institut des hautes études européennes), l'IPAG (institut de préparation à l'administration générale) et l'IEP (institut d'études politiques).

L'attractivité internationale est conséquente (2009/2010)

Les deux universités alsaciennes, plus singulièrement celle de Strasbourg, figurent parmi les plus attractives de France. Les 9 558 étrangers inscrits dans ces universités alsaciennes représentent 19,1% des 50 104 étudiants recensés dans les universités. L'académie de Strasbourg se place au 3^e rang national. Les universités alsaciennes sont ainsi comparables à des universités allemandes et suisses de référence, comme Heidelberg, Karlsruhe, Stuttgart, Freiburg, Bâle ou Zürich.

La capitale alsacienne se distingue des tendances nationales par une part plus élevée des étudiants de l'Union européenne, 33% (dont la moitié sont des Allemands, des Suisses et des Luxembourgeois), pour 18% en moyenne nationale. Cette part se maintient en 2009 aussi bien en Alsace qu'en France.

L'actualité récente et à venir des pôles de formation alsaciens doit concourir à renforcer l'attractivité de la région en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et ce dans un contexte rhénan plutôt dynamique. Quatre évènements marquants s'inscrivent dans cette orientation :

- la fusion des trois universités strasbourgeoises effective depuis le 1^{er} janvier 2009 situe Strasbourg au 1^{er} rang des universités françaises avec près de 42 300 étudiants ; cette dynamique pourrait s'étendre à l'échelle de l'académie, puisqu'un projet d'université régionale unique multi-sites est à l'étude, soutenu notamment par le Conseil régional, les agglomérations de Mulhouse et de Strasbourg ; l'UHA a voté le principe du rattachement au sens de l'article 719-10 du code de l'éducation le 15 mars 2011, ce qui signifie que les deux établissements gardent leur indépendance et leur gouvernance,
- la sélection du projet strasbourgeois dans le cadre de « l'opération campus »,
- la candidature du site alsacien aux appels à projets des Investissements d'avenir (idex, equipex, labex, IHU, IRT, SATT, I2ED),
- le choix des universités de Strasbourg et de Haute Alsace sur la liste des 20 premières qui accèdent au statut d'autonomie le 1^{er} janvier 2009 et dont le budget est multiplié en moyenne par 2,5.

Ce renforcement des moyens peut contribuer à la constitution d'une offre de formation et de recherche très attractive sur le plan international à l'échelle de la confédération européenne des universités du Rhin Supérieur qui associe les universités alsaciennes à celles de Karlsruhe, Freiburg et Bâle. Cela d'autant que les deux sites allemands bénéficient de l'initiative fédérale « excellence » et se voient doter de moyens financiers conséquents pour permettre à l'Allemagne de maintenir ses compétences en matière d'innovation, et que l'université de Bâle est au contact des centres de recherche de Novartis et de Roche au sein d'un réseau « Biovalley » très actif dans les domaines des sciences de la vie et des biotechnologies.

Effectifs d'étudiants en 2009/2010

Types d'établissements	Alsace	France	Poids national de l'Alsace	Effectif des étudiants étrangers		Part des étudiants étrangers		
				Alsace	France	Alsace	France	
CPGE	2 398	81 135	3,0%	62	2 875	2,6%	3,5%	
STS et assimilés	6 255	240 322	2,6%	198	5 419	3,2%	2,3%	
Universités	IUT	3 993	118 139	3,4%	324	7 384	8,1%	6,3%
	IUFM	1 860	58 518	3,2%	29	782	1,6%	1,3%
	Licence	21 487	664 488	3,2%	3 654	81 963	17,0%	12,3%
	Master	11 200	317 508	3,5%	2 984	75 431	26,6%	23,8%
	Doctorat	2 845	63 409	4,5%	1 329	26 284	46,7%	41,5%
	Formation d'ingénieurs	1 556	21 443	7,3%	202	3 011	13,0%	14,0%
	Diplôme santé	7 163	201 078	3,6%	1 036	20 179	14,5%	10,0%
	Total Université	50 104	1 444 583	3,5%	9 558	215 034	19,1%	14,9%
Ingénieurs	universitaires	1 556	21 443	7,3%	202	3 011	13,0%	14,0%
	autres ministères et privés	1 531	98 042	1,6%	107	11 368	7,0%	11,6%
	Total	3 087	118 341	2,6%	309	14 278	10,0%	12,1%
Écoles de commerce	463	116 303	0,4%	34	15 882	7,3%	13,7%	
Autres écoles et formations	6 856	335 718	2,0%	307	27 635	4,5%	8,2%	
Total	Universitaire	50 104	1 450 315	3,5%	9 558	215 288	19,1%	14,8%
	Enseignement supérieur	67 607	2 316 103	2,9%	10 266	278 213	15,2%	12,0%

Champ : public et privé

Source : SISE, enquêtes SIES sur les écoles d'ingénieur, les établissements supérieurs non rattachés à une université, enquêtes DEPP sur les STS, et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires Sociales et de la Culture.

La qualité et le potentiel de la recherche publique masque la faiblesse relative de la recherche en entreprise

L'Université de Strasbourg (UdS) et le CNRS jouent un rôle majeur dans la recherche publique en Alsace

Avec 15,3 chercheurs du secteur public pour 10 000 habitants, l'Alsace se classe au 5^e rang des régions métropolitaines. Elle rassemble 2,7% des moyens en financements régionalisés et 2,8% des personnels de la recherche publique française en 2008, Strasbourg concentrant plus de 80% de l'activité de recherche publique régionale. Les universités alsaciennes, dont 5,7% des étudiants sont inscrits en doctorat (4,4% en métropole), et leurs six écoles d'ingénieurs regroupent 91 unités de recherche reconnues au niveau national, dont la moitié sont des unités mixtes, associées aux organismes (CNRS, INSERM et Cemagref à Strasbourg, INRA à Colmar). Dans le dernier classement de Shanghai (2010), l'Université de Strasbourg se situe dans le peloton 101-150^e rangs ; c'est l'université de province la mieux classée²¹. L'Uds se place au 4^e rang français des universités et grandes écoles figurant dans le classement de Shanghai. Elle est étroitement associée au CNRS qui, au regard de la taille de la région, est fortement implanté (4,5% du total national des chercheurs CNRS et 6% de la dépense intérieure de la recherche et du développement de l'organisme).

L'Alsace bien positionnée dans les publications scientifiques et le dépôt des brevets

Alors que la moitié des régions françaises ont accru leur part de publications nationales entre 2003 et 2008 (+3,4% en moyenne nationale à vérifier), la part nationale de l'Alsace connaît le plus fort recul (-15%). À l'inverse celles de la Franche-Comté et de la Bretagne augmentent respectivement de 14% et 13%. Les publications scientifiques de l'Alsace ne représentent plus que 3,4% du total français (4% en 2003).

Cependant, la visibilité des publications scientifiques alsaciennes est bien supérieure à la moyenne nationale. Toutes disciplines confondues, la région occupe la première place française en 2008²².

Pour la densité scientifique (nombre de publications par rapport à la population active), l'Alsace passe du 4^e au 6^e rang français entre 2003 et 2008 (111 publications pour 100 actifs). Les secteurs les plus actifs, en matière de publications en Alsace, sont la chimie, la biologie fondamentale et la recherche médicale qui représentent respectivement 6,5%, 4,6% et 3% de l'ensemble des publications françaises dans ces domaines.

En 2008, l'Alsace se maintient au 5^e rang pour le dépôt de brevets européens qui représentent 3,9% de la part nationale (3,4% en 2003). L'Alsace reste bien placée en densité technologique puisqu'elle occupe le 3^e rang national après l'Île-de-France et Rhône-Alpes²³.

Dans le domaine de la pharmacie et des biotechnologies, l'Alsace figure au 4^e rang national, après l'Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA, avec 6,3% des brevets. Le secteur chimie-matériaux représente 7,7% des brevets français (3^e rang français) et celui des procédés industriels 4,9%.

Une activité de recherche qui reste limitée (à voir en progrès) dans les entreprises en 2008

En 2008, avec un volume de 874 millions d'euros, la part de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) de l'Alsace correspond à 1,7% du PIB (2% en France).

²¹ L'université de Strasbourg occupe le 15^e rang mondial pour la chimie.

²² La visibilité se mesure par une série d'indices : indices d'activité par classe de citation, ratio de citations relatif, etc. Ces indices sont détaillés sur le site de l'observatoire des Sciences et Techniques (OST).

²³ La densité technologique est le rapport entre les demandes de brevet européen d'une région et sa population active.

Seule, la région Midi-Pyrénées dépasse le seuil fixé par la stratégie de Lisbonne²⁴ en consacrant 4,2% de son PIB à la recherche (dont 3,1% du PIB pour la recherche privée), l'Île-de-France étant légèrement en deçà des 3%.

À proximité de l'Alsace, la Suisse atteint les 3% et le Land du Bade-Wurtemberg 4,4% (dont 3,8% pour la région de Karlsruhe et 2,5% pour celle de Freiburg).

En Alsace comme en France, la part du PIB consacré à la recherche est sensiblement la même depuis plusieurs années, même si, entre 2001 et 2008, le volume des dépenses pour la recherche augmente en Alsace (+5,9% l'an) à un rythme supérieur à celui de la métropole (+3,3% l'an). Cette évolution s'explique par la croissance du financement de la R&D en entreprise (+8,5% en Alsace pour 3% en métropole), en particulier dans les activités liées aux sciences de la vie et au pôle de compétitivité Alsace Biovalley. Au cours de la même période, les montants dédiés à la recherche publique augmentent de 3,3% en Alsace (3,7% en métropole). Malgré ces progressions, l'Alsace n'occupe que le 12^e rang des dépenses privées de la R&D, car les efforts dans d'autres régions françaises sont plus importants en volume. En matière de dépenses publiques en R&D, l'Alsace conserve son 8^e rang.

La recherche privée créatrice d'emplois

En 2008, 9 311 personnes en équivalent temps plein (ETP) sont employées dans une activité de recherche et développement en Alsace (R&D). Depuis 2001, l'emploi a progressé plus vite dans les activités de recherche (+2,5% l'an) que pour l'ensemble de l'emploi salarié (+0,1% l'an) en Alsace (+2,2% et +0,5% en métropole). L'ensemble du personnel de recherche s'est nettement plus étoffé dans les entreprises, où avec une croissance d'effectifs de 3,6% l'an, l'Alsace se place au-dessus de la moyenne française (+2,4%).

Les différences entre recherche publique et recherche en entreprise sont plus contrastées au niveau des chercheurs. Les effectifs augmentent de 5% l'an dans les entreprises en Alsace entre 2001 et 2008 (5,8% en métropole), alors que dans le secteur public, ils s'accroissent de 0,8% l'an en Alsace pour 1,6% en métropole.

Le recrutement des chercheurs est particulièrement intense dans les services informatiques des entreprises.

L'interaction entre la recherche publique et les entreprises devrait être renforcée par la dynamique de pôles stratégiques qui se développent sur le territoire : le réseau thématiques de recherche avancée (RTRA chimie à Strasbourg), l'université de Strasbourg, et les cinq pôles de compétitivité.

²⁴ Pour rendre l'économie plus compétitive et capable de réagir aux évolutions du marché, les pays de l'union européenne se sont engagés à consacrer 3% du PIB à la R&D en 2010 (un tiers financé par les administrations et deux tiers par les entreprises).

Indicateurs de la recherche et de l'innovation en 2008/2009

	Alsace	France metro+dom	Poids national	Taux d'évolution annuel moyen 2001/2008 en %	
				Alsace	Métropole + dom
Dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD en Mio euros) en 2008					
Ensemble de la recherche	874	39 649	2,2	4,8	3,7
<i>Recherche publique</i>	375	13 889	2,7	3,3	3,9
<i>Recherche en entreprise</i>	499	25 760	1,9	8,5	3,0
DIRD/PIB (en %) en 2008					
Ensemble de la recherche	1,7	2,1	-	-	-
<i>Recherche publique</i>	0,7	0,8	-	-	-
<i>Recherche en entreprise</i>	1,0	1,3	-	-	-
Personnel de la recherche (équivalent temps plein) en 2008					
Ensemble de la recherche	9 311	377 566	2,5	2,5	2,2
<i>Recherche publique</i>	4 414	155 803	2,8	1,4	1,8
<i>Recherche en entreprise</i>	4 898	221 762	2,2	3,6	2,4
Effectifs de chercheurs (équivalent temps plein) en 2008					
Ensemble de la recherche	5 195	225 114	2,3	2,5	3,8
<i>Recherche publique</i>	2 824	95 355	3,0	0,8	1,6
<i>Recherche en entreprise</i>	2 371	129 759	1,8	5,0	5,8
Dispositifs d'incitation à l'innovation, à la recherche et au transfert de technologie					
Institutions déclarant des dépenses de R&D dans le cadre du crédit d'impôt recherche en 2008	418	12 948*	3,2		
Projets incubés entre 2000 et 2008	70	2 291	3,1		
Nombre de créations d'entreprises issues de projets accompagnés par les incubateurs publics en 2009	48	1 398	3,4		
	10	210	4,8		

Source : MESR – DGESIP / DGRI – SIES, Indicateurs régionaux de la Recherche et de l'Innovation – Alsace – octobre 2010.

Champ : France métropolitaine + DOM

COHESION SOCIALE

Les indicateurs de revenu et de conditions de vie les plus récents situent l'Alsace en position favorable à l'échelle nationale. Cependant, conséquence de la dégradation de l'emploi, la région se classe maintenant parmi celles dont le revenu moyen des habitants progresse le moins vite. L'importante augmentation du chômage depuis 2001 a conduit au développement rapide des populations pauvres ou précaires.

Le revenu moyen progresse moins rapidement que dans les autres régions françaises

Le revenu fiscal moyen par habitant plaçait l'Alsace au 2^e rang des régions françaises jusqu'en 2004. Elle occupe le 4^e rang en 2009, précédée par l'Ile-de-France, PACA et Rhône-Alpes. Avec un revenu moyen de 13 130€ légèrement inférieur au revenu moyen français (13 260 €), l'Alsace ne se situe plus à équidistance de la région française la plus riche et des régions les plus pauvres comme le Nord-Pas-de-Calais.

Ce tassement se mesure également par une plus faible augmentation de ce revenu moyen individuel entre 2001 et 2009, l'Alsace occupant le 21^e rang des régions devant l'Ile-de-France. Au cours de cette période, l'Alsace (+1,6 points) et l'Ile-de-France (+1,9 points) sont les seules régions connaissant une augmentation de la part des foyers fiscaux non imposables (-1point en moyenne nationale).

Les disparités infrarégionales sont prononcées. Les salaires frontaliers, plus élevés en Suisse et à un degré moindre en Allemagne, bénéficient toujours aux zones d'emplois à proximité des villes frontalières de Bâle et de Karlsruhe. Les communes périurbaines de Strasbourg Mulhouse et Colmar attirent des populations à revenus moyens plus élevés. Les trois grandes agglomérations, particulièrement touchées par le développement de la pauvreté et de la précarité, hébergent des populations aux revenus moyens très faibles, notamment à Mulhouse.

Les revenus moyens sont également en dessous de la moyenne française à Colmar et à Strasbourg. Toutes ces communes sont confrontées à une forte augmentation du nombre de foyers fiscaux non-imposables. Cette hausse s'observe aussi dans les territoires à proximité de Bâle et des villes de Karlsruhe et de Rastatt.

L'Ouest de la région, et particulièrement les vallées vosgiennes, touchées par les fermetures d'entreprises industrielles, présentent également des revenus moyens plus faibles.

Les revenus fiscaux des 128 000 personnes habitant dans les zones urbaines sensibles (ZUS) est de 9 200€ par unité de consommation en 2006, soit un peu plus de la moitié du revenu médian des ménages fiscaux de la région. Ce revenu est inférieur à celui des 717 ZUS de France qui s'élève à 10 050 euros. Seules trois ZUS dépasse ce montant : Grand Ried et Koenigshoffen dans l'agglomération strasbourgeoise et Porte du Miroir à Mulhouse²⁵. Ce décalage est d'autant plus marquant que la région se caractérise toujours comme l'une des plus riches de France en termes de revenus fiscaux.

²⁵ « Les revenus fiscaux plus faibles dans les ZUS » Chiffres pour l'Alsace, n° 6 Décembre 2009, Insee Alsace.

Un quart des salariés contrat court ou à temps partiel

En Alsace, 192 000 personnes sont embauchées avec un contrat court ou à temps partiel en 2006, soit 26% des salariés (27% en France). Comme dans toutes les régions, la majorité de ces personnes travaillent à temps partiel. Les 117 000 salariés à temps partiel représentent près de 16% des salariés soit autant qu'en France métropolitaine. En outre 35 700 salariés travaillent à temps complet en contrat à durée déterminée (CDD). Le nombre des CDD, temps partiel inclus, totalise 50 000 emplois.

S'ajoutent à ces formes d'emplois précaires, les salariés de l'intérim (17 600 en 2006), les emplois aidés sous diverses formes et l'apprentissage (14 600 jeunes de 15 à 25 ans).

Les contrats courts ou à temps partiels sont davantage utilisés dans le secteur privé et semi-public (32% des salariés concernés). La précarité de l'emploi y est également plus présente, notamment à travers du temps partiel subi. Elle concerne principalement les femmes.

Comme en France, 43% des femmes actives alsaciennes travaillent avec un CDD ou à temps partiel (22% des hommes). Les femmes ont le plus souvent le statut d'employées ou exercent des professions intermédiaires dans le commerce et les services. Les hommes actifs exercent une activité en contrat à durée indéterminée pour 65% d'entre eux. Dans les autres cas, il s'agit principalement de contrats intérimaires.

Plus de la moitié des jeunes salariés de moins de 25 ans ont un contrat court ou à temps partiel. Pour les jeunes hommes, l'apprentissage et l'intérim sont les formes de contrats les plus fréquentes, alors que pour les jeunes femmes, ce sont les contrats à temps partiel qui prédominent. Avec l'âge, la part de l'ensemble des femmes en contrats courts ou à temps partiel tend à s'accroître, alors qu'elle demeure plus constante et plus faible pour les hommes.

Répartition des salariés par forme d'emploi en 2006

	Formes particulières d'emploi						Stage en entreprise	Contrat à durée illimitée -temps complet	Ensemble
	Apprentissage	Intérim	Emplois aidés	Temps partiel	Contrat à durée limitée -temps complet	Total			
Nombre de salariés en Alsace	14 659	17 591	6 976	117 229	35 668	192 123	2 302	542 629	737 054
Structure de l'emploi salarié (en %)									
Alsace	2	2,4	1	15,9	4,8	26,1	0,3	73,6	100
France de province	1,9	2,3	1,4	16,8	5,9	28,3	0,4	71,3	100
Métropole	1,8	2,2	1,3	16	5,7	27	0,4	72,6	100

Source : Insee, RP 2006, exploitation complémentaire au lieu de résidence

L'intérim est plus spécifiquement masculin (70% des postes) et la moitié du travail est assuré par des salariés de moins de 30 ans. L'industrie est le premier employeur avec plus de la moitié des contrats, en particulier dans les secteurs de l'équipement mécanique, la construction automobile, la chimie et la métallurgie et transformation des métaux.

Durant la crise économique, l'emploi intérimaire chute de moitié entre la mi-2008 et mars 2009. La baisse est particulièrement forte dans l'industrie : plus de 80% dans l'automobile, plus des deux tiers pour les industries des équipements du foyer, de la chimie, de la

métallurgie et transformation des métaux. Depuis la reprise d'activité observée au cours de l'année 2010, ce sont essentiellement des emplois en intérim, en CDD et à temps partiel qui sont créés en Alsace comme sur le territoire national.

La montée du chômage n'épargne aucune population

En décembre 2010, les hommes représentent 52,1% des DEFM (cat. A,B,C) en Alsace (49,9% en France). Sur un an, leur nombre augmente de 3% tandis que celui des femmes s'accroît de 4,8%. Les augmentations sont plus élevées au niveau national : +3,3% pour les hommes et +6% pour les femmes.

La baisse du nombre de DEFM, amorcée en 2005, s'est poursuivie jusqu'à l'été 2008 (en Alsace comme en France métropolitaine). Cependant, les effets de la crise économique mondiale actuelle se mesurent à travers l'évolution récente des demandeurs d'emploi qui augmentent de 41,3% entre septembre 2008 et décembre 2010 (+30,2% en France), et s'élèvent à 112 186 personnes en Alsace (en données brutes – cat A,B,C). Au cours de cette période, le nombre de DEFM masculin augmente de 57,7%, celui des femmes de 26,9%, soit plus fortement qu'en Métropole (respectivement 40,1% et 21,6%).

Le niveau de formation ou de qualification ne suffit pas à protéger du chômage

L'augmentation du chômage touche tous les publics, quelles que soient les qualifications des personnes à la recherche d'un emploi. En terme relatif, la hausse la plus importante concerne les employés qualifiés (+ 7,6 % entre décembre 2009 et décembre 2010), les agents de maîtrise (+ 8,4 %) et les cadres (+3,8%). La situation des ouvriers qualifiés, après la forte augmentation en 2009 (+33,9%), se stabilise en 2010 avec une évolution à +1,7%.

Les employés qualifiés représentent toujours la plus grande proportion des demandeurs d'emplois (32,3 % en décembre 2010), même si elle demeure nettement inférieure à celle mesurée au niveau national (42,3 %). Les ouvriers non qualifiés (14 673), les ouvriers qualifiés (18 398) et les agents de maîtrise, techniciens et cadres (14 988) pèsent respectivement 13,1%, 16,4% et 13,4 % des demandeurs d'emplois de catégorie A,B,C.

Près de 63% des demandeurs d'emplois ont un niveau de formation V ou VI (BEP, CAP...). Leur nombre a augmenté en un an (+ 3,4 %), proche de l'évolution moyenne régionale. Les niveaux « bac +2 » et « bac +3 et +4 » ont vu leurs effectifs de demandeurs d'emplois s'accroître respectivement de plus de +3,3% et 8,% sur un an.

La situation des jeunes s'améliore, mais les plus de 50 ans connaissent davantage le chômage

Entre septembre 2008 et décembre 2010, les demandes d'emploi de catégorie A,B,C de moins de 25 ans ont augmenté de 38,4% en Alsace (29,8% en France). Les jeunes hommes sont particulièrement touchés par l'évolution du chômage avec une augmentation de 57,1% en Alsace (40,2% en métropole).

La situation s'améliore cependant en 2010 avec une baisse de 6,1% du nombre de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi.

Les jeunes de moins de 25 ans qui occupent le plus d'emplois précaires sont d'autant plus touchés par les à-coups de la conjoncture économique, que ceux-ci se rajoutent aux effets structurels d'adaptation de l'appareil de production. Les jeunes regroupent 18% des demandeurs d'emplois en Alsace et leur nombre s'accroît, sur cette période, de façon équivalente à ceux de la tranche 25 à 49 ans, mais moins que celle des plus de 50 ans (+59,0% en Alsace et 42,1% en métropole).

Au cours de l'année 2010, la plus forte croissance touche les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+18,6%) devant la tranche des 25 à 49 ans (+3,5%), tandis que le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminue de 6,1%.

Le chômage de longue durée s'accroît le plus vite en Alsace

Près de 42 750 personnes sont inscrites à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an en décembre 2010. Ce chômage de longue durée a augmenté de 31,7% en un an (19,6% en métropole). La part des chômeurs de longue durée en Alsace a dépassé la moyenne française (respectivement 38,1% et 37,4% des demandeurs d'emploi de catégorie A,B,C).

Ce chômage de longue durée concerne principalement les ouvriers et employés qui occupaient des emplois à durée limitée. Les hommes sont plus affectés que les femmes.

Tous les chômeurs ne sont pas indemnisés

Les bénéficiaires d'une allocation chômage ou de solidarité, au nombre de 74 600 en décembre 2009, s'élèvent à 72 050 en novembre 2010. Parmi eux 62 550 bénéficient d'indemnités de l'assurance chômage et 9 135 émargent au régime de solidarité. Sur un effectif de 111 500 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A,B,C, 65% bénéficient en Alsace d'un revenu de remplacement versé par les Pôles emploi.

La pauvreté est maintenant plus fréquente

Croissance des allocataires aux revenus minimum

En décembre 2008, près de 24 800 personnes touchaient le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en Alsace, soit 2,5% des allocataires métropolitains (1,9% en décembre 2001).

La croissance du nombre de bénéficiaires du RMI a atteint 42 % entre 2001 et 2008, soit une évolution beaucoup plus rapide qu'au niveau national (+7,3%). L'Alsace est la région qui subit la plus forte augmentation de la précarité devant la Franche-Comté et la Lorraine.

Entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le Rmi, l'allocation de parents isolés (Api) et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi liés à ces deux prestations (intéressement proportionnel, primes forfaitaires, prime de retour à l'emploi). Il est également versé à des personnes qui travaillent mais dont les revenus sont faibles.

Indicateurs de précarité

	Bénéficiaires du RMI			Bénéficiaires du RSA			
	Bénéficiaires au 31/12/2008	Part dans la population âgée de moins de 65 ans en 2008	Évolution entre 2001 et 2008 (%)	Foyers bénéficiaires du RSA 30/09/2010	Évolution du 30/06/2009 au 30/09/2010 (%)	Foyers bénéficiaires du RSA activité au 30/09/2010	Évolution entre juin 2009 et septembre 2010 (%)
Alsace	24 779	1,6	42,1	47 848	23,8	11 626	67,4
Métropole	983 807	1,9	7,3	1 765 052	19,4	437 673	56,2
Poids de l'Alsace (%)	2,5			2,7		2,7	

Sources : Insee-Cnaf

Au 30 septembre 2010, le RSA concerne environ 1,77 million de foyers allocataires en métropole, dont 47 850 en Alsace, soit 2,7%. La grande majorité d'entre eux sont d'anciens

allocataires du RMI ou de l'API qui ont basculé automatiquement dans ce nouveau dispositif. Entre juin 2009 et septembre 2010, les bénéficiaires du RSA ont augmenté de 24,8% en Alsace (19,4% en métropole). L'Alsace occupe ainsi le 2^e rang des régions après Rhône-Alpes au cours de cette période et la 1^{ère} place en variation annuelle.

Ces augmentations sont dues principalement aux bénéficiaires qui ont de faibles revenus d'activité (+67,4% en Alsace et +56,2% en métropole).

La population vivant sous le seuil de bas revenus ou le seuil de pauvreté est moins nombreuse qu'en France

En 2008, plus de 200 000 personnes de moins de 65 ans vivaient sous le seuil de bas revenus (903€ par unité de consommation), soit 12,9% de la population alsacienne correspondante (15,4% en France métropolitaine)²⁶. Avec la Bretagne (11,2% de la population) et les Pays de la Loire (12,2%), l'Alsace reste parmi les régions les moins touchées par la précarité.

Moins de la moitié des allocataires à bas revenus est bénéficiaire de minima sociaux : 44,7% en Alsace et 46% en métropole.

Les personnes isolées représentent 40,9% des allocataires (42,9% en France) et les parts des familles monoparentales (27,6%) et des couples (31,5%) sont légèrement supérieures à celles du pays. La part des allocataires âgés de moins de 30 ans (28,8%) est également plus élevée qu'en métropole (27%).

À l'échelle communale, la situation est particulièrement préoccupante à Mulhouse, où près d'un quart des habitants vit sous le seuil de bas revenus (un cinquième à Strasbourg). La pauvreté se localise principalement dans les grandes villes, mais elle tend également à se développer dans des périphéries éloignées touchées par le développement des « travailleurs pauvres », difficilement mesurables à travers les statistiques (temps partiels imposés, contrats aidés, intérim).

Les 19 zones urbaines sensibles rassemblent 128 000 habitants soit 7% de la population alsacienne. En 2008, elles regroupent 12,3% des allocataires des prestations des CAF. Les poids régionaux des allocataires sous le seuil de bas-revenus et des populations concernées vivant dans ces quartiers sont particulièrement élevés : respectivement 21,7% et 24,8%.

Indicateurs de pauvreté

	Population sous le seuil de bas revenus			Pauvreté des ménages			
	Population sous le seuil de bas revenus au 31/12/2008	Part dans la population âgée de moins de 65 ans en 2008	Allocataires sous le seuil de bas revenus en 2008	Taux de pauvreté à 60% en 2008	Intensité de la pauvreté	Taux de pauvreté dans les pôles urbains	Niveau de vie médian des personnes sous le seuil de pauvreté en euros
Alsace	200 363	12,9	83 100	10,6	18,5	14,7	9 287
Métropole	7 980 130	15,4	3 381 225	13	18,9	14,5	9 244
Poids de l'Alsace (%)	2,5	-	2,4	2,4	-	-	-

Sources : Insee-Cnaf

²⁶ Le taux de bas revenus, calculé à partir de la source CAF, est défini comme la proportion d'individus de moins de 65 ans qui dispose de ressources inférieures au seuil de bas revenus, fixé à 60% du revenu médian par unité de consommation, soit 903€ par unité de consommation et par mois en 2008.

Le taux de pauvreté monétaire atteint 10,6% des ménages fiscaux alsaciens en 2008 (13% en métropole)²⁷. C'est le taux le plus faible des régions françaises, mais l'Alsace est moins bien placée sur la mesure de l'intensité de la pauvreté (8^e rang). Plus cet indicateur est élevé plus le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Ces populations sont principalement concentrées dans les pôles urbains qui comptent près de 15% de pauvres en Alsace. Ces pôles urbains rassemblent près de six habitants sur dix en Alsace comme en métropole, mais les pôles alsaciens regroupent 82% des populations sous le seuil de pauvreté (66% en métropole).

La concentration territoriale du logement social

Au 1^{er} janvier 2010, l'Alsace compte 105 846 logements sociaux, soit 2,4% du parc métropolitain. Ces logements représentent 14% des résidences principales (16,8% en métropole). L'Alsace compte ainsi 58 logements pour 1 000 habitants, soit moins qu'au niveau national : 71,2‰.

Les trois quarts du parc locatif social sont concentrés dans les trois unités urbaines de Strasbourg, Colmar et Mulhouse qui représentent 42% de la population alsacienne. Dans le Bas-Rhin, l'agglomération de Strasbourg rassemble 45% du parc alsacien. La répartition est plus équilibrée dans le Haut-Rhin entre Colmar, Guebwiller, Thann, Mulhouse et Saint-Louis. Le nombre de logements individuels est particulièrement faible en Alsace (4,6%) alors qu'il s'élève à 15,7% du parc en France.

Au 1^{er} janvier 2010, les 46 communes concernées par la loi Solidarité et Renouvellement urbain (SRU) totalisent 89 214 logements sociaux, dont 17 849 sont situés dans 38 communes devant atteindre 20% de logements sociaux aux termes de la loi.

Limité à 1,9% en 2004, le taux de vacance moyen est remonté à 3,9% en Alsace au 1^{er} janvier 2010. Il est de 2,9% en métropole. La vacance imputable à l'absence de candidat concerne deux logements sur cinq, le reste étant de la vacance de courte durée (moins de 3 mois).

Il faut souligner que la vacance dans le parc locatif social reste plus faible que la vacance dans le parc privé.

Depuis 2007, la mobilité des locataires a retrouvé son niveau de 2003 après une phase de baisse prolongée, et se stabilise à 10,4% en 2009, comme en 2008 (9,7% en France).

En Alsace, les logements sociaux comptent en moyenne 3,2 pièces, soit une pièce de moins que l'ensemble des résidences principales. Cette différence s'explique en partie par le peu de maisons individuelles dans le parc social alsacien : moins de 5% des logements pour 14% dans le parc social national. Mais, dans le collectif les grands logements de cinq pièces et plus ne représentent toutefois que 10% de l'ensemble du parc. Les petits logements de une ou deux pièces sont également peu nombreux.

Malgré les efforts des collectivités locales, l'offre en logements sociaux et à des coûts de location accessibles demeure insuffisante selon le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre. Sur 31 650 demandes de logements HLM en 2008, la fondation recense 28% de demandes satisfaites, ce qui laisse près de 23 000 ménages alsaciens sans attribution.

²⁷ Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60% du niveau de vie médian, soit 949€ par unité de consommation et par mois en 2008.

Toutefois, un tiers des demandes concernent des locataires du parc désirant changer de logements et une part d'entre eux figurent parmi ces demandes satisfaites.

Le logement social en Alsace et en métropole en 2010

Région	Parc locatif social au 01/01/2010	Individuel (%)	Collectif (%)	Évolution 2010/2009 (%)	Parc pour 1000 habitants (01/01/2008)	Vacance au 01/01/2010*	Mobilité en 2009**
Alsace	105 846	4,6	95,4	1,4	57,6	3,9	10,4
<i>Bas-Rhin</i>	59 595	3,8	96,2	1,6	54,6	2,9	10,0
<i>Haut-Rhin</i>	46 251	5,7	94,3	1,0	62,0	5,1	10,9
Total métropole	4 424 827	15,7	84,5	1,2	71,2	2,9	9,7

Source : MEDDTL/SOeS, EPLS au 1^{er} janvier 2010.

*Parc de logements vacants dans le parc social.

** Part des emménagements dans le parc des logements loués depuis plus d'un an (hors logements emménagés pour la première fois dans le parc social en 2009).

CULTURE

L'offre culturelle, notamment dans les domaines du spectacle vivant et des activités artistiques et du patrimoine, est une composante importante du cadre de vie des habitants de l'Alsace, au même titre que les paysages ou le potentiel de formation-recherche. Soutenue dans son développement par des subventions et des investissements publics et privés, l'offre culturelle contribue également à renforcer l'image et l'attractivité de la région. Ces effets se mesurent notamment par les fréquentations des sites culturels, des musées, et des spectacles payants ou non, par l'attractivité touristique du patrimoine et de certains spectacles ou manifestations qui bénéficient d'une réputation extra régionale : château du Haut-Kœnigsbourg, musée Unterlinden à Colmar, cité nationale de l'automobile à Mulhouse ou encore spectacles du Zénith de Strasbourg, de l'Opéra national du Rhin ou concerts l'Orchestre philharmonique de Strasbourg par exemple.

Une offre culturelle riche et diversifiée

Le patrimoine culturel bien classé

Le charme de la région est en grande partie lié à la richesse de son patrimoine culturel témoin de son histoire : châteaux forts, églises, musées, villes et villages typiques où se côtoient tous les types d'architectures de l'époque médiévale à la période contemporaine. La région possède ainsi 1 384 monuments inscrits et classés au titre des monuments historiques et 48 des 1210 musées de France.

Les trois principales villes de la région concentrent une grande partie de ce patrimoine. La grande richesse architecturale de Strasbourg lui a valu d'être classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le patrimoine religieux y est important avec une douzaine d'églises dont la cathédrale. Cette abondance se retrouve dans les 10 musées de la ville, (art médiéval, alsacien, moderne et contemporain, etc.) dont le dernier en date est le musée Tomi Ungerer. Ces éléments contribuent fortement à l'attrait et au développement touristique de la capitale européenne. 759 000 visites en bateau de la ville en 2009 placent Strasbourg au 9^e rang des sites non culturels les plus visités de France. Les musées de la ville totalisent pour leur part 645 000 entrées.

Colmar offre un condensé de l'Alsace médiévale et de la renaissance. Le musée d'Unterlinden et son célèbre retable d'Issenheim ont attiré en 2009 près de 194 000 visiteurs.

Mulhouse a mis en valeur son passé industriel par une offre de musées techniques prestigieux dont le plus célèbre est le musée national de l'automobile.

Ces 3 principales villes et de l'ensemble du réseau des villes petites et moyennes contribuent toutes à l'attractivité de la région (Sélestat, Wissembourg, Barr, Obernai, Ribeauvillé, Rouffach, Kaysersberg, etc.), ainsi que les châteaux, en ruine pour la plupart depuis le 17^e siècle au moins. Le plus célèbre est bien sûr celui du Haut-Kœnigsbourg reconstruit en 1908, lequel accueille 530 000 visiteurs en 2009, et se place ainsi au 28^e rang du palmarès des 30 premiers sites culturels de France, et le 5^e des sites en région²⁸.

Par ailleurs dix-neuf étapes jalonnent la route romane d'Alsace qui s'étend de Wissembourg au Nord jusqu'à Feldbach au Sud de la région en passant par Strasbourg, Colmar et le piémont viticole. Parmi ces étapes figurent principalement des églises dont celles

²⁸ Paris rassemble 26 des 30 sites les plus fréquentés.

d'Ottmarsheim et Murbach dans le Haut-Rhin et celles de Marmoutier et Rosheim dans le Bas-Rhin.

La région compte également de nombreux musées de société et des lieux de « Mémoire » comme le Mémorial de l'Alsace Moselle à Schirmeck, la ligne Maginot, ou encore le Hartsmannwillerkopf.

Monuments historiques et musées au 31 décembre 2008

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace	France métropolitaine	% Alsace/France métropolitaine
Monuments historiques	852	539	1 391	43 180	3,2
- Classés	208	145	353	14 344	2,5
- Inscrits	644	394	1 038	28 813	3,6
Musées de France	24	24	48	1 210	4,0

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

Fréquentations des principaux sites payant au 31 décembre 2009

Sites	Commune	Entrées 2008	Entrées 2009	Évolution 2008 à 2009
Visite en bateau de la ville de Strasbourg	STRASBOURG	742 021	759 323	2%
Château du Haut Koenigsbourg	ORSCHWILLER	515 659	530 326	3%
Parc Zoologique et Botanique	MULHOUSE	329 586	311 256	-6%
Montagne des Singes	KINTZHEIM	251 238	295 814	18%
Musée Unterlinden	COLMAR	247 533	193 937	-22%
Montée à la plate-forme de la Cathédrale	STRASBOURG	170 612	159 994	-6%
Le Vaisseau	STRASBOURG	175 394	157 585	-10%
Volerie des Aigles	KINTZHEIM	136 000	144 000	6%
Musée d'Art Moderne et Contemporain	STRASBOURG	127 881	134 562	5%
Centre de Réintroduction des Cigognes et des Loutres en Alsace	HUNAWIHR	119 529	126 592	6%
Didi'land	MORSBRONN LES BAINS	98 263	111 582	14%
Bioscope	UNGERSHEIM	110 000	103 000	-6%
Horloge Astronomique	STRASBOURG	111 843	96 782	-13%
Visites commentées du Vieux-Strasbourg en mini-train	STRASBOURG	89 177	85 259	-4%
Cité du train	MULHOUSE	86 823	83 952	-3%
Parc de Wesserling - Musée Textile	HUSSEREN WESSERLING	68 057	79 885	17%
Château fort de Fleckenstein	LEMBACH	69 033	68 933	0%
Musée Alsacien	STRASBOURG	21 575	57 088	165%
Parc des Eaux Vives	HUNINGUE	48 263	48 084	0%
Musée Zoologique	STRASBOURG	42 577	48 016	13%

Source : Comité régional du Tourisme

Le paysage alsacien du spectacle vivant

Le territoire régional se caractérise par la présence de nombreux lieux de création et de diffusion, dont 14 pour les scènes du réseau institutionnel. Parmi ces institutions figurent :

- l'Opéra national du Rhin à Strasbourg (près de 91 000 spectateurs en 2009/2010) qui attire un public régional et transfrontalier. Les scènes lyriques « concurrentes » les plus proches sont à Bâle et Baden-Baden.
- Un centre chorégraphique national : le ballet de l'Opéra National à Mulhouse.
- Deux orchestres permanents : l'orchestre philharmonique de Strasbourg et l'Orchestre symphonique de Mulhouse.

- La Comédie l'Est à Colmar est le Centre dramatique régional.

L'Alsace est la seule région française à disposer d'un Théâtre national : le Théâtre national de Strasbourg (TNS).

À Mulhouse, la Scène nationale La Filature (association de droit local) qui abrite l'Orchestre symphonique et accueille l'Opéra du Rhin est un lieu multiculturel unique en son genre présentant un large éventail de manifestations culturelles : théâtre, danse, musique, cirque, exposition (dont photos), etc. Elle a accueilli 84 000 spectateurs payants pour la saison 2008/2009.

Concernant le champ des musiques actuelles, trois scènes du type Scène pour les musiques actuelles (SMAC) se partagent le territoire : La Laiterie-Artefact à Strasbourg, la Fédération Hiéro à Colmar et le Noumatrouff à Mulhouse.

Plusieurs scènes sont conventionnées pour la danse, la musique, le théâtre ou le jeune public tels que : Pôle Sud, le Maillon à Strasbourg, les Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller, le Théâtre du Peuple à Bussang, les Tréteaux de Haute-Alsace à Mulhouse et le Centre de rencontre d'échange et d'animation (CREA) de Kingersheim.

Parmi l'ensemble des compagnies d'art dramatique, 25 sont aidées à la production ou reçoivent des aides spécifiques (4% des compagnies aidées en France) ; cinq d'entre elles sont conventionnées avec la DRAC.

La région dispose depuis janvier 2008 d'un Zénith pouvant accueillir jusqu'à 12 000 personnes pour assister à la diffusion de spectacles de variété et de musiques. Il draine un public bien au-delà de l'agglomération strasbourgeoise et contribue au rayonnement européen de la métropole.

En 2007, les scènes distribuant des spectacles de variétés et de musique actuelles ont enregistré en Alsace 411 000 spectateurs. En deux années d'activité, le Zénith de Strasbourg a accueilli environ 350 000 spectateurs.

Les activités artistiques et l'enseignement supérieur des arts

En 2010-2011, un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) d'enseignement supérieur a été mis en place. Il associe les écoles d'art de Mulhouse, de Strasbourg et la part de l'enseignement supérieur de musique du Conservatoire. Cet établissement d'échelle européenne, implanté sur le territoire du Rhin Supérieur, est un exemple de partenariat innovant entre l'État et les collectivités territoriales. Du fait de sa dimension et de sa nature, le développement de nombreux partenariats avec le réseau universitaire de part et d'autre du Rhin est favorisé, ainsi que la collaboration avec des artistes et des enseignants européens. Il comprend 5 filières d'enseignement et de recherche : les arts, le design, la communication, la musique et les arts sonores et concerne, à ce jour, environ 700 étudiants dont 90% en arts plastiques et 10% en musique.

Trois centres d'art contemporain complètent le paysage des arts plastiques, le Centre rhénan d'art contemporain ou CRAC Alsace implanté à Altkirch, le CEAAC à Strasbourg et la nouvelle Kunsthalle de Mulhouse, inaugurée en 2009, installée dans le bâtiment *La Fonderie*. Enfin, répondant au souhait du ministère de la culture et de la communication de favoriser la mutualisation des acteurs culturels territoriaux entre eux, les structures d'art contemporain ont décidé de se fédérer au sein du réseau Trans-Rhein-Art coordonné par le Fonds Régional d'Art Contemporain et l'Agence culturelle d'Alsace (ACA). Ainsi, depuis 2007, des opérations et des actions de communication communes ont été mises en œuvre.

Valorisation du livre et de la lecture : les bibliothèques publiques

Les bibliothèques et médiathèques municipales, de même que les deux bibliothèques départementales de prêt forment un maillage culturel fort du territoire.

La ville et la communauté urbaine de Strasbourg ont inauguré en 2008 la médiathèque André Malraux composée de 8 départements thématiques dont un spécialement dédié aux littératures européennes. Véritable « tête de pont » du réseau communautaire de lecture publique, cette médiathèque, de même que celles de Lingolsheim, et d'Illkirch-Graffenstaden, et la future médiathèque nord à Schiltigheim (ouverture prévue en 2013) sont conçues pour structurer le réseau de lecture publique de la CUS, auquel s'ajoutent les neuf bibliothèques de la ville de Strasbourg et les 14 bibliothèques des communes situées en zone péri-urbaine.

Des conventions « ville lecture » avec Saint-Louis et Mulhouse proposent un soutien à la lecture publique, en contribuant à la professionnalisation des équipes. Les manifestations littéraires, les festivals de contes et les résidences d'écrivains sont également accompagnés, de même que le développement d'une édition de création.

Un plan d'action en faveur du patrimoine écrit est mis en place en 2011, de même que l'élaboration d'une bibliothèque numérique d'Alsace (le « Portail des Savoirs »).

L'ensemble de ces éléments s'inscrit dans le cadre de **la culture pour chacun**, enjeu majeur du ministère de la culture et de la communication, dont l'objectif d'une culture partagée engage la responsabilité de tous les acteurs du champ culturel. Privilégiant la construction du lien social, la culture est appréhendée comme investissement personnel dans l'expérience faite par chacun, investissement collectif (rassemble les individus dans le respect de leurs différences) et investissement économique (facteur de développement local).

les protocoles de coproduction artistique entre les artistes et les populations.

La Bibliothèque nationale et universitaire (BNU) est la seconde bibliothèque de France par le volume de ses collections estimées à trois millions de documents, dont près de 1,1 million sont antérieures à 1920. Cet établissement public national rattaché à l'université de Strasbourg. La BNU est un établissement de recherche pluridisciplinaire ouvert aux étudiants, enseignants, chercheurs et au grand public

L'emploi culturel²⁹

Une typologie des établissements différente de celle de la métropole

Le domaine de la culture compte environ 3 200 établissements, soit 3% de l'ensemble des établissements présents sur le territoire régional. La densité de l'offre culturelle mesurée par le nombre d'établissements pour 1 000 habitants est faible en Alsace avec 2 établissements pour 1 000 habitants (5 pour 1000 en Île-de-France). Mais 40% d'entre eux emploient des salariés (36% en métropole et 30% dans le Midi de la France). Parmi ces établissements, les associations (moins de 1000) très présentes dans le spectacle vivant et les activités artistiques sont moins présentes que sur l'ensemble du territoire national (29% des établissements en Alsace pour 32% en métropole). Mais la part d'établissements non marchands (subventionnés par des fonds publics ou privés) est plus élevée en Alsace qu'en moyenne nationale (15% pour 11%). Il s'agit principalement de structures socioculturelles à statuts associatifs ou d'établissements publics en charge du patrimoine (musées, sites ou monuments historiques). Près de 26% des établissements culturels dépendent d'une société commerciale, ce qui situe l'Alsace au 2^e rang des régions françaises après l'Île-de-France (42%).

²⁹ Étude DRAC/Insee en 2008/2009 sur des données 2005.

L'Alsace est l'une des régions où la proportion d'établissements culturels publics est la moins importante (2,4% des établissements), mais ils sont généralement de grande taille comme l'Opéra du Rhin ou les archives départementales.

Les établissements culturels sont plutôt situés en milieu urbain, la zone d'emploi de Strasbourg en regroupant la moitié d'entre eux, et celles de Mulhouse et Colmar respectivement 14% et 10%.

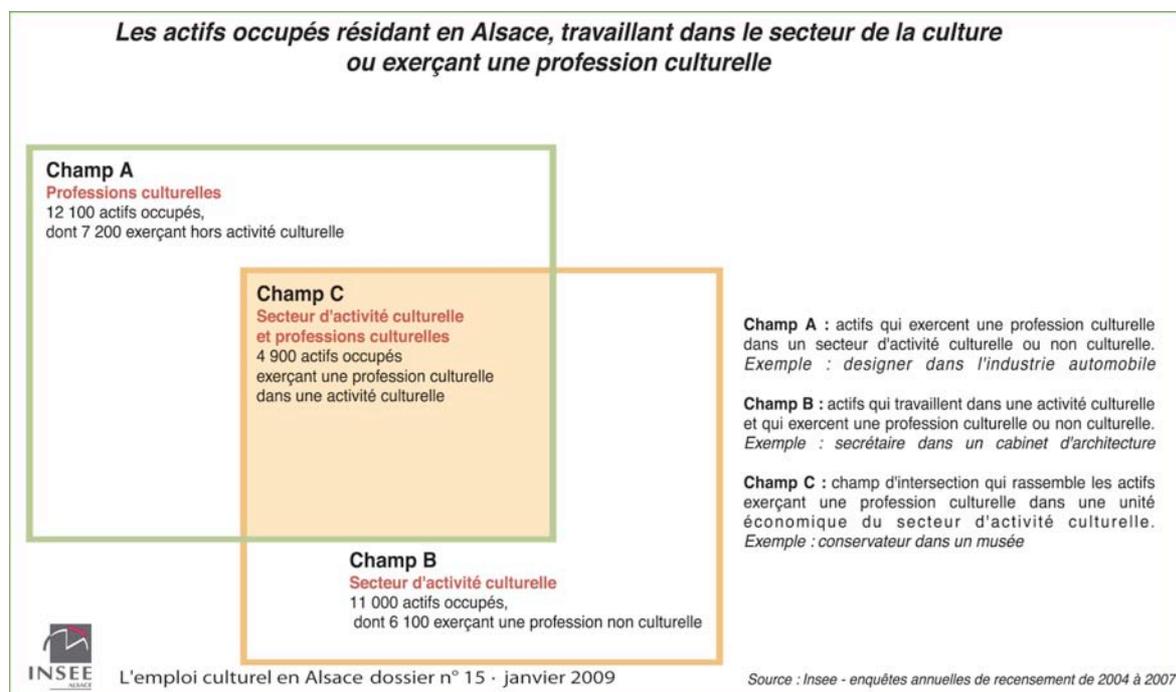
Des professions spécifiques de la culture et des emplois dans le secteur de la culture

En 2005, plus de 12 000 personnes exercent une profession spécifique des arts, des spectacles et de l'information. Parmi ces personnes 4 900 occupent un emploi dans une unité économique relevant du secteur de la culture et 7 200 dans une autre activité. Par exemple, le commerce de détail d'optique et de photographie n'est pas une activité culturelle, mais il emploie souvent des photographes. De même des stylistes travaillent dans l'industrie textile. Le secteur d'activité de la culture emploie 11 000 personnes dont 6 100 n'exercent pas une profession culturelle (comptables, secrétaires, ...).

Le poids de l'emploi culturel en Alsace est de l'ordre de 1,5% dans l'emploi total. L'Alsace représente 2,2% des emplois culturels de la métropole (4% hors Île-de-France).

Quatre actifs sur dix exerçant un métier culturel sont non-salariés. Entre 1999 et 2005, leur part a augmenté de 45%. Cette croissance est liée principalement aux métiers des arts plastiques, artistes et graphistes. La part des femmes dans les professions culturelles est de 45% (43% en métropole). Elles sont plus souvent salariées (sept sur dix).

Les professionnels de la culture sont plus diplômés que l'ensemble des actifs : 5% d'entre eux n'ont pas de diplôme au lieu de 13% de l'ensemble des actifs. L'Alsace se distingue de la France par un poids plus élevé de diplômés universitaires : 55% pour 51%.



LA PRATIQUE SPORTIVE

Pour la saison 2008/2009, **451 042 licenciés sportifs** sont recensés en Alsace (289 335 hommes et 161 707 femmes). Le dynamisme du bénévolat associatif est à souligner. 4 664 clubs affiliés représentent 82 disciplines reconnues et structurées : 1 999 dans le Haut-Rhin et 2 665 dans le Bas-Rhin. Les licenciés se répartissent comme suit : 56 % dans des disciplines unisport olympiques, 21% dans les disciplines du secteur scolaire ou universitaire, 12% dans le secteur unisport non-olympique et, enfin, 11% dans des disciplines affiliées au secteur affinitaire³⁰, ou spécifique (Sport adapté par exemple).

Le nouveau dispositif du Parcours de l'Excellence Sportive mis en place par le Ministère chargé des sports regroupe 427 licenciés : 175 sportifs de haut niveau (listes Elite, Seniors, Jeunes), et 252 sportifs sur les listes Espoirs, Partenaires, reconversion.

La grande majorité de ces sportifs est rattachée à l'un des 5 Pôles «France» implantés en Alsace (notamment au CREPS de Strasbourg), ou bien des 13 Pôles «Espoirs». Le CREPS de Strasbourg constitue désormais un établissement membre d'un réseau national resserré dont l'INSEP est la tête.

Une place particulière est accordée aux centres de formation des sections professionnelles recensées en Alsace qui sont soumis à un agrément ministériel, ce dernier étant conditionné par la validation du double projet sportif et scolaire/universitaire.

Près de 7 700 équipements sont actuellement recensés sur le territoire régional, soit 45,4 équipements pour 10.000 habitants (47 en métropole).

Nombre de licenciés sportifs pour 10 000 habitants en 2009

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace	France métropolitaine
Football	486 (1)	486 (1)	486	341
Tennis	179	144	165	176
Judo, jujitsu et disciplines associées	100	77	91	86
Pétanque et jeu provençal	21	12	18	49
Basketball	122	90	109	70
Equitation	106	78	95	102
Golf	56	51	54	65

Les ratios sont calculés à partir des estimations de population au 01/01/2009.

(1) La répartition des licences est faite par districts. Certains départements comme le Bas-Rhin et le Haut-Rhin constituent un seul district unique.

Source : Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (Meos) ; Insee, Estimations de population

³⁰ Une fédération affinitaire est une fédération multisports regroupant des associations dont les affinités ne sont pas que sportives. Ces affinités peuvent en effet être religieuses, syndicales, professionnelles...

LOGEMENT

Le parc de logement alsacien est composé pour moitié de logements collectifs et pour moitié de maisons individuelles à la différence du parc national où l'habitat individuel prédomine. Cette différence est principalement liée au caractère urbain de la région et sa densité de population deux fois supérieure à la moyenne nationale.

En 2006, l'Alsace compte 820 000 logements, soit 70 000 de plus qu'en 1999. Au cours de cette période, le parc a augmenté de 1,3% l'an (1,1% en France), ce qui représente un rythme de croissance supérieur à celui de la population (+0,66% entre 1999 et 2006).

Avec 100 logements par km², l'Alsace se situe au 3^e rang des régions les plus denses en logements derrière l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais.

La baisse de la taille des ménages est le premier facteur d'augmentation du nombre de résidences principales. Elle est passée de 2,5 personnes en 1999 à 2,4 en 2006. Cette diminution a nécessité 36 400 logements supplémentaires, alors que 32 200 logements sont imputés à la croissance démographique.

La part des résidences principales (20%) construites depuis 1990 en Alsace est nettement supérieure à celle de la France métropolitaine (17,2%). Les projections à l'horizon 2030 indiquent un accroissement de 30% des ménages alsaciens, la population ne devant augmenter que de 14%. Ces tendances supérieures à celle de la métropole devraient contribuer à soutenir la construction de logements et au-delà le secteur du BTP en Alsace.

La région compte davantage de surface habitable et plus de pièces qu'au niveau national. La proportion de logements de 100 m² ou plus est passée de 33 à 38% entre 1999 et 2006.

En Alsace, sur 100 logements construits, 40 sont des maisons individuelles (57 en France). Cela peut s'expliquer notamment par un budget-construction de maisons plus élevé dans la région car les terrains sont plus chers et les maisons, en général, plus spacieuses. La région occupe le 1^{er} rang national pour le coût des maisons (181 500€ en moyenne pour 132 300€ en métropole) et le 4^e pour celui des terrains avec un coût de 12 900€ l'are viabilisé en 2008 (7 100€ en métropole).

Les études, l'insertion professionnelle et les projets familiaux sont autant de facteurs qui expliquent ces mobilités résidentielles. L'ensemble de ces facteurs jouent surtout autour de 30 ans, où près de huit habitants sur dix ont déménagé.

Près de six alsaciens sur dix sont propriétaires. En 2006, trois ménages de retraités sur quatre sont propriétaires. Près de 80% des agriculteurs sont propriétaires suivis par les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. La hiérarchie est identique en métropole, mais dans des proportions légèrement inférieures.

Indicateurs sur le logement en 2006

	Logements en 2006	Évolution annuelle 1999 à 2006 en %		Part des résidences principales de en 2006	Part des résidences principales de 100 m ² et plus en %
		Population	Logements		
Alsace	820 005	0,66	1,28	29,7	38,0
Métropole	31 089 562	0,69	1,15	27,0	28,1

Sources : Insee.

Le logement social est traité dans le chapitre « Cohésion sociale ».

AGRICULTURE ET FORET

L'agriculture a un rôle essentiel pour le territoire

La surface agricole utilisée (SAU) est l'une des plus faibles de France, en valeur absolue et en valeur relative, en raison de l'importance des forêts, des espaces naturels et de l'urbanisation. Avec 332 538 ha en 2008, l'agriculture occupe près de 40% du territoire (50% en métropole). La taille moyenne des exploitations professionnelles est due à la présence d'un nombre important de petites exploitations viticoles et à une forte présence d'une agriculture double active (46,6 ha en Alsace et 77,3 ha en métropole).

La vigne, très morcelée sur les coteaux du piémont vosgien, occupe 4,9% de la SAU régionale. Les grandes cultures sont présentes dans toute la plaine. Elles constituent l'activité dominante de 36,5% des exploitations et occupent 50% de la SAU régionale (respectivement 35,5% et 23,1% en métropole). Leur extension s'est faite au détriment des surfaces fourragères et a profité essentiellement à la culture du maïs, dont la superficie a augmenté de plus de 60% par rapport à 1988. Les cultures de maïs couvrent 43% de la SAU en Alsace (10,4% en métropole). Après avoir atteint son extension maximale en 2009, la surface de maïs a diminué pour la première fois de façon significative en 2010, et cette diminution devrait se poursuivre en 2011 en raison des nouvelles modalités de lutte contre la chrysomèle des racines du maïs.

Les cultures spéciales (tabac, houblon, chou à choucroute et betterave) se situent principalement dans le Bas-Rhin et sont parfois localisées sur quelques cantons. Les superficies consacrées à ces cultures sont limitées à quelques centaines d'hectares, sauf pour les betteraves (6 000 ha environ en 2010).

L'élevage n'est pas très développé en Alsace, il se situe principalement en Alsace Bossue et dans la montagne vosgienne. Le nombre de producteurs de lait continue de diminuer, mais la production régionale se maintient grâce à la spécialisation et à la modernisation des exploitations d'avenir.

Le plan « agriculture biologique horizon 2012 » lancé par le Ministère de l'agriculture en 2007 a pour objectif de multiplier par les surfaces cultivées suivant le mode de l'agriculture biologique. Décliné en Alsace, il se traduit par un objectif ambitieux de 7% de la SAU. Celle-ci couvre 4,3% de la surface agricole commune (y compris les surfaces en conversion) en janvier 2009, et place l'Alsace au 4^e rang français. Cette part représente 10% pour le vignoble. La région Alsace a mis en place un dispositif d'aides au développement de cette agriculture pour des opérations, comme les coût de contrôle et de certification, et l'acquisition de matériels spécifiques dans un cadre collectif ou individuel.

Le patrimoine forestier constitue un atout pour la montagne vosgienne

Le secteur forestier compte, tous domaines d'activité confondus (filière-bois), près de 2 620 entreprises et 19 500 emplois directs en Alsace³¹. Son importance pour l'économie régionale

³¹ L'Alsace compte 142 entreprises dans le secteur de la récolte du bois en 2007. Elles emploient 1 500 salariés.

est d'autant plus grande qu'une partie de ces activités sont localisées dans le Massif Vosgien où elles contribuent au maintien de l'emploi en milieu rural.

Les quatre grands types de forêts alsaciennes occupent 316 452 hectares (237 339 ha de forêts publiques et 79 113 ha de forêts privées), faisant de l'Alsace (taux de boisement : 38% du territoire régional) une des régions les plus boisées de France (taux français 28 %). Les forêts rhénanes, très riches sur le plan écologique, bénéficient d'un plan de protection spécifique.

Les forêts du Ried, régulièrement inondés en hiver, ont des écosystèmes remarquables. Comme les forêts rhénanes, elles jouent un rôle important dans la protection de la nappe phréatique. La forêt indivise de Haguenau (13 500 hectares) et la forêt domaniale de la Hardt (13 100 hectares) comptent parmi les 10 plus grandes forêts publiques françaises.

PAC d'aujourd'hui et PAC de demain

2010 est l'année de mise en œuvre de la révision à mi-parcours de la Politique Agricole Commune. Cette révision s'est traduite vers une réorientation d'une part importante des aides directes. Si les grandes cultures ont pu s'adapter sans difficultés à la réduction des aides grâce à la très bonne tenue des cours de leurs productions, d'autres filières sont dans une situation plus délicate. Le tabac doit faire face à une diminution très importante du soutien dont il bénéficiait et compte sur la revalorisation du prix par les acheteurs industriels et sur la poursuite de la modernisation de la production (mécanisation) pour assurer la pérennité de la filière régionale. L'élevage laitier bénéficie d'une conjoncture plus favorable en 2010 et se prépare à abandonner le système de quotas de productions. Les élevages viande voient leurs marges diminuer en raison de l'augmentation du coût des aliments, qui n'est pas compensé par l'accroissement des aides directes à la production d'herbe.

L'agriculture régionale se prépare à la prochaine réforme de la PAC en renforçant la compétitivité de ses entreprises, en développant la valorisation de sa production et en poursuivant la prise en compte des enjeux environnementaux et des attentes sociales.

Les superficies en hectares en 2008

	Alsace	Alsace en %	Métropole	Métropole en %
Superficie totale	833 166	100,0	54 908 687	100,0
Superficie agricole utilisée (SAU)	335 700	40,3	27 408 419	49,9
<i>dont</i>				
<i>terres arables</i>	236 351	28,4	18 258 856	33,2
<i>surfaces toujours en herbe</i>	82 035	9,8	8 094 387	14,7
<i>vignes</i>	15 764	1,9	843 227	1,5
<i>vergers</i>	1 190	0,1	187 810	0,3
Bois et forêts (y c. peupleraies)	317 500	38,1	15 581 527	28,4
Autres territoires	179 966	21,6	11 918 741	21,7

Source : Agreste – Statistique agricole annuelle

Des éléments sur la valeur ajoutée et la filière bois figurent dans le chapitre « Économie ». De même, les données relatives à la situation de l'emploi du secteur agricole sont présentées dans le chapitre « Emploi et formation ».

ENVIRONNEMENT

La territorialisation du Grenelle de l'environnement

L'Alsace comme les autres régions a été conduite en 2007 à décliner les débats publics conduits au titre du Grenelle de l'environnement. La problématique de la préservation de la biodiversité y a été posée avec une grande acuité par les acteurs locaux. L'Alsace a pris une part importante dans le cadre de l'année de la biodiversité : semaine européenne de la biodiversité en avril 2010, congrès national annuel de l'association réserves Naturelles de France, forum « trame verte et bleue et biodiversité », ainsi qu'un colloque à l'automne 2010, « la biodiversité en Alsace : passé, présent et avenir.

Un comité alsacien de la biodiversité (CAB) a été mis en place en juillet 2010 conjointement par l'État et la Région Alsace pour décliner sur le territoire les objectifs du « Grenelle ». Il s'agit d'élaborer un schéma régional de cohérence écologique (SRCE), un plan d'action de zones humides, une stratégie pour les aires protégées, un atlas et une politique des paysages, ainsi que de faire le lien avec les espèces menacées.

Un premier comité de suivi le 27 septembre 2010 a abordé la nécessité de limiter la consommation d'espace et la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment. Pour la maîtrise de l'énergie, l'enjeu environnemental se double d'un enjeu économique. Sur 800 000 logements, seuls 3 000 ont fait l'objet d'une rénovation thermique en 2009. Diviser par 4 l'émission de gaz à effets de serre d'ici 2050 nécessiterait de rénover 16 000 par an ce qui permettrait de créer 20 000 emplois.

En outre, deux autres déclinaisons régionales du Grenelle ont été mises en place en juillet 2010 : le plan « Santé environnement » et le schéma régional « Air Énergie climat ».

En Alsace, les actions engagées dans le cadre du Grenelle complètent et renforcent des politiques portées par les collectivités territoriales, bien souvent précurseurs en la matière : stratégie trame bleue et verte de la région Alsace (2003/2009), dispositif des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (Gerplan) dans le département du Haut-Rhin, démarche Hommes et territoires et Schéma des espaces naturels dans le département du Bas-Rhin.

Le SRCE prendra en considération ces démarches la portée interrégionale et transfrontalière des travaux déjà menés.

Le climat alsacien a la réputation d'être rude

L'Alsace connaît un climat semi continental aux étés chauds et orageux, aux hivers froids et souvent enneigés. Les influences océaniques et continentales s'y mêlant, elles dégagent de belles avant et arrière saisons. Il y a peu de précipitations, car les Vosges protègent la région contre les intempéries ainsi que des vents d'Ouest.

La durée moyenne d'un type de temps est de deux à trois jours, mais une persistance plus longue peut favoriser l'apparition de conditions critiques, en particulier dans la qualité de l'air.

Les températures moyennes annuelles dépassent les 11° en plaine en 2009. Entre la période 1960-1990 et celle de 1990-2007, la température a augmenté d'environ 1°. Elles s'abaissent

progressivement avec l'altitude jusque vers 7° à 800m et légèrement au-dessus de 5° à 1 200 m.

La carte des précipitations moyennes annuelles montre une pluviosité très élevée le long de la ligne de crête des Vosges avec des hauteurs cumulées entre 2 000 et 2 500 mm. Au contraire, la majeure partie de la plaine reçoit moins de 700 mm, la zone de Colmar se caractérisant comme la moins pluvieuse de la région.

L'humidité relative moyenne, très élevée en fin d'automne et au début de l'hiver, est plus faible au printemps et en été. Sa variation journalière est importante. La faible ventilation du Fossé rhénan est propice à la formation de brouillards de rayonnement et de nuages bas. Cette présence du brouillard en automne et au début de l'hiver limite la dispersion des polluants atmosphériques et favorise des interactions physico-chimiques entre les gouttelettes en suspension dans l'air et les polluants.

La durée moyenne de l'insolation³² annuelle est faible, surtout dans le Bas-Rhin : 1 772 heures à Strasbourg pour la période 1996-2007 pour 1 856 à Saint-louis ou 1 873 à Colmar. Cette insolation est cependant en croissance par rapport aux mesures moyennes de la période 1960-1990.

Données climatiques

	Température minimale moyenne	Température maximale moyenne	Température minimale absolue	Température maximale absolue	Précipitations moyennes (mm)	Insolation moyenne (heures)
Strasbourg (altitude : 150m)						
Année 2007	7,2	16,3	-12,2	34,3	725,0	1 784,0
Année 2009	6,7	16,1	-16,5	35,0	647,3	1 810,0
Période 1960-1990	5,7	14,4	-23,2	37,0	610,5	1 636,9
Période 1996-2007	6,8	15,7	-16,8	38,5	651,0	1 772,3
Bâle-Mulhouse (altitude : 267m)						
Année 2007	6,4	16,3	-11,2	34,1	826,8	1 950,0
Année 2009	6,1	16,2	-17,9	36,2	742,6	1 852,0
Période 1960-1990	5,6	10,1	-23,5	38,8	721,7	1 767,7
Période 1996-2007	6,1	15,7	-16,4	39,1	805,2	1 856,4
Colmar (altitude : 209m)						
Année 2007	6,4	16,6	-13,2	35,1	675,2	1 960,0
Année 2009	6,1	16,6	-17,4	38,1	642,3	nd
Période 1960-1990	5,5	14,9	-24,8	38,0	581,4	1 723,5
Période 1996-2007	6,1	16,1	-15,8	40,9	637,0	1 873,2

Source : Météo France

La plaine d'Alsace est une région peu ventilée avec une vitesse moyenne annuelle de 2,5m/s (plus de 5 m/s dans la vallée du Rhône ou sur les régions côtières de l'Europe occidentale).

La région est un petit territoire avec des ressources à préserver

L'Alsace, plus petite des régions métropolitaines (8 280 km², soit 1,5% du territoire français), subit une « artificialisation » continue de son territoire. Depuis 1992, les activités économiques, l'habitat et les infrastructures consomment annuellement de 800 à 1 000 ha. La

³² Insolation. Temps durant lequel l'intensité du rayonnement solaire direct dépasse le seuil de 120 watt/m². La durée d'insolation est mesurée au moyen d'un héliographe et elle est exprimée en heures (source : TEA – Insee).

consommation d'espaces pour l'urbanisation évolue ainsi en proportion deux fois plus vite que l'augmentation de la population.

La région se caractérise également par la forte proportion d'espaces protégés et la lutte pour le maintien de la biodiversité, dont fait partie la protection d'espèces protégées comme le grand hamster.

En outre, la forte sensibilité de la population alsacienne pour les questions d'environnement se manifeste régulièrement lors de la création d'infrastructures, de l'implantation d'entreprises et par la vitalité du tissu associatif.

La protection des ressources en eau, de la biodiversité et de la qualité de l'air mobilise de nombreuses actions publiques

Les ressources en eau sont suffisantes mais de qualité inégale

En Alsace, l'eau constitue un atout de premier plan par son abondance dans les zones de concentration urbaine et économique (plaine et bande rhénane). Les eaux souterraines sont facilement accessibles (nappe d'Alsace), et ne demandent que peu de traitement. Le coût de mobilisation de cette ressource par l'industrie, l'agriculture et par les collectivités, pour l'alimentation en eau potable, est très favorable.

Les besoins en eau potable sont satisfaits à 76% par la nappe phréatique rhénane, qui assure par ailleurs l'essentiel des besoins en eau d'irrigation et plus de la moitié des demandes industrielles, qui constituent la plus grande partie des prélèvements (600 millions de m³). Malgré les nombreux outils de protection et de gestion de cette ressource³³, bien organisés dans la région, près du quart de la population consomme une eau contenant 25 à 50 mg/litre de nitrate. Dans le Haut-Rhin, près de la moitié de la population est concernée par cette menace.

L'Alsace est confrontée à la dégradation de la qualité chimique des eaux : 12 % de la nappe est hors normes pour les nitrates et la plupart des cours d'eau sont fortement dégradés en plaine. Elle subit également une forte régression des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Qualité physico-chimique de l'eau pour quelques types d'altération en 2006

	Matières organiques et oxydables		Matières azotées		Nitrates		Phosphore	
	Alsace	France métro.	Alsace	France métro.	Alsace	France métro.	Alsace	France métro.
Points de relevés suivant le type d'altération :	en %	en %	en %	en %	en %	en %	en %	en %
Très bonne ou bonne qualité	75,2	59,6	85,7	84,0	72,2	45,7	55,6	77,2
Qualité moyenne	15,8	25,3	8,3	8,7	21,8	32,2	30,1	14,3
Qualité médiocre ou mauvaise	9,0	15,1	6,0	7,3	6,0	22,1	14,3	8,5
Nombre total de points de relevés	133	1 987	133	1 920	133	1 950	133	1 921

Source : Institut Français de l'Environnement, Relevés de qualité de l'eau (publié dans les TEA – Insee Alsace).

La pollution d'origine agricole par les nitrates est la première cause de dégradation de la qualité des eaux souterraines. La pollution par les produits phytosanitaires reste préoccupante, du fait d'un fort impact sur la qualité des eaux superficielles et souterraines. Il s'agit pour

³³ SDAGE, SAGE, contrat de nappe, programme et maîtrise des pollutions d'origine agricole...

l'essentiel d'une pollution par des produits interdits depuis le début des années 2000 traduisant la sensibilité de la nappe et justifiant les actions de prévention engagées. En 2007, 562 communes représentant 61% de la surface de l'Alsace sont classées par décret en zones vulnérables à la pollution par les nitrates (50% de la surface de la métropole).

La densité de population en Alsace représente également une pression de pollution potentielle d'origine urbaine forte, malgré des capacités d'assainissement performantes.

La pollution d'origine industrielle provient soit des rejets d'exploitation dans les eaux de surface, qui peuvent représenter des flux importants, soit des sites pollués par une activité ancienne, souvent à l'origine de pollutions des eaux souterraines. Selon les seuils établis par le Répertoire du registre des émissions polluantes, l'Alsace compte 92 établissements au-delà de ces seuils en 2008, soit 6,4% de l'ensemble des établissements concernés en France.

Les prélèvements en eau par l'industrie sont particulièrement élevés en Alsace, puisqu'ils représentent 19% des prélèvements nationaux, alors que ce secteur d'activité, certes important dans la région, ne regroupe que 4% des emplois métropolitains du secteur concurrentiel.

Les prélèvements en eau en 2007 (en milliers de m³)

	Agriculture	Industrie	Énergie	Usage domestique	Total
Alsace	73 193	588 218	1 856 177	151 422	2 669 010
France métropolitaine	3 922 653	3 107 648	18 809 867	6 209 944	32 050 111
Poids de l'Alsace en %	1,9	18,9	9,9	2,4	8,3

Source : Données Agences de l'eau, estimations IFEN

La biodiversité est une richesse régionale sous vigilance

Au sein des 44 % du territoire que couvrent les milieux naturels, la faune et la flore de la région sont particulièrement riches. Toutefois, ceux-ci sont menacés puisque près de 40% des espèces alsaciennes figurent sur la liste rouge des espèces éteintes, rares ou menacées. Les causes sont notamment l'artificialisation du territoire, certaines pratiques agricoles, ainsi que la fréquentation du public.

La France s'est engagée à stopper la perte de biodiversité. Pour y contribuer, la région dispose de plans de restauration d'espèces, d'un réseau de réserves naturelles et d'autres espaces à protection forte (26 000 ha), ainsi que du réseau de sites Natura 2000, qui couvre près de 15 % du territoire, dont la gestion doit viser à assurer la conservation des habitats naturels remarquables qui s'y trouvent.

Les plans de restauration des espèces engagés, tel celui du Grand Hamster d'Alsace, particulièrement suivi par la Commission européenne, comportent :

- un volet scientifique en vue d'améliorer la connaissance des espèces et d'assurer un suivi fin des populations.
- des actions directes de protection des espèces et de leurs habitats, au travers de mesures volontaires ou contractuelles et de règles de gestion des milieux
- la prise en compte des espèces dans les projets d'aménagement et d'infrastructures.

S'agissant plus particulièrement du Grand Hamster, et en complément au plan national d'actions 2007 - 2011, un dispositif de concertation locale existe depuis 2009, au travers d'un document cadre signé par les partenaires (Collectivités, Profession agricole, Association et État) avec l'objectif d'accompagner au plus près la survie du Hamster dans tous les actes de gestion et d'aménagement qui concernent l'espèce ou son habitat en Alsace. En avril 2010, l'office national de la chasse et de la faune sauvage a réalisé un dénombrement de terriers de hamster selon un protocole scientifique mis en place en 2001. La présence de l'espèce, 480

terriers recensés, est confirmée dans 25 communes alsaciennes. Ce constat recouvre deux phénomènes, d'une part pour la troisième année consécutive, la population de hamsters du secteur de référence (Geispolsheim, Entzheim, Blaesheim, LEGTA d'Obernai, Elsenheim, Grussenheim et Jepsheim) voit sa dynamique de croissance confirmée et d'autre part une réduction continue de l'aire de présence par la disparition de micropopulations.

En ce qui concerne le recours en manquement déposé par la Commission européenne contre la France au titre de l'article 12 de la directive 92/43/CEE « Habitats, faune, flore », les conclusions de l'avocat général de la Cour de Justice de l'Union Européenne sont attendues pour le 20 janvier 2011. Le jugement lui-même pourrait intervenir d'ici la fin du premier semestre 2011.

La protection du patrimoine écologique en 2010⁽¹⁾

	Alsace en hectares	Métropole en hectares (2)	Poids national de l'Alsace en %	Part dans la surface de la région en %	Part dans la surface de la métropole en %
Protections réglementaires nationales					
Cœur de parcs nationaux ⁽³⁾	0	353 770	0,0	0,0	0,6
Réserves naturelles nationales	4 025	151 969	2,6	0,5	0,3
Arrêtés de protection du biotope	5 612	141 907	4,0	0,7	0,3
Réserves nationales de chasse	2 728	36 040	7,6	0,3	0,1
Réserves biologiques ou domaniales	2 143	39 295	5,5	0,3	0,1
Protections contractuelles nationales					
Aires d'adhésion aux parcs nationaux	0	909 361	0,0	0	1,7
Parcs naturels régionaux	207 041	6 891 215	3,00,	24,8	12,5
Protections internationales et européennes					
Zones Ramsar ⁽⁴⁾	22 212	697 015	3,2	2,7	1,3
Sites Natura 2000 ⁽⁵⁾	140 987	6 865 709	2,1	16,9	12,5
Protections foncières nationales					
Site du Conservatoire du littoral	0	66 362	0	0	0,1
Surface totale de la région et de la métropole	833 186	54 919 222	1,5		

(1) Il peut y avoir des doubles comptes, certains espaces pouvant être couverts par plusieurs types de protection.

(2) Les surfaces s'entendent y compris les DPM (domaine public maritime) pour les régions à façade maritime.

(3) Les parcs nationaux sont organisés en deux secteurs géographiques où s'applique une réglementation différente : la zone de protection (ou « zone centrale » ou « cœur du parc ») et la « zone périphérique ».

(4) La convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental ayant pour objectif général la conservation des zones humides.

(5) (3) Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne.

Source : Muséum national d'histoire naturelle (SIG des espaces réglementés)

L'Alsace contribue au réseau Natura 2000 à hauteur de 76 805 ha pour les zones spéciales de conservation (ZSC habitat) et 109 217 ha pour les zones de protection spéciale (ZPS oiseaux) soit respectivement 9,2% et 13,3% du territoire et 17% en considérant la superposition des deux zonages. La région se distingue par un taux de désignation supérieur à la moyenne nationale de 12%. Cette différence illustre la richesse naturelle de la région, carrefour biogéographique d'influences climatiques diversifiées.

La qualité de l'air est à améliorer

La qualité de l'air est fortement liée à la géographie de la région entre Vosges et Forêt Noire faiblement ventilée et propice aux pollutions atmosphériques. Celles-ci sont renforcées par une forte industrialisation, de nombreuses voies de communication, ainsi que des déplacements journaliers croissants entre villes et périphéries.

Selon l'indice multipolluant de la qualité de l'air en milieu urbain, la situation des villes de Strasbourg et de Mulhouse, avec environ 40 jours de mauvaise qualité de l'air, est comparable à celle de Lyon, mais beaucoup plus dégradée que celle de Paris, ou encore de Metz et Besançon qui ne recensent que 18 à 21 jours de mauvaise qualité de l'air.

La qualité de l'air est globalement bonne pour certains indicateurs de pollution primaires (CO, benzène et SO₂) en 2007 avec des niveaux en légère baisse pour les oxydes d'azote.

En revanche, les rejets de poussières et NO₂ dépassent plus fréquemment les seuils principalement générés par la circulation routière.

Toutefois, la stratégie de contrôle et de limitation des émissions, entamée sous la pression de la réglementation nationale, est un facteur d'amélioration. La pollution industrielle est en voie d'amélioration pour les pollutions soufrées, les NO_x, les composés organiques volatils, ainsi que les émissions de métaux. C'est un nombre limité d'établissements qui représente l'essentiel des émissions ; ils développent des actions de réduction.

Les émissions de gaz à effet de serre d'origine industrielle représentent un tiers des émissions totales, dont 70%, soit un quart du total, sont concernés par la mise en oeuvre des quotas de CO₂.

La part du secteur résidentiel et celle des transports dans les émissions sont respectivement de 26% et de 22%. Ces émissions restent à des niveaux élevés et leurs parts augmentent face à l'industrie. En particulier, la pression due aux transports est préoccupante. Elle est source de pics chroniques d'ozone de fréquence croissante.

Avec l'ASPA, l'Alsace dispose d'une structure de mesure de la pollution de l'air mise à jour quotidiennement sur 7 points de mesure à l'échelle de la région, mais également dans celle de l'espace de la Conférence du Rhin Supérieur (indice de la qualité de l'air, ozone, dioxyde d'azote, particules PM₁₀).

En 2009, plusieurs territoires alsaciens s'engagent dans un plan climat pour contribuer à la réduction des gaz à effet de serre (produits principalement par les bâtiments et les transports) : la communauté d'agglomération de Mulhouse, la communauté urbaine de Strasbourg, les pays de l'Alsace du Nord, Bruche-Mossig-Piémont, Thur-Doller et Sundgau. L'objectif en Alsace est de diviser par quatre les consommations énergétiques d'ici 2025.

Indice multipolluant de la qualité de l'air en milieu urbain (ATMO) en 2008

	Mulhouse	Strasbourg	Paris	Lyon	Metz	Besançon
Nombre de jours pendant lesquels la qualité de l'air était :						
- Très bonne, bonne (indices 1 à 4)	258	273	298	259	314	284
- Moyenne (indice 5)	66	57	48	60	32	61
- Mauvaise (indices 6 et plus)	42	36	20	47	18	21
Nombre de jours pendant lesquels l'indice a été calculé	366	366	366	366	364	366

Source : Association de surveillance de la qualité de l'air – BDQA.

La production énergétique diversifiée doit s'accompagner de la maîtrise de la consommation

Production et infrastructures

Énergies fossiles

Avec la raffinerie de Reichstett, dont le propriétaire a programmé l'arrêt en 2011, l'Alsace disposait en 2009 d'une capacité de raffinage de pétrole brut de 4 millions de tonnes par an, soit un peu moins de 5 % de la production française. La région abrite également 12 dépôts pétroliers dont les plus importants sont implantés dans les ports de Strasbourg et de l'île Napoléon à Mulhouse.

Énergie nucléaire

L'Alsace produit exclusivement de l'énergie électrique composée d'environ 80% d'énergie nucléaire et de 19% d'énergie hydraulique. L'énergie nucléaire est produite à partir de la centrale de Fessenheim dans le Haut-Rhin. L'énergie hydraulique est produite par les dix centrales situées sur le Rhin, huit françaises et deux franco – allemandes à Gamsheim et Iffezheim

Énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables, parmi lesquelles le bois et le solaire figurent en bonne place, s'accélère mais doit encore progresser. Les tarifs d'achat et appels d'offres proposés par l'Etat ainsi que les initiatives locales ont incité et facilité leur mise en œuvre. Malgré cela le potentiel reste important et il faudra encore augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie d'ici 2020, année pour laquelle la France devra porter à 23% la part des énergies renouvelables dans sa consommation totale d'énergie.

Il faut noter depuis avril 2009 la mise en service de la plus grosse ferme photovoltaïque de France en Alsace en recouvrant les toits de cinq bâtiments de 36 000 m² de panneaux solaires dans une toiture, avec une capacité de production de 4,4 mégawatts (MW).

L'Alsace arrive en 10^e position des régions françaises pour la mise en œuvre d'installation de production d'électricité d'origine photovoltaïque, avec une puissance raccordée de 14 MW à la fin de l'année 2009, dont 12 pour la seule année 2009³⁴.

La filière bois-énergie fait l'objet de développements encourageants sous l'impulsion de politiques volontaristes. Au moins 132 chaudières à bois collectives représentant 28 MW sont en service. Un élan particulier à l'utilisation de la ressource biomasse est par ailleurs donné au travers des appels d'offres nationaux de la Commission de régulation de l'électricité (CRE), ainsi que des appels à projets lancés dans le cadre du fonds chaleur de l'ADEME. Trois acteurs industriels importants ont été sélectionnés en Alsace selon ces procédures, pour des projets concernant la mise en place d'installations de production d'électricité, de chaleur ou de cogénération d'une puissance totale de 95 MW et une consommation prévisionnelle de biomasse (plaquettes forestières,...) de 330 000 t/an.

Enfin, il existe une ressource géothermique, dont l'exploitation fait en particulier l'objet, à Soultz-sous-Forêt, d'une expérimentation en exploitation profonde (5 000 mètres) avec une centrale de production d'électricité de 1,5 MW. En cas de succès, cette expérimentation sera suivie par la réalisation, en 2015, d'un prototype industriel de 20 MW capable d'alimenter en énergie électrique une ville de 20.000 habitants

³⁴ Source : ASPA.

Une part importante de la production d'énergie électrique provient des sources d'énergies renouvelables, grâce au Rhin. Avec 19,4% de production d'électricité de source renouvelable, l'Alsace se rapproche de l'objectif de 21% fixé par le protocole de Kyoto pour la production d'électricité de source renouvelable à l'horizon 2010. Cependant, compte tenu des importations de gaz et de carburants, la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique reste faible.

La production d'énergie en 2009⁽¹⁾

	Alsace		France métropolitaine	
	Ktep en 2008	Variation 1990 à 2008 en %	Ktep en 2008	Variation 1990 à 2008 en %
Total production d'énergie primaire⁽²⁾ (hors thermique d'origine renouvelable)	3 304	+1,5	117 127	16,4
Production d'énergie fossile (Pechelbronn)	7	-13	1 782	-87,2
<i>Production d'électricité primaire</i>	3 297	+1,5	115 345	33,0
<i>dont électricité d'origine nucléaire</i>	2 660	+7	109 006	33,4
<i>dont électricité d'origine hydraulique</i>	623	-17	5 848	16,6
<i>dont électricité d'origine éolienne</i>	0	-	489 (en 2009)	
<i>dont électricité d'origine photovoltaïque</i>	1	-	3(en 2009)	
<i>dont électricité d'origine déchets urbains et industriels</i>	13	+44		
Production d'énergies primaires thermiques d'origine renouvelable	217	+11	ND	
<i>dont solaire thermique</i>	3		0	
Production d'électricité dans les centrales thermiques classiques	66	-4	4 877	
Production d'électricité primaire thermique d'origine biomasse	-	-	ND	

(1) kilotonne équivalent pétrole utilisée pour comparer les différentes sources d'énergie entre elles, suivant des coefficients propres à chacune des énergies.

(2) Énergie primaire : énergie brute non transformée après extraction.

Source : MEDDT (SOeS), base de données Pegase.

Réseaux de transports

L'énergie électrique produite par l'Alsace est consommée au niveau local mais également exportée vers les régions et pays limitrophes grâce à un important réseau d'infrastructures électriques qui permet le transport de l'électricité.

Des lignes de 400 kV évacuent la puissance des deux réacteurs de la centrale de Fessenheim et assurent l'interconnexion avec la Lorraine, la Franche-Comté, mais aussi l'Allemagne et la Suisse. Les autres lignes de 225 kV, 63 kV et 20 kV permettent de transporter l'électricité produite par les usines hydroélectriques et garantissent également la distribution locale au niveau des entreprises et des groupes d'habitation.

La production énergétique Alsacienne est d'environ 3 360 ktep en 2009 et représente 2,8% de la production nationale.

Il faut noter l'existence de nombreuses sociétés produisant ou distribuant l'énergie électrique en Alsace telle « Électricité de Strasbourg » qui distribue l'électricité à plus de la moitié de la population alsacienne, mais aussi des sociétés plus petites dans des villes moyennes comme à Erstein ou à Barr. Une partie de la population alsacienne est également desservie par des centrales étrangères comme à Saint-Louis.

Consommation

La consommation énergétique était évaluée à 5 300 ktep en 2008 (pour 6 300 ktep en 2000 et 4 300 en 1990). Après une hausse constante jusqu'en 2000, la consommation énergétique totale a diminué de 2001 à 2004, avec une remontée à 5 700 ktep en 2005. Après une nouvelle baisse en 2006 et 2007, la consommation est repartie à la hausse en 2008.

Malgré la part de l'hydroélectricité produite par des aménagements rhénans et la centrale nucléaire de Fessenheim, l'Alsace reste fortement dépendante des produits pétroliers, car ils constituent la première source d'énergie (38%). Ensuite, vient le gaz importé (32%), suivi de l'électricité, largement produite en Alsace (23%). Les énergies renouvelables, y compris la valorisation thermique des déchets, représentent environ 7,5%. Les consommateurs sont, dans l'ordre décroissant, les secteurs tertiaires et résidentiels (39%), l'industrie (35%) en forte baisse depuis 2000 (45%), les transports (25%) toujours en augmentation (20% en 2000), et l'agriculture (1%)

Le secteur résidentiel – tertiaire est le premier secteur consommateur d'énergie en France, avec environ 41% de la consommation totale, devant les transports (31%) et l'industrie (26%). Ces proportions nationales marquent la différence de l'Alsace où la part des transports reste pour l'instant encore inférieure à celle de l'industrie.

En Alsace, le secteur résidentiel – tertiaire consomme principalement de l'électricité et du gaz et, à un degré moindre, du fioul domestique. Les énergies renouvelables, principalement solaire thermique, occupent encore une place peu importante, mais poursuivent leur développement.

Les entreprises industrielles utilisent majoritairement du gaz et de l'électricité comme dans le reste de la France. Cependant, la consommation de gaz en 2008 était le double de celle de l'électricité en Alsace (1 051 ktep pour 546ktep). Le secteur des transports utilise presque exclusivement des produits pétroliers (supercarburants et gazole).

La consommation d'énergie en 2008⁽¹⁾

	Alsace		France métropolitaine	
	ktep en 2008	Variation 1990 à 2008 en %	ktep en 2008	Variation 1990 à 2008 en %
Consommation finale totale	5 339	23,5	161 794	19,3
Types de produits				
Charbon	2	-96,8	6 891	-29,6
Produits pétroliers	1 974	-3,3	67 788	2,4
Gaz naturel et de réseaux	1 691	59,1	34 210	33,9
Électricité	1 235	39,2	38 206	49,4
Bois-énergie	239	-5,9	7 944	-0,6
Vapeur et chauffage urbain	103	543,8	3 760	617,6
Autres énergies renouvelables thermiques	1		273	
Combustibles spéciaux non renouvelables	26		443	
Biocarburants	68		2 280	
Secteurs consommateurs				
Industrie	1 864	8,9	41 944	3,3
Résidentiel tertiaire	2 100	40,4	65 876	29,6
Agriculture	60	-20,0	3 492	9,3
Transports	1 315	26,3	50 283	22,2

(1) kilotonne équivalent pétrole utilisée pour comparer les différentes sources d'énergie entre elles, suivant des coefficients propres à chacune des énergies.

Source : MEDDT (SOeS), base de données Pegase

La maîtrise de la consommation d'énergie est un enjeu majeur pour les années à venir notamment dans un espace aussi contraint que la plaine d'Alsace. Pour faciliter ces économies d'énergie, l'État a instauré, dans la loi de programme pour l'orientation de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005, un dispositif innovant : les certificats d'économie d'énergie CEE. Ce système, qui vise prioritairement le résidentiel – tertiaire sans oublier les autres secteurs, repose sur l'obligation pour les grands fournisseurs d'énergie de déclencher chez leurs clients la réalisation d'économie d'énergie.

La consommation d'énergie des industries alsaciennes a augmenté en 2008 (+256 ktep) pour atteindre le niveau de l'année 2002. Pour le secteur de l'agriculture, la consommation n'a jamais été aussi importante depuis 1990.

Les déplacements et les conflits d'usage des sols se multiplient

La pression démographique et le développement économique engendrent une « compétition » de plus en plus soutenue entre l'expansion urbaine, le développement des zones d'activité, la nécessité de sauvegarder les espaces agricoles, forestiers et l'attente de la société de préserver un minimum d'espaces récréatifs, paysagers et écologiques.

La multiplication des zones d'activité et le grand nombre de projets inscrits dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) cohabitent avec le développement des friches industrielles.

L'étalement urbain, soutenu par le désir d'accéder à l'habitat individuel et une insuffisante capacité à mobiliser le foncier en milieu urbain, s'effectue au détriment des forêts de la plaine, mais aussi des zones cultivées, très productives.

Sur l'ensemble de la région, les forêts sont en légère augmentation entre 1992 et 2009 grâce à l'augmentation des forêts vosgiennes (+4,2%), et les surfaces en céréales se stabilisent autour de 2 010 km² (1/4 du territoire). En revanche, les surfaces regroupant l'habitat, les zones d'activités et les routes augmentent de 24% au détriment principalement de celles qui sont dédiées aux vignes, vergers et autres cultures (-41%). Entre 2006 et 2009, ce sont principalement les surfaces en vignes, vergers et autres cultures qui diminuent en Alsace (-19%). Ce phénomène est plus ténu à l'échelle de la métropole (-11%). Les espaces artificiels s'accroissent de 8,2% en Alsace pour 3,9% en France métropolitaine au cours de ces trois dernières années. Ce sont les sols enherbés artificiels (+43%) et surtout les volumes construits hauts (+56%) qui caractérisent cette évolution en Alsace.

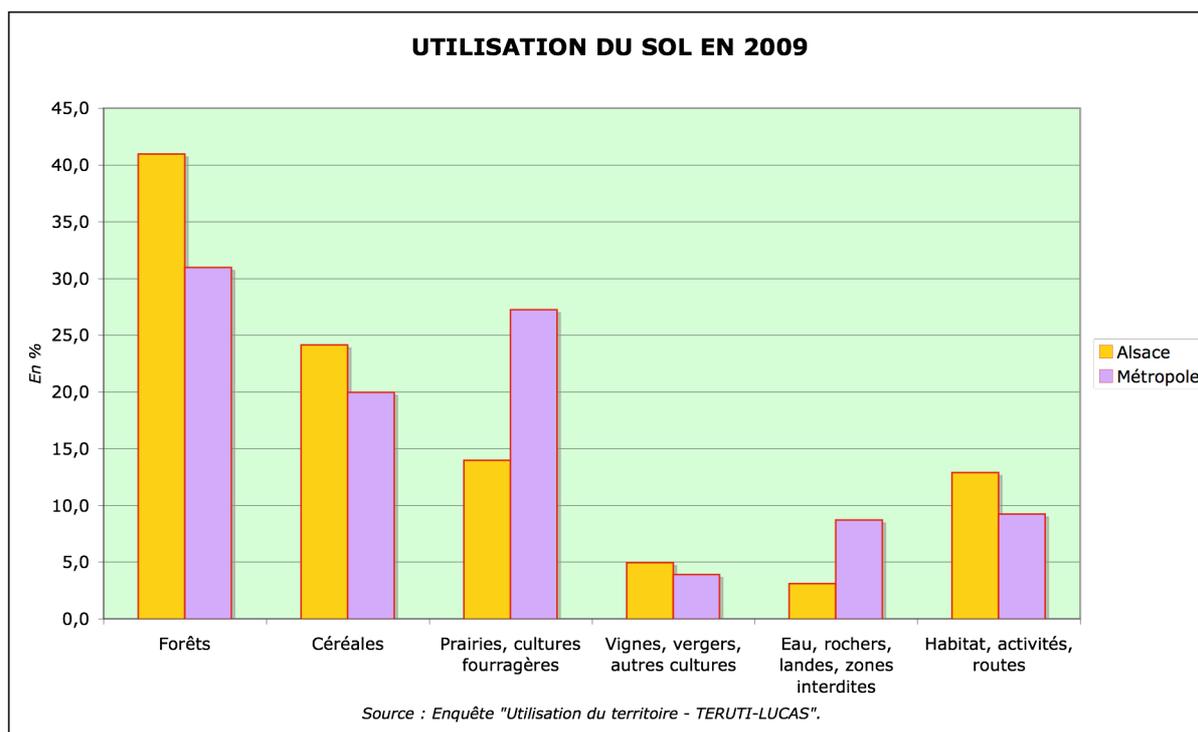
La consommation de foncier agricole et forestier de plaine est devenue un véritable enjeu économique (potentiel de production agricole), environnemental (biodiversité) et sociétal, comme l'illustrent les oppositions marquées des associations au Grand Contournement Ouest de Strasbourg.

L'extension des couronnes périurbaines génère des difficultés pour le développement des transports collectifs. Le renforcement et l'allongement des déplacements domicile-travail conduisent à une saturation dans les abords et au sein des grands pôles d'emploi, même si ces mobilités ne représentent plus la majorité des déplacements des ménages. La croissance des trafics routiers, en particulier de transit, est difficile à ralentir dans la plaine d'Alsace, surtout depuis la mise en place de la « taxe poids lourds » en Allemagne. L'étude plurimodale des transports dans l'espace du Rhin Supérieur met en évidence l'insuffisance des transferts

modaux, malgré les investissements importants et la forte fréquentation des TER qui s'accroît en permanence.

Les villes de Strasbourg et de Mulhouse sont engagées dans un développement important de leurs transports urbain et périurbain. L'extension des lignes de tramway et la mise en place de tram-train favorisent les déplacements respectueux de l'environnement. Sur le seul champ de l'habitat qui est responsable de plus de la moitié de l'étalement urbain, un mouvement est amorcé pour territorialiser l'offre globale en logement liée aux évolutions démographiques et la canaliser vers des secteurs privilégiés pour l'aménagement du territoire (démarches des schémas de cohérence territoriale). Ainsi 4 grandes lignes de force sont présentées pour l'urbanisation de demain : une relance de l'urbanisation dense dans les périphéries urbaines des trois grands pôles urbains, le renforcement des pôles intermédiaires et des zones bien desservies en transports collectifs (autour des gares et des axes), et enfin la reconquête de friches industrielles ou portuaires.

Ainsi plusieurs projets ont été retenus aux récents appels d'offres nationaux « Transports collectifs en site propre ». Ces projets constituent par ailleurs un volet important de la démarche « écocité » de Strasbourg labellisée à l'échelon national et retenue dans le cadre du programme des investissements d'avenir.



L'Alsace est sujette à de nombreux risques environnementaux

L'Alsace est confrontée à de multiples risques naturels et technologiques, ces derniers singulièrement renforcés par le caractère très industriel de la région pouvant générer, en cas d'accident, des conséquences graves pour les populations alsaciennes, mais aussi allemandes ou suisses. Le récent accident de la centrale nucléaire de Fukushima au Japon a relancé

vivement le débat autour de la poursuite de l'exploitation de la plus vieille centrale nucléaire française située sur le Rhin en zone à risque majeur de sismicité.

Les risques d'inondations et sismiques sont présents sur une grande partie du territoire

Le risque d'inondation concerne 686 communes sur 904 en 2010. Conjugué avec la pression de l'urbanisation et l'artificialisation des sols, ce risque devient de plus en plus préoccupant. Toutes les communes soumises à ce risque ne sont pas encore couvertes par des Plans de Prévention des Risques (PPR). En 2010, les 159 communes dotées d'un PPR (plan de prévention de risques) ou PER (plan d'exposition aux risques naturels prévisibles) prévention inondation concernent 817 000 habitants, soit 44% de la population alsacienne (pour 37% de la population métropolitaine).

Le risque sismique est également présent en Alsace puisque 734 communes sont classées « à risque majeur de sismicité »³⁵.

En outre, 30% des communes sont concernées par les risques de glissements de terrain.

Communes concernées par les risques d'inondation en 2010

	Nb. total de communes	Communes dotées d'un PPR ou PER inondation approuvé		Communes dotées d'un PSS ou R111 inondation approuvé (sans PPR/PER prescrit)		Communes dotées d'un PPR ou PER mouvement de terrain approuvé		Communes dotées d'un PSS ou R111 mouvement de terrain approuvé (sans PPR/PER prescrit)	
		Nb. de communes	Habitants concernés	Nb. de communes	Habitants concernés	Nb. de communes	Habitants concernés	Nb. de communes	Habitants concernés
Bas-Rhin	527	40	449 215	45	106 590	-	-	-	-
Haut-Rhin	377	119	368 055	3	2 013	46	33 801	-	-
Alsace	904	159	817 270	46	33 801	46	33 801	-	-
Métropole	36 565	6 061	23 871 639	870	1 246 430	1 921	4 988 173	380	4 884 409

Source : MEDDTL – GASPARE (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels). PPS : plans de surfaces submersibles

La maîtrise des risques technologiques et la culture du risque sont des enjeux majeurs dans l'espace rhénan

Les risques technologiques sont particulièrement présents sur l'ensemble du territoire. Contrepartie de l'essor économique porté par l'industrie, le nombre d'installations classées par la protection de l'environnement soumises à autorisations administratives s'élève à 1 187 en 2007, élevages compris.

L'Alsace concentre 42 établissements « SEVESO II », dont 27 en seuil haut. À l'échelle du territoire de la Conférence du Rhin supérieur, il y a 70 établissements classés en seuil haut. Les plus fortes concentrations se situent sur l'agglomération de Strasbourg-Kehl et surtout l'eurodistrict tri-national de Bâle qui en regroupe une vingtaine. Dans la majorité des cas, il s'agit d'usines liées au secteur de la chimie et du stockage de produits pétroliers. Depuis 2008, un groupe d'experts de la Conférence du Rhin supérieur travaille sur le sujet « aménagement du territoire aux alentours d'installations à risque frontalières ». C'est un sujet délicat dans ce fossé rhénan densément peuplé et industrialisé. Il s'agit d'observer et d'analyser les procédures en cours dans les trois pays, puis de procéder à l'évaluation des sites à risques frontaliers tout en essayant de définir les « rayons dits de consultation » dans le périmètre de ces sites. Ce travail a un objectif de prévention pour les aménagements et planifications à venir.

³⁵ La circulaire DPPR/SDPRM n° 9265 du 21 avril 1994 relative à l'information préventive sur les risques majeurs donne obligation aux préfets de dresser l'inventaire des risques à enjeux humains et de dresser la liste des communes concernées. Il peut y avoir plusieurs risques pour la même commune.

En métropole, 1 098 établissements sont classés « SEVESO II » dont 589 en seuil haut. Sur les 5 dernières années exploitables (2003 - 2007), la base de données ARIA recense en Alsace, dans tous les types d'activités 220 incidents ou accidents, dont 80 ont impliqué des quantités notables de produits, et 19 ont eu des conséquences humaines importantes. L'opinion publique a été marquée par une série d'incidents dans une raffinerie (2004), l'explosion d'un laboratoire universitaire (24 mars 2006, 1 mort 1 blessé grave), une explosion de gaz dans une maison d'habitation (26 décembre 2004, 17 morts). Le risque nucléaire est d'abord lié à la centrale de Fessenheim et accessoirement au transport de matières radioactives.

Enfin, le transport de matières dangereuses est très intense dans le couloir rhénan, comme dans les traversées vosgiennes. Une grande partie s'effectue par la route : selon les comptages routiers, 3 000 à 3 200 poids lourds circulent quotidiennement avec des matières dangereuses sur des itinéraires adaptés en Alsace. Sur le Rhin, entre Niffer et Strasbourg, ce sont 8 millions de tonnes de produits pétroliers ou chimiques qui circulent annuellement. Dans le domaine des risques, il ne faut pas oublier les canalisations de gaz et le pipeline qui traversent et desservent la région. En 2010, plus de la moitié des communes de la région sont classées à risques pour le transport de matières dangereuses.

Installations à risque technologique

	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation administrative					Barrages intéressants la sécurité publique	Installations nucléaires de base (non secrètes)
	Total	dont Seveso seuil haut	dont Seveso seuil bas	dont élevages	dont carrières		
	2008	2008	2008	2008	2008		
Bas-Rhin	711	14	5	75	91	1	1
Haut-rhin	476	13	10	61	47	4	1
Alsace	1 187	27	15	136	138	5	2
Métropole	50 445	589	509	17 540	4 594	384	125

Source : Déclarations administratives – Producteurs : MEEDDM, Ministère de l'Industrie, Direction de la sûreté nucléaire.

SANTE

La santé des Alsaciens se caractérise par des pathologies liées aux modes de vie

Une pathologie résulte fréquemment de l'exposition à plusieurs facteurs. Cette difficulté rend nécessaire le développement des connaissances pour mieux mesurer le risque tout en prenant des actions adaptées, en application du principe de précaution, et dans les cas où les éléments d'évaluation du risque sont suffisants, accroître les mesures de prévention et de surveillance. Parallèlement, et de façon systématique, il est primordial d'informer le public et d'expliquer la nature des risques potentiels et l'état des connaissances et des actions menées. C'est au travers de cette triple exigence de sécurité, de transparence et de participation qu'est notamment élaboré le Plan Régional Santé Environnement.

L'espérance de vie à la naissance progresse en Alsace, en particulier pour les hommes. En 1990, l'Alsace était la 19^e région pour l'espérance de vie des hommes et la 20^e pour celle des femmes.

En 2008, l'espérance de vie des hommes a progressé pour atteindre 78,1 ans, ce qui place l'Alsace au 7^e rang des régions (77,5 ans pour la métropole). L'espérance de vie des femmes a également augmenté pour atteindre 84 ans, mais elle reste inférieure à celle de la métropole (84,2 ans) et place la région au 15^e rang.

L'Alsace a l'un des plus forts taux de croissance de la population âgée de 60 ans et plus entre 1999 et 2008 (5^e rang national).

Depuis vingt ans, le nombre de décès domiciliés a baissé en Alsace, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, mais il est passé en deçà de la moyenne nationale à partir de 1983 pour atteindre 7,6 décès pour 1 000 habitants en 2008 (le taux métropolitain étant de 8,5‰ hab.).

Taux de mortalité et taux de mortalité infantile (pour 1 000 habitants)

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace	France métropolitaine
Taux de mortalité				
2000	7,9	8,4	8,1	9,0
2001	7,9	8,3	8,0	8,9
2002	7,7	8,3	7,9	8,9
2003	7,9	8,1	8,0	9,1
2004	7,4	7,8	7,5	8,4
2005	7,5	7,7	7,6	8,6
2006	7,6	7,6	7,6	8,4
2007	7,3	7,5	7,4	8,4
2008	7,5	7,6	7,6	8,5
Taux de mortalité infantile				
2005	4,4	3,7	4,1	3,5
2006	5,2	3,5	4,5	3,6
2007			5,3	3,6
2008	5,1	2,9	4,2	3,8

Source : Insee, État civil.

Comme en métropole, les tumeurs et maladies de l'appareil circulatoire sont les principales causes de décès en Alsace (environ 30% des décès pour chaque cause). Les tumeurs

représentent la première cause de mortalité chez les hommes, tandis que pour les femmes ce sont les maladies cardiovasculaires.

La catégorie « symptômes, états morbides mal définis et autres causes » forment le 3^e groupe de mortalité (7,4% en Alsace et 8,7% en métropole) devant celui des « causes externes de blessures et empoisonnements » (dont les suicides et les accidents de transports) (6,4% en Alsace et 7% en France).

Les seniors alsaciens sont plus exposés aux tumeurs, aux maladies de l'appareil circulatoire et, à partir de 75 ans, aux pathologies cardiovasculaires. Les décès avant 65 ans sont globalement moins élevés en Alsace qu'en métropole. Les tumeurs sont alors les principales causes de décès, surtout pour les hommes.

Causes médicales de décès en 2007

	Alsace			Métropole		
	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Part régionale des causes de décès (%)	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Part nationale des causes de décès (%)
Maladies infectieuses et parasitaires	148	113	1,9	5 089	4 785	1,9
Tumeurs	2 447	1 738	31,0	92 424	63 711	30,0
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	201	315	3,8	8 111	10 626	3,6
Troubles mentaux et du comportement	222	341	4,2	7 220	9 610	3,2
Maladies du système nerveux et des organes des sens	246	328	4,3	11 370	17 078	5,5
Maladies de l'appareil circulatoire	1 764	2 170	29,2	68 239	77 033	27,9
Maladies de l'appareil respiratoire	394	356	5,6	16 947	15 075	6,2
Maladies de l'appareil digestif	321	304	4,6	12 344	10 622	4,4
Maladies de l'appareil génito-urinaires	86	135	1,6	4 082	4 443	1,6
Causes externes de blessure et empoisonnements	508	350	6,4	22 080	14 565	7,0
Symptômes, états morbides mal définis et autres causes	460	537	7,4	19 937	25 144	8,7
Total toutes causes	6 797	6 687	100,0	267 843	252 692	100,0

Source : INSERM - CepiDc

Une offre de professionnels de la santé plutôt favorable

La densité des professionnels de santé libéraux est comparable dans son ensemble à celle de la métropole, mais avec quelques disparités territoriales au regard des moyennes françaises. Ainsi, l'Alsace a une densité de 113 médecins généralistes pour 100 000 habitants (111 en métropole), mais avec une forte différence entre le Bas-Rhin (125) et le Haut-Rhin (96). Ce décalage se retrouve au niveau de toutes les autres professions libérales du secteur de la santé ; il s'explique par l'importance de l'agglomération strasbourgeoise et notamment du Centre hospitalier universitaire de la capitale régionale. Il faut noter également les faibles densités d'infirmières et de masseurs kinésithérapeutes en Alsace relativement à la métropole. Ce déficit par rapport à la moyenne nationale existe également pour les psychomotriciens, pédicures-podologues, orthophonistes, opticiens-lunetiers et pharmaciens.

Le cas des infirmiers et des Sages-femmes est singulier : il y a déficit de professionnels dans le secteur libéral alors que globalement, la densité est largement supérieure à la densité nationale, conséquence de la forte tendance à l'institutionnalisation en Alsace.

La féminisation est élevée, particulièrement chez les plus jeunes : 75% des médecins généralistes et 64% des médecins spécialistes de moins de 30 ans sont des femmes alors qu'elles ne représentent que 39% des généralistes et 36% des spécialistes tous âges confondus en Alsace.

Professionnels libéraux en exercice au 1^{er} janvier 2008

Professions		Alsace	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Métropole	Poids de l'Alsace en %
Médecins généralistes	nombre	2 067	1 353	714	68 313	3,0
	densité	113	125	96	111	
dont praticiens de 55 ans et plus	nombre	655	399	256	23 346	2,8
Médecins spécialistes	nombre	1 474	1 022	452	53 832	2,7
	densité	81	94	61	87	
dont praticiens de 55 ans et plus		537	369	168	21 839	2,5
Ensemble médecins libéraux	nombre	3 541	2 375	1 166	122 145	2,9
	densité	194	219	157	198	
Chirurgiens dentistes	nombre	1 253	831	422	37 697	3,3
	densité	69	77	57	61	
Infirmiers	nombre	1 427	978	449	69 619	2,0
	densité	78	90	61	113	
Masseurs kinésithérapeutes	nombre	1 085	735	350	50 984	2,1
	densité	59	68	47	83	
Pédicures-podologues	nombre	240	140	100	10 782	2,2
	densité	13	13	14	17	
Orthophonistes	nombre	338	245	93	14 129	2,4
	densité	19	23	13	23	

Source : DREES - DRASS - ADELI

Les équipements médico-sociaux

En matière d'équipement sanitaire, médico-social et social, l'Alsace est relativement bien dotée, comme en témoignent les bons taux d'équipement en lits et places pour 1 000 habitants en médecine, chirurgie et gynécologie-obstétrique.

L'offre en hébergement pour l'accueil des personnes âgées est également conséquente avec des taux d'équipement supérieurs aux moyennes nationales : 130 lits en maison de retraite ou logements en foyer-logement pour 1 000 habitants, soit dix fois de plus qu'en moyenne nationale. Le taux d'équipement en lits médicalisés pour personnes âgées dépendantes est particulièrement élevé : 120 lits contre 96 en France.

Dans le secteur des adultes handicapés, malgré 5 100 places installées début 2007, l'Alsace est dans une situation relativement défavorable, notamment en ce qui concerne les établissements et services d'aide par le travail (sous financement et compétence de l'État), et les foyers de vie (sous compétence et financements des départements).

En revanche le taux global d'équipement global en lits d'enfants et adolescents handicapés pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans est légèrement supérieur à celui de la métropole (9,1 en Alsace pour 8,9 en métropole).

UN REGARD PARTICULIER SUR L'ÉTAT EN RÉGION

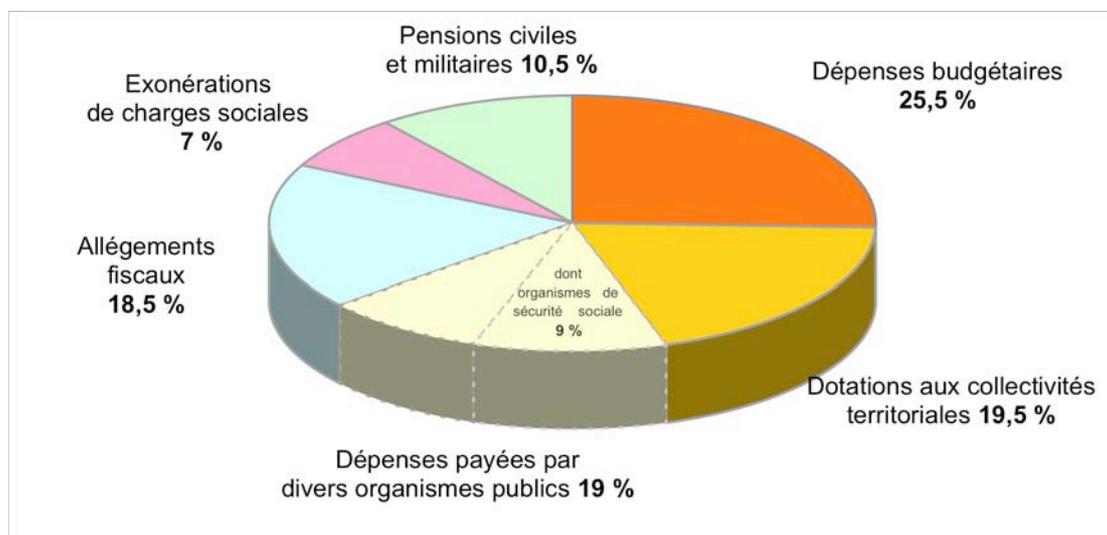
Le poids financier de l'État en région

En 2009, les interventions financières de l'État en région prennent la forme de dépenses directes, de dotations aux collectivités, de dépenses effectuées par les organismes publics, de pensions civiles et militaires versées, d'exonérations de charges sociales et d'allègements fiscaux.

L'ensemble de ces interventions directes et indirectes de l'État, de nature financière et économique à destination des agents qu'ils soient publics ou privés, particuliers ou professionnels, atteint 10,5 milliards d'euros.

Répartition des interventions de l'État

- les dépenses directes de l'État se chiffrent à 4,7 milliards d'euros, dont :
 - 2,7 Md€ au titre du budget général de l'État, dont 1,6 Md€ pour l'Éducation nationale ;
 - 2,1 Md€ de dotations versées aux collectivités territoriales alsaciennes ;
- les dépenses payées par divers organismes publics sont estimées à 2 milliards d'euros,
- le versement des pensions civiles et militaires (compte d'affectation spéciale) s'établit à 1,1 milliard d'euros,
- les allègements fiscaux atteignent 2 milliards d'euros³⁶
- les exonérations de charges sociales s'élèvent à 729 millions d'euros.



Parmi les dépenses de l'État, la hausse la plus sensible concerne les allègements fiscaux qui progressent de 22%. Ce sont ainsi 354 M€ supplémentaires d'économie pour les entreprises et les ménages alsaciens. Viennent ensuite les transferts aux collectivités territoriales (+126 M€) qui avoisinent 2 milliards d'euros, soit une hausse de 7% par rapport à 2008. Ces transferts représentent 43% des dépenses directes de l'État en Alsace qui est ainsi le principal financeur des collectivités territoriales.

³⁶ Estimation à partir des données nationales.

représentent 43% des dépenses directes de l'État en Alsace qui est ainsi le principal financeur des collectivités territoriales.

Les recettes de l'État s'élèvent à 10,4 milliards d'euros

En 2009, les recettes de l'État s'établissent à 10,4 milliards d'euros dans la région Alsace, soit une baisse de 7% par rapport à 2008. La baisse est essentiellement due à l'impôt sur les sociétés (-380 M€) et aux nouvelles mesures de réduction de la fiscalité dont la TVA (-240 M€).

Plus de la moitié des recettes provient de la taxe sur la valeur ajoutée (5,4 milliards). L'impôt sur le revenu (1,6 milliard) et l'impôt sur les sociétés (1,4 milliard) représentent à eux deux, près de 30% des rentrées totales. Viennent ensuite les amendes et autres produits qui constituent 9% des recettes de l'État.

La taxe intérieure sur les produits pétroliers atteint un montant de 688 millions d'euros.

Le complément de ces recettes (3,4%) est constitué de droits d'enregistrement et de timbre, de droits de douane, de l'impôt de solidarité sur la fortune et de divers autres impôts d'État.

Les grandes politiques contractuelles interministérielles de l'État

Le contrat triennal « Strasbourg capitale européenne »

Le contrat « Strasbourg Capitale Européenne » a été renouvelé pour la période 2009-2011 par décision du Comité Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires du 6 mai 2008 pour un montant total de 244,5 M€. Le contrat engage la participation financière de l'Etat à hauteur de 117,5 M€. Il a été signé le 17 septembre 2009 entre l'Etat, la Ville de Strasbourg, la Communauté Urbaine de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace.

Engagée depuis 1980, cette contractualisation marque l'engagement constant de l'Etat aux côtés des collectivités territoriales (Ville de Strasbourg, Communauté Urbaine de Strasbourg, Conseil régional d'Alsace et Conseil général du Bas-Rhin) pour conforter le statut de Strasbourg, siège du Parlement européen, ville d'accueil de nombreuses institutions européennes et internationales. Ce contrat a pour but d'améliorer son accessibilité et d'accroître son rayonnement européen tant dans l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche que dans la culture.

Ce contrat est structuré autour des trois priorités suivantes :

1 - Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe (110,4 M€)

- par les Lignes à Grande Vitesse, LGV-Est européen (35 M€) et Rhin-Rhône (raccordement ferroviaire court de Mulhouse : 8 M€ financé à parité avec la région Alsace ;
- par les voies aériennes, lignes sous Obligations de Service Public (21,4 M€), avec le souci de renforcer les lignes vers les hubs internationaux³⁷ ;
- par les transports collectifs (16 M€) : la 2^e phase du Tram-Train reliant l'aéroport de Strasbourg-Entzheim aux institutions européennes et à l'université de Strasbourg, et les études concernant le transport collectif en site propre vers l'ouest de Strasbourg (TSPO) ;
- par les opérations d'accessibilité routière (30 M€), dont l'aménagement de l'accès Port Nord-Sud du Rhin (16 M€) et la réalisation de la 2^e phase de la rocade sud-ouest (14 M€).

³⁷ Pour le raccordement court de Mulhouse, il s'agit du complément financier nécessaire à la réalisation de cette opération inscrite au CPER 2007-2013. Le coût total tous contrats confondus est estimé à 45 M€

2 - Accroître la vocation de ville européenne dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (61,8 M€)

- seconde tranche du Pôle d'Administration Publique de Strasbourg (23,3 M€)
- restructuration de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg (26 M€, complément à la tranche inscrite au CPER)
- le projet de construction du nouveau bâtiment de l'Ecole Européenne (10 M€ pour la tranche réalisable dans la durée du contrat triennal) est le plus novateur dans la mesure où c'est la seule école de ce type en France. Le développement de cette école, qui va du cycle maternel au cycle secondaire, est conforme aux attentes : les effectifs s'accroissent rapidement (220 élèves à sa création lors de la rentrée 2008, 500 à celle de 2009 et plus de 1 000 lors de l'ouverture de toutes les classes). L'intervention de l'État en dehors du cadre pédagogique par la mise à disposition du terrain (d'une valeur de 5 M€) est tout à fait exceptionnelle

3 - Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg (72,1 M€)

- extension de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (13,6 M€)
- soutien aux formations pour le développement de la densité culturelle et artistique à Strasbourg : Festival Musica, Orchestre philharmonique, «Les Percussion de Strasbourg», «Parlement de musique», Maillon, Festival Premières, «Giboulées de la marionnette» (58,5 M€)

Fin 2010, le bilan est positif puisque l'État a engagé 77% de ses crédits.

L'accord après le sommet de l'OTAN

Après le sommet de l'OTAN³⁸, l'Etat a complété, hors contrat triennal, son engagement pour Strasbourg en soutenant le développement du quartier du port du Rhin pour en faire un quartier européen tourné vers l'Allemagne. Il participera au financement de logements et à la réalisation d'une liaison de tramway entre Strasbourg et Kehl, (subvention de 10 M€), ainsi qu'à la seconde phase de liaison interports (subvention de 1 M€).

Cet accord cofinance également les études d'extension et de modernisation du Palais de la musique et des congrès et du Parc des expositions. Il a fait l'objet d'une révision à mi-parcours en 2010 à budget constant.

Le contrat de projet 2007-2013 a été signé le 15 février 2007

Ce contrat s'inscrit en Alsace dans les objectifs de développement exprimés lors des conseils européens de Lisbonne et Göteborg. Ses priorités consistent à développer l'attractivité et la compétitivité de l'Alsace, à promouvoir la dimension environnementale du développement durable et à améliorer la cohésion sociale et l'équité territoriale. Le conseil régional, les conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les villes de Strasbourg, de Colmar et de Mulhouse, la communauté urbaine de Strasbourg et les communautés d'agglomération de Colmar et de Mulhouse sont les partenaires de l'État dans ce contrat de projets.

Ce Contrat d'un montant de 1,035 milliards d'euros, pour lequel l'État contribue à plus de 341 millions, est consacré presque entièrement à des projets d'investissement.

³⁸ Les dégradations intervenues le 4 avril 2009 dans le quartier du Port du Rhin où étaient regroupés les manifestants opposés au sommet ont donné lieu, outre la compensation de l'État, à un engagement complémentaire acté en réunion à l'Élysée le 16 juillet 2009.

Les sept grands projets retenus répondent aux priorités alsaciennes

1 - Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation (285 M€)

En matière de recherche et d'innovation (92 M€), l'État et les collectivités territoriales renforcent le potentiel des pôles de compétitivité (pôle innovation thérapeutique 50 M€, pôle véhicule du futur). Ils les dotent, en effet, d'infrastructures immobilières et technologiques de pointe et soutiennent l'investissement dans des équipements structurants. Ils encouragent également la dimension internationale des projets de recherche, notamment dans le secteur de la chimie (10 M€).

L'investissement dans la formation professionnelle, l'innovation et le transfert de technologies (89 M€) répondent aux nécessités régionales en matière d'élévation du niveau de qualification. Ces investissements sont notamment destinés à l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse et aux instituts universitaires de technologie. L'enseignement supérieur est soutenu en dotant Strasbourg d'une Université Européenne (54 M€) et d'un Pôle d'administration publique (PAPS) par le regroupement de l'Institut d'études politiques (IEP), de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et de l'Institut des hautes études européennes (IHEE).

Faciliter la vie universitaire (49 M€) est l'objectif de la construction de la Bibliothèque centrale de Mulhouse et de la modernisation de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg.

2 - Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle (26 M€)

Les stratégies et les projets destinés à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle visent à anticiper et à accompagner les mutations industrielles, pour faire régresser le chômage. Toutes ces actions sont menées en étroite relation avec les acteurs économiques et universitaires concernés.

3 - Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace (47 M€)

L'attractivité des territoires alsaciens dépend aussi de leur dimension culturelle, et notamment de leur capacité à valoriser leur patrimoine. Dans cette logique, l'État et les collectivités territoriales financent trois projets phares (le Haut-Koenigsbourg, le musée Unterlinden de Colmar, le musée de l'automobile de Mulhouse) pour promouvoir le rayonnement culturel de l'Alsace au-delà des frontières de la région.

4 - Moderniser et adapter les filières agricoles et forestières (32 M€)

L'État et les collectivités territoriales ont également la volonté, au travers du Contrat de projets comme dans leurs politiques propres, d'accompagner l'agriculture et la filière bois vers une plus forte valeur ajoutée dans les filières de qualité et en contribuant fortement aux plans de modernisations (15 M€).

5 - Développer les modes de transports alternatifs au mode routier (424 M€)

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le développement des transports collectifs et la recherche de solutions alternatives au transport du fret par la route sont voulus par les partenaires du Contrat de projets, principalement l'État et la Région. Ils soutiennent les projets qui ont pour objet d'adapter l'infrastructure ferroviaire structurante dans la région (143 M€), d'améliorer la desserte urbaine et périurbaine (195 M€) et les lignes régionales et transfrontalières (46 M€) et de favoriser le transport du fret sur un mode fluvial (39 M€).

6 - Mieux préserver l'environnement alsacien (107 M€)

Les axes prioritaires sont la lutte contre le changement climatique (64 M€), qui impose une meilleure gestion de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, la gestion de

l'eau (26 M€), la prévention des risques naturels, la protection de la biodiversité et le soutien aux parcs naturels régionaux.

Mais l'action environnementale ne se limite pas à ces opérations ciblées : les partenaires de ce Contrat ont décidé d'inclure des clauses conditionnelles environnementales (sur l'énergie, la consommation d'espace, le respect des zones d'intérêt patrimonial), pour inciter les porteurs de projets à intégrer la protection de l'environnement dans les opérations qu'ils proposent au titre du Contrat de projets.

7 - Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines (115 M€)

Au travers de ce Contrat de projets, l'État choisit aussi d'accompagner les collectivités territoriales dans leur volonté de développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines. Ces actions contribuent à l'objectif de cohésion sociale, par l'adaptation de structures d'accueil de personnes âgées ou handicapées, et d'équité territoriale, par exemple au travers du plan de revitalisation économique du Haut-Rhin (58 M€), d'actions de requalification urbaine (25 M€ hors projets s'inscrivant dans le cadre de l'ANRU ou des CUCS) ou de reconversions de friches industrielles.

Afin d'accentuer la cohérence et la cohésion de l'espace du Rhin Supérieur, des projets (pour 6,6 M€) soutenus par des instances transfrontalières sont aussi aidés dans le cadre de ce Contrat.

Le Massif vosgien bénéficie en outre, par sa localisation géographique sur le territoire de trois régions, de la Convention interrégionale du massif des Vosges (dotée par l'État de 20 M€ et de fonds européens d'environ 11 M€) visant à accroître son unité, son attrait touristique, son cadre de vie et son développement économique.

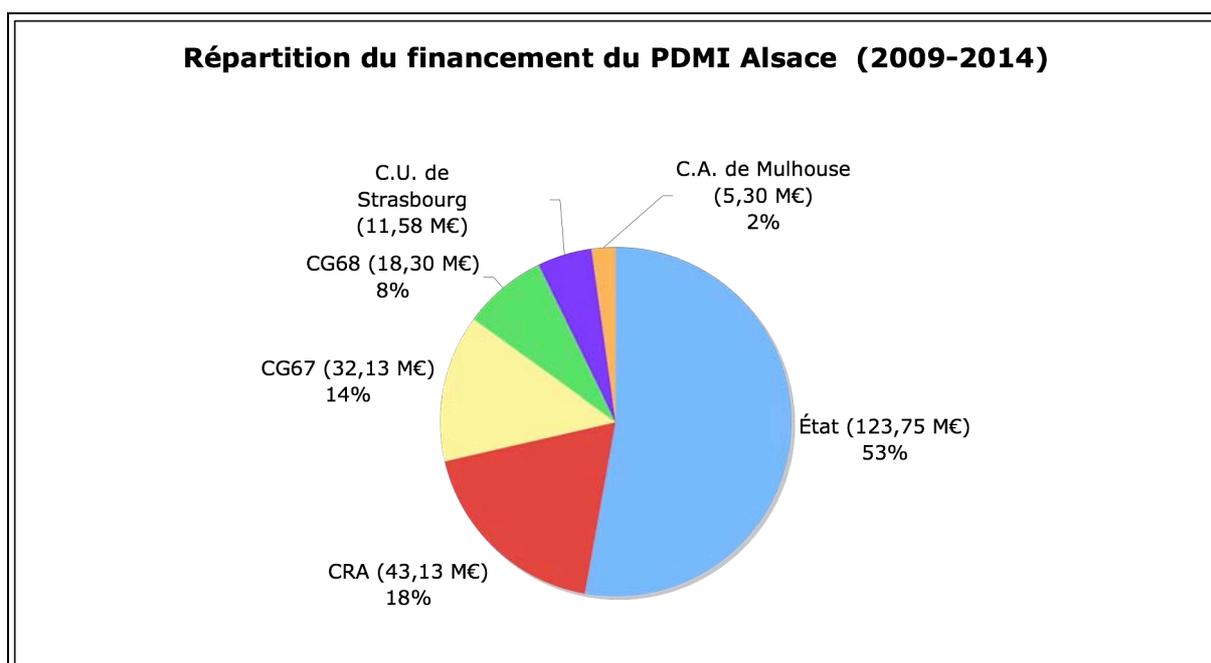
Tableau financier des 7 grands projets

GRANDS PROJETS	Montant total inscrit	Taux par rapport au montant total du contrat	Montant part État	Part État dans le montant inscrit	2007-2010 pour l'État	
					taux d'engagement	taux de mandatement
Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation	285 M€	27,5%	128 M€	44,9%	50,0%	30,5%
Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle	26 M€	2,5 %	8,70 M€	33,5%	60,5%	43,9%
Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace	47 M€	4,5%	11,70 M€	24,9%	18,6%	11,3%
Moderniser et adapter les filières agricoles et forestières	32 M€	3,1%	11,30 M€	35,3%	48,5%	35,4%
Développer les modes de transports alternatifs au mode routier	424 M€	40,9%	125 M€	29,5%	59,9%	32,8%
Mieux préserver l'environnement alsacien	107 M€	10,3%	34 M€	31,8%	45,6%	41,6%
Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines	115 M€	11,1%	22,8 M€	19,8%	75,1%	32,5%
TOTAL	1036 M€	100%	341,5 M€	33%	54%	32,4%

Le bilan CPER alsacien à mi-parcours est satisfaisant puisque le taux d'exécution de l'État et des collectivités territoriales de ces trois premières années s'élève à 52,2% (453,9 M€ d'AE). Les taux d'avancement de l'État et des collectivités sont quasiment identiques, signe d'une bonne coordination entre les partenaires.

Programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI)

La poursuite du financement d'opérations routières non concédées s'inscrit dans le PDMI, dont l'accord-cadre a été signé le 11 mars 2010 entre l'État et les principales collectivités de la région, pour la période 2009-2014. D'un montant de 234,19 euros, l'État y apporte sa contribution à hauteur de 123,75 euros.



L'objectif de ce programme est de moderniser le réseau pour permettre une desserte compétitive du territoire à l'échelle régionale, d'un point de vue économique et socio-démographique. Il s'agit d'améliorer la sécurité et le maillage du territoire par les grands axes structurants, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de transports durables, dont la priorité est clairement accordée au développement des transports collectifs.

Les priorités en matière de modernisation du réseau routier consistent à :

- améliorer la qualité environnementale des infrastructures et le cadre de vie des riverains (traitements anti-bruit, mise aux normes de l'assainissement, déviations localisées),
- optimiser leur fonctionnement en améliorant :
 - la fiabilité des temps de parcours pour les usagers (avec des mesures d'exploitation dynamique ou des créneaux de dépassement par exemple);
 - les services proposés (aire de service ou de poids lourds par exemple);
 - la sécurité routière;
- renforcer l'accessibilité des territoires.

Dans tous les cas, l'optimisation des routes existantes par des aménagements localisés est privilégiée à des augmentations de la capacité ou à la création de nouvelles fonctionnalités.

Cette première génération de PDMI doit également permettre d'éviter l'arrêt de chantiers déjà en cours et de terminer les travaux déjà engagés lors de précédents contrats.

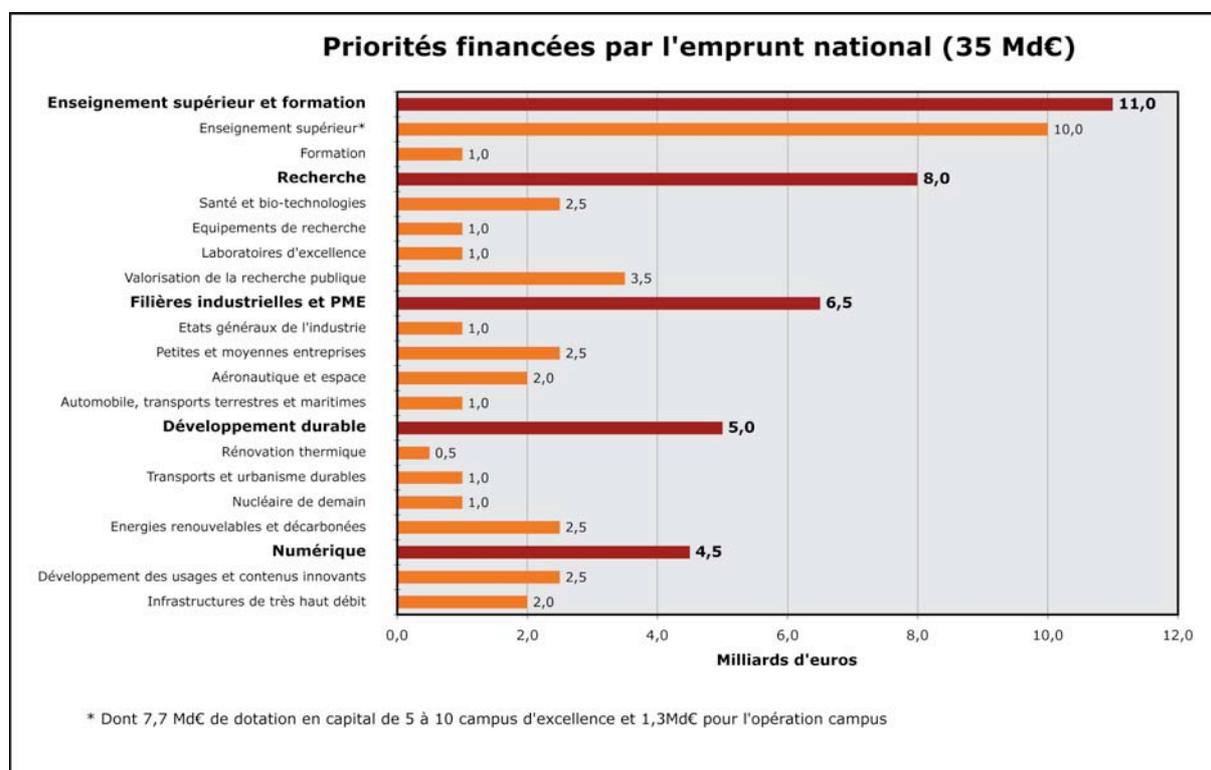
Les projets alsaciens retenus sont les suivants :

- Modernisation du réseau (seconde phase de la rocade sud de Strasbourg, déviation de Châtenois, mise à 2x3 voies de la rocade nord de Mulhouse)
- Amélioration de desserte et de sécurité routière (entrée sud de Bitschwiller, échangeurs de la Mertzau, A36, A35...)
- Amélioration de la qualité environnementale du réseau (protection de la faune, protection de la ressource en eau sur la RN66, A35 et A36, réduction des nuisances sonores de l'A35 dans l'agglomération de Strasbourg et à hauteur de Guémar et Ostheim sur la RN83)
- Régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien
- Aménagement multimodal du réseau (entrée ouest de Strasbourg)
- Amélioration du stationnement des poids lourds sur les plateformes douanières – Sud Alsace
- Liaison Interport à Strasbourg
- Achèvement de la rocade ouest de Colmar.

Le Grand Contournement Ouest de Strasbourg d'un coût estimé en 2006 à 355 milliards d'euros est traité en dehors du PDMI.

Programme d'investissement d'avenir (PIA)

La loi de finance rectificative qui installe le programme d'investissements d'avenir a été promulguée le 9 mars 2010.



Le programme d'investissements d'avenir (PIA, anciennement Grand Emprunt) vise à stimuler la croissance française en misant sur un investissement public important et ciblé à fort effet de levier pour le privé. Le PIA représente un investissement de 35 Md€ concentré sur 5 priorités stratégiques : l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, les filières

industrielles et les PME, le développement durable et le numérique. Sa mise en œuvre concrète est confiée à des opérateurs publics, qui signent préalablement une convention avec l'Etat pour l'utilisation des fonds du programme.

Quatorze programmes correspondent à ces priorités, dont ceux des pôles d'excellence, des projets thématiques d'excellence, de la croissance des PME, le développement de l'économie numérique, ...

Le montant exact des investissements qui auront lieu en Alsace ne peut être à ce jour estimé. La procédure de déblocage des fonds prévoit en effet des appels à projets thématiques nationaux publiés par les opérateurs, à la suite de laquelle une sélection rigoureuse doit être menée. L'effet du PIA en Alsace dépendra donc de la capacité de la région à faire éclore de nombreux projets ambitieux.

33 à projets et 8 appels à manifestations d'intérêt ont été lancés, dont 15 sont clôturés. Des sélections ont été faites pour 7 d'entre eux : "Equipements d'Excellence", "Cohortes", "Biotechnologies et bioressources", "Démonstrateurs pré-industriels en biotechnologie", "Infrastructures nationales de recherche en biologie et santé", "Laboratoires d'Excellence" et "Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU)". En Alsace, 5 projets "Equipex" ont été retenus. Aucun projet "Cohortes" n'a été sélectionné en Alsace si ce n'est la participation d'un laboratoire alsacien à un projet porté par la région Rhône-Alpes. 6 laboratoires d'excellence ont été retenus et l'Alsace participe à 2 autres projets portés nationalement. Il faut noter également le très bon résultat obtenu pour l'appel à projets "Infrastructures nationales de recherche en biologie et santé" où l'Alsace concentre 4 des 5 projets retenus par le jury. La spécificité du site alsacien dans le domaine de la santé se confirme également par la sélection du projet de création d'un IHU à Strasbourg parmi les 6 lauréats de l'appel à projets.

Le plan de relance de l'économie (2009 – 2010)

Les mesures du plan de relance de l'économie (PRE), annoncées par le Président de la République le 4 décembre 2008, concernent un volume global de plus de 26 Mds€. La priorité est donnée à l'investissement public, partagé entre l'Etat, les entreprises chargées de services publics et les collectivités locales.

Plus de 1 000 projets ont été identifiés par le CIIACT du 2 février 2009 dont 94 en Alsace. Sur les 103 M€ affectés au programme d'investissement public en Alsace du Plan de Relance, le secteur des transports bénéficie de 65,3 M€ soit environ les 2/3 des crédits.

L'enseignement supérieur et la recherche émarginent à ce plan à hauteur de 15,1 M€. Le secteur de la santé est soutenu par une contribution de 5,6 M€. La culture fait l'objet d'une dotation de 4,1 M€. En outre, 5,8 M€ ont été dévolus à l'Alsace pour établir des audits d'entretien, d'accessibilité et de rénovation énergétique ainsi que pour effectuer des travaux sur des bâtiments publics de l'Etat.

Le bilan à fin 2010 peut être considéré comme excellent puisque l'ensemble des crédits ont été engagés et environ 80 % des crédits ont été payés dans le cadre du Plan de Relance, le solde ayant pu être transféré aux ministères concernés.

Le plan de relance a permis de créer ou de sauvegarder directement 2 646 emplois en Alsace.

Il comporte un volet de soutien à l'investissement des collectivités locales via la mise en place de la mesure de fonds de compensation de la TVA. 523 collectivités ont conventionné avec l'Etat (255 dans le Bas-Rhin et 268 dans le Haut-Rhin) s'engageant ainsi à augmenter leurs dépenses d'investissement par rapport à la moyenne 2004-2007. Seulement 8 % des collectivités ayant conventionné n'ont pas pu respecter leurs engagements. Au total, le

montant des dépenses réelles d'investissement de ces collectivités alsaciennes a augmenté de 27,7 %.

La loi de finance pour 2010 a ouvert ce dispositif pour les communes n'ayant pas conventionné en 2009. Les collectivités ayant conventionné en 2009 et en 2010 pourront continuer à profiter de cette mesure.

Afin de permettre à l'industrie automobile de résister à la conjoncture économique actuelle, 28 019 véhicules ont été bénéficiaires de la prime à la casse. Cette prime était de 1000 € en 2009 et de 700 € au 1er trimestre 2010 puis 500 € au 2^e trimestre 2010.

Le Plan de Relance contribue à la prise en charge de dépenses d'accompagnement des salariés en situation de chômage partiel afin de limiter l'impact de la baisse de l'activité sur le niveau de l'emploi. En Alsace, sur la période 2009-2010, 14,2 M€ ont été engagés et payés.

Le plan de relance finance également, en 2010, de nouvelles places dans les écoles de la 2^e chance. 20 places sont prévues pour Strasbourg, 34 pour Mulhouse et 20 pour Thann Cernay pour un montant de 144,9 K€. L'ensemble des crédits a été engagé et payé.

Par ailleurs, 4 594 alsaciens ont bénéficié de la convention de reclassement personnalisé (CRP).

Le Plan Campus de Strasbourg (2010 – 2020)

Le projet de l'Université de Strasbourg figure parmi les six premiers projets sélectionnés par le comité d'évaluation de l'Opération Campus.

L'opération Campus de Strasbourg (2010-2020) a pour objectif de requalifier et de dynamiser les infrastructures universitaires existantes. Elle constitue, dans son ensemble, un investissement sans précédent en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et doit contribuer à améliorer l'attractivité internationale des universités françaises. Elle se focalise sur les opérations immobilières les plus urgentes et veille à l'optimisation du patrimoine existant. L'opération Campus entend également améliorer la vie étudiante dans son ensemble.

La dotation de l'État à l'université de Strasbourg s'élève à 375 M€. Seuls les intérêts obtenus à l'occasion du placement de cette somme (près de 16 millions d'euros par an) peuvent être utilisés pour financer la réalisation du projet. Les collectivités territoriales soutiennent ce projet en complément du soutien actif à l'enseignement supérieur et à la recherche dont ils font déjà preuve.

La convention de site entre l'Etat et les collectivités porte sur un montant total d'investissement de l'ordre de 372 M€ dont 200 M€ de financement de l'Etat avec les intérêts de la dotation attribuée à Strasbourg et 64,5 M€ de participation des collectivités (25 M€ de la région Alsace, 25 M€ de la Communauté Urbaine Strasbourg et 14,5 M€ du département du Bas-Rhin).

Au titre de l'année 2011, une dotation de 16,9 M€ sur les intérêts intermédiaires des dotations des opérations campus non encore affectées aux porteurs de projet, a été notifiée à l'université de Strasbourg pour financer les opérations d'aménagement du campus vert et du restaurant universitaire de la cité Paul Appell.